RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES

2016

cd08.fr

ARDENNES
Le Département

SOMMAIRE

Le mot du Président **p4**

Le mot de la Directrice Générale des Services Départementaux **p5**

Les conseillers départementaux **p6-7**

Rétrospective 2016 ..... **p8-9**

ÉQUIPER & ANIMER P10

EDUCATION **p12-13**

1) Les actions 2016 en faveur des collèges
2) Le soutien aux pôles scolaires et au 1er degré
3) Le soutien à l'enseignement supérieur

SPORTS ET LOISIRS **p14-17**

1) Le développement du sport pour tous
2) La promotion du sport de haut niveau
3) Le soutien aux équipements sportifs et socio-éducatifs
4) L'animation sportive départementale
5) Les bases de loisirs

CULTURE **p18-21**

1) Le soutien à l'activité culturelle
2) La conservation, l'exploitation et la mise en valeur du patrimoine
3) La Bibliothèque Départementale des Ardennes
4) Les Archives départementales

ACCOMPAGNER ET PROTÉGER P22-23

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE **p24-25**

1) Les actions de prévention et de promotion
2) Les agréments et le contrôle des établissements

PROTECTION DE L'ENFANCE **p26-27**

1) Le plan d'actions de prévention et de protection de l'enfance
2) Les assistants familiaux
3) La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
4) La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MaDEF)

ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL **p28-29**

1) Vers un schéma départemental d'action sociale
2) Les différents fonds d'aide spécifiques
3) Le programme « Habiter mieux en Ardennes »
4) Les subventions aux associations du secteur social

PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES **p30-33**

1) Le schéma départemental pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées et handicapées des Ardennes
2) Les prestations individuelles dédiées aux personnes âgées et handicapées
3) Les aides spécifiques pour les personnes en établissement
4) L'accueil familial adulte
5) Le soutien aux établissements et services sociaux et médico-sociaux
6) La Conférence des Financeurs
7) La MAIA
8) La MDPH

CONSTRUIRE ET AMÉNAGER P36-37

SÉCURISER ET ENTRETENIR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES **p38-41**

1) La viabilité hivernale
2) Les chantiers d'entretien et d'aménagement routiers 2016

CONSTRUIRE, RÉHABILITER ET ADAPTER LES BÂTIMENTS PUBLICS **p42-43**

1) La nouvelle caserne de gendarmerie de Rocroi
2) L'agenda d'accessibilité programmée du Département
3) Maintenance et travaux en régie

DÉVELOPPER DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES **p44-45**

1) L'Aérodrome des Ardennes
2) L'autoroute A304 et le barreau de raccordement
3) Le complexe ACIER

SOUTENIR LES TERRITOIRES **p46-49**

1) Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
2) Les contrats de territoire
3) Le programme de rénovation urbaine
4) L'aménagement durable

PASSER À L'ÈRE NUMÉRIQUE **p50-51**

1) Aménagement numérique du territoire
2) Le Système d'Information Géographique (SIG)

DÉVELOPPER ET ENTREPRENDRE P52-53

CONTRIBUTION AU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) **p54-55**

1) Les orientations stratégiques du Département
2) 5 grands axes

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE **p56-57**

1) Le Projet Alimentaire Territorial
2) Les opérations d'aménagement foncier agricole

LE TOURISME **p58-61**

1) Les partenaires touristiques
2) Le schéma départemental de développement du tourisme
3) Voies vertes et itinéraires cyclables
4) Plans départementaux des itinéraires de randonnée
5) Aire des Ardennes - Woinic

GÉRER ET ORGANISER P63-64

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL **p64-65**

1) Le Service des Assemblées et du Courrier
2) Les partenariats institutionnels
3) La médiation départementale

RESSOURCES HUMAINES **p66**

1) La collectivité en chiffres
2) Un dialogue social renforcé

SYSTÈMES D'INFORMATION **p67**

LOGISTIQUE **p67**

COMMUNICATION **p68-71**

1) La communication externe
2) La communication interne
3) La communication numérique

FINANCES **p72-73**

1) Expertise budgétaire et prospective financière
2) Exécution budgétaire
3) Dette
4) Gestion des subventions

NOS GRANDS PROJETS P74-75

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

1) L'A304 ..... **p76-77**
2) L'Aérodrome des Ardennes **p78-79**
3) Ardennes Complexe Interservices Entraînement à la Réalité (ACIER) **p80-81**
4) Le site Deville **p82-83**
5) Le déploiement du Très Haut Débit **p84-85**

SOLIDARITÉS HUMAINES & TERRITORIALES

1) La nouvelle Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MaDEF) ... **p86-87**
2) Les contrats de territoire **p88-89**

CULTURE & TOURISME

1) Le Musée Guerre et Paix en Ardennes .. **p90-91**
2) La Voie verte Trans-Ardennes **p92-93**

PARTENARIATS

1) Le futur campus universitaire en marche **p94-95**
2) Le Programme de Rénovation Urbaine .. **p96-97**
3) Les Ardennes et la Grande Région Transfrontalière Européenne **p98-99**

L'ÉDITO

Alors que les Départements étaient encore récemment promis par beaucoup de beaux esprits à disparaître à plus ou moins brève échéance, le principe de réalité, à défaut du bon sens ou de la raison, a fini par l'emporter sur les postures idéologiques.

Conforté par la Loi dans ses missions de solidarités humaines et territoriales, acteur incontournable des politiques publiques de proximité et surtout premier intervenant social, rôle qui ne lui est disputé par personne, le Département reste un investisseur public et un donneur d'ordres capital, par les services rendus à la population comme aux entreprises de notre territoire.

Des efforts d'investissement considérables ont été déployés par le Conseil Départemental au cours des dernières années, souvent à la place d'autres acteurs, dont l'Etat, et toujours dans le but de les inciter à œuvrer au désenclavement et à la modernisation de notre territoire : pour relier enfin les Ardennes au réseau autoroutier français et européen, pour assurer leur desserte par le TGV Est, pour les mettre à l'abri des crues dévastatrices de la Meuse. En même temps notre endettement s'est logiquement accru en proportion pour saisir les opportunités du moment, mais toujours au service du futur de notre département et pour assurer des dépenses utiles d'investissement, jamais pour du fonctionnement.

La progression considérable des dépenses de solidarité et leur compensation de plus en plus insuffisante pour un département en difficulté, en même temps que la baisse des dotations, ont progressivement diminué nos marges de manœuvre, quand bien même nos services ont réduit les dépenses de fonctionnement de notre collectivité autant qu'il était possible et je leur en suis très reconnaissant.

Pour autant, comme le démontre ce rapport d'activité, l'année 2016 a une nouvelle fois permis au Département de tenir son rang au service des habitants et des acteurs de notre territoire, dans tous nos domaines d'intervention obligatoires et volontaires, le réseau routier et ferroviaire, l'éducation, le sport et la culture, l'insertion économique des bénéficiaires du RSA, la solidarité à l'égard des publics fragiles, la solidarité à l'égard des territoires et dans bien d'autres encore.

Nous avons aussi amplifié notre implication dans les politiques transfrontalières, déjà exemplaires, avec nos voisins belges et dans l'ouverture de notre territoire, portail du Grand Est vers la Belgique, sur d'autres grandes régions proches, l'Ile de France, le Luxembourg, la Sarre. La prochaine mise en service de l'autoroute A304 donnera à cette ouverture une impulsion supplémentaire et attendue.

Notre ambition constante de valoriser les atouts des Ardennes, de promouvoir leurs qualités propres et leurs richesses humaines, au croisement de grands axes de circulation et à égale proximité des grandes capitales et des bassins économiques de l'Europe de l'Ouest, et désormais avec Strasbourg comme capitale régionale, est en train de trouver sa concrétisation, en faisant de l'attractivité nouvelle et de la notoriété positive de notre territoire, innovant dans bien des domaines, la récompense de nos efforts passés.

Benoît Huré,
Président du Conseil départemental des Ardennes

Ce rapport annuel d'activité est le premier à être publié sous cette forme. Vous y trouverez et c'est bien la finalité de cette publication, l'illustration de l'ampleur du travail qui a été réalisé par les agents de notre Collectivité tout au long de cette année 2016, traversée par la mise en œuvre progressive de la loi Notre et par la réorganisation des services. Les compétences du Conseil départemental restent très étendues, elles touchent la vie de chacun des habitants du département, directement ou indirectement. Qu'il s'agisse des compétences sociales (protection de l'enfance, handicap et accompagnement au vieillissement), de l'aménagement du territoire et des infrastructures, de l'insertion par l'activité économique, de la viabilité hivernale, du tourisme, de la coopération transfrontalière et internationale, de la communication, de la médiation institutionnelle, toutes ces compétences, et bien d'autres encore, ne prennent corps au bénéfice des habitants que grâce à l'engagement sans faille de chaque agent et à la conviction aussi que chacun peut, à son niveau et avec son savoir-faire, contribuer au développement et à la valorisation des Ardennes.

Pour faire vivre ces compétences, de nouvelles méthodes de travail partenariales et transversales ont été impulsées, des expérimentations ont été lancées, le dialogue social a été reconsidéré. Des liens étroits propices aux synergies d'action ont été noués avec la Région Grand Est. De nombreux chantiers ont été ouverts : ils caractérisent cette nécessité du changement, de l'adaptation permanente des méthodes de travail à des réalités et des enjeux plus complexes, à un système territorial fait de centralités, de réseaux et de flux de personnes, de biens, d'activités et d'informations. Les territoires urbains et ruraux sont dépendants les uns des autres, il nous faut penser et travailler de façon plus globale, tout en garantissant aux agents de bonnes conditions d'exercice au quotidien. Tout cela constitue à la fois un défi et une chance pour les Ardennes, riches de formidables atouts et potentialités qui deviennent réalités grâce à l'investissement quotidien des agents de notre Collectivité.

Le Conseil départemental des Ardennes a déjà fait la démonstration de son expertise à articuler proximité et transfrontalier. D'autres perspectives de partenariat s'ouvrent à lui pour les années à venir, la métropole du Grand Paris en est un exemple proche et l'année 2016 a initié la réflexion sur le sujet. Aujourd'hui plus que jamais, notre Collectivité doit pouvoir et vouloir se raconter car elle est l'illustration même que les départements possèdent l'intelligence venant des territoires, nourrie par les fragilités humaines et géographiques. Ce sont ces fragilités qui leur donnent sans doute cette force pour préparer un avenir « sur mesure » et cette humilité face aux difficultés du quotidien. Les départements se métamorphosent, celui des Ardennes renaît, les signaux sont là.

Les Grands Projets structurants que vous reconnaîtrez ou que vous découvrirez en parcourant ce rapport d'activité 2016, prennent leur source dans l'histoire si particulière du territoire qui a façonné les mentalités autant que les frontières. Portés par l'investissement de l'ensemble des agents du Conseil départemental que je tiens à remercier très sincèrement, ces Grands Projets témoignent de la confiance retrouvée et de l'inscription des Ardennes dans ce monde en perpétuelle évolution pour offrir une vie meilleure aux Ardennaises et aux Ardennais.

Brigitte Raynaud,
Directrice Générale des Services Départementaux

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

ARDENNES
Conseil Départemental

Revin

Dominique Ruelle

Benoît Sonnet

Givet

Claude Wallendorff

Isabelle Coquet

Charleville-Mézières 1

Michel Normand

Nathalie Robcis

Charleville-Mézières 2

Pierre Cordier

Catherine Degembe

Rocroi

Benoît Huré

Noëlle Devie

Château-Porcien

Bérengère Poletti

Renaud Averly

Sedan 1

Evelyne Welter

Jean Godard

Charleville-Mézières 3

Else Joseph

Robert Chauderlot

Charleville-Mézières 4

Jean-François Leclet

Marie-José Moser

Signy-l'Abbaye

Françoise Jeannelle

Patrick Demorgny

Rethel

Joseph Afribo

Michèle Larangé-Lozano Rios

Sedan 2

Anne Dumay

Thierry Maljean

Carignan

Sylvie Tordo

Marc Wathy

Villers-Semeuse

Jérémy Dupuy

Dominique Nicolas-Viot

Attigny

Noël Bourgeois

Dominique Arnould

Bogny-sur-Meuse

Elisabeth Bonillo-Deram

Erik Pilardeau

Sedan 3

Odile Berteloodt

André Drouard

Nouvion-sur-Meuse

Brigitte Loizon

Hugues Mahieu

Vouziers

Yann Dugard

Anne Fraipont

RÉTROSPECTIVE 2016

JANVIER

L'INFO EN +

Application de la loi NOTRe

Viabilité hivernale

Lancement d'un nouveau dispositif

FÉVRIER

Le CD08, acteur de l'insertion

Signature de conventions avec l'association Droit de Cité

L'INFO EN +

Ouverture du compte Twitter @Ardennescd08

MARS

L'INFO EN +

Marcassins Escrime au Fresnois à Sedan

Le CD08, acteur social de proximité

La Maison des Solidarités de Nouzonville inaugurée

AVRIL

Le sport toute l'année

+ de 40 manifestations organisées par le CD08, dont la Frappa'Jeunes à Sedan

L'INFO EN +

Travaux sur l'aire de Woinic

MAI

L'INFO EN +

Expo Agents 008 : dans la peau d'un agent du CD08

Agents 008

Le CD08 valorise ses agents avec un temps de rencontre, une exposition et une campagne de communication

JUIN

Le CD08, partenaire de l'éducation

Inauguration du pôle scolaire d'Attigny, co-financé par le Département

L'INFO EN +

Ardenn'Orientation à Rethel

JUILLET

L'INFO EN +

Inauguration Voie verte à Flize

Développement de nouvelles infrastuctures

1ères portes ouvertes pour l'aérodrome de Belval, propriété du Département

AOÛT

Vacances au lac des Vieilles-Forges

Plus de 850 inscrits aux stages sportifs d'été du CD08 et plus de 280 000 visiteurs

L'INFO EN +

Lancement du compte Instagram du CD08

SEPTEMBRE

L'INFO EN +

Portes Ouvertes de la Maison des Sports

Le CD08, acteur du tourisme

3ème édition de la Voie verte en fête entre Revin et Vireux-Wallerand

OCTOBRE

Jeunesse

1ère Cérémonie de la Réussite

L'INFO EN +

Lancement de la Newsletter CD08

NOVEMBRE

L'INFO EN +

Journée départementale de la Gérontologie

Perspectives internationales

Accueil de délégations étrangères pour le développement du territoire

DÉCEMBRE

Projets 2017

En route vers l'A304

L'INFO EN +

Projet "Raconter le conflit 14-18"

ÉQUIPER & ANIMER

Commission 1

ÉDUCATION, SPORT, CULTURE

11,9M€

Le Conseil départemental a pour ambition d'offrir aux Ardennaises et aux Ardennais un cadre de vie de qualité et de permettre à chacun d'accéder à l'éducation, à la culture, à la découverte de son patrimoine et aux valeurs du sport.

Le Conseil départemental gère les **35 collèges** publics des Ardennes, soutient financièrement les collèges privés sous contrat et intervient ainsi au bénéfice de plus de **13 000 collégiens**.

Le Département, c'est aussi la **Bibliothèque Départementale** des Ardennes, un **Service Culture** qui gère la Cellule Départementale d'Archéologie, le Musée Guerre et Paix en Ardennes sans oublier le **Service Prévention**, **Vie associative et Sports** qui fait vivre la Maison des Sports à Bazeilles et celui des **Bases de Loisirs** qui accueille petits et grands sur deux sites d'exception, les Vieilles-Forges et Bairon.

ÉDUCATION

LES ACTIONS 2016 EN FAVEUR DES COLLÈGES

Le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges publics. Il dote les collèges privés sous contrat d'association de moyens de fonctionnement proportionnels à ceux fournis aux collèges publics.

Au-delà de ces missions que la loi lui confie, le CD08 intervient ainsi au bénéfice de 35 collèges publics ardennais sur 37 sites, à destination de 11 603 collégiens, et de 5 collèges privés sous contrat, auprès de 1 838 élèves.

Objectif : accompagner et soutenir leurs projets éducatifs et ainsi offrir les meilleures conditions d'études et de travail possibles.

L'une des missions principales assignées au Conseil départemental depuis 1986 est d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des collèges ardennais. En 2016, le Département a ainsi consacré **4 819 836€** aux dotations de fonctionnement de ces établissements.

Des programmes de travaux réguliers

Plusieurs programmes de travaux sont menés chaque année dans les collèges : mise aux normes d'accessibilité, réfection et rénovation des bâtiments.

En 2016, les collèges Jean-Macé de Charleville-Mézières, Turenne à Sedan, Val de Meuse à Nouvion-sur-Meuse et Paul-Drouot à Vouziers ont bénéficié d'aménagements dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) du Département, à hauteur de **plus de 2M€**.

Des opérations de rénovation ont été menées dans les collèges de Juniville, Raucourt et Grandpré, à hauteur de **plus de 800 000€**.

Des agents au service de l'éducation

Les 313 Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement ou ATTEE employés par le Département dans les collèges participent au fonctionnement des établissements d'enseignement, principalement dans les domaines de l'accueil, de l'entretien des espaces verts, de l'hygiène, de la maintenance et de la restauration.
En 2016, les équipes de restauration du Département ont ainsi servi **1 033 164 repas** à destination des collégiens et des commensaux, à raison de **5 904 repas par jour**. Le CD08 emploie **35 cuisiniers départementaux et 10 seconds de cuisine**. **230 agents** sont par ailleurs investis dans les missions liées à la restauration scolaire (réception, stockage, préparation, service, plonge, nettoyage des locaux de restauration).

Numérique : des collèges connectés

Le Conseil départemental soutient les Plans TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) : 6 établissements ont ainsi été dotés d'une classe mobile* en 2016 (Attigny, Juniville, Rimbaud à Charleville-Mézières, Rimogne, Rocroi et Villers-Semeuse).

*** Une classe mobile est une solution qui comprend un meuble sur roulettes ou une valise de type trolley dans lesquels sont intégrés des tablettes ou des ordinateurs portables (une pour l'enseignant et une pour chaque élève), un vidéoprojecteur associé à un tableau numérique interactif ou un vidéoprojecteur interactif et un logiciel de supervision.**

Des actions volontaires

Le Conseil départemental a consacré **près de 50 000€** aux actions volontaires en faveur des collégiens : 88 dossiers ont été soutenus en 2016 (soutien au sport scolaire, aux foyers socio-éducatifs, aux opérations Ecoles ouvertes, aux actions culturelles…).

LE SOUTIEN AUX PÔLES SCOLAIRES & AU PREMIER DEGRÉ

En 2016, le Département a apporté son soutien à 2 nouveaux projets de Pôles Scolaires : **781 638€** pour Poilcourt-Sydney et **2 088 765€** pour Vouziers.
Plus de **30 000€** ont par ailleurs été consacrés à l'enseignement primaire. Grâce au soutien du Département, 148 séjours en classes vertes ont pu être organisés et 24 associations sportives ont été aidées pour leur fonctionnement.

LE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Département concourt au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur des Ardennes en participant à leur fonctionnement à hauteur de **100 000€**.
En 2016, 22 étudiants ont bénéficié d'un montant total d'aides de **13 977€**, afin de leur permettre de poursuivre leurs études et 4 d'une bourse d'études linguistiques pour **2 860 €**.

L'INFO EN +

Objectif local dans les cantines

Depuis 2016, le Conseil départemental s'engage aux côtés de la Chambre d'Agriculture dans l'accompagnement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) destiné à structurer toute la filière agricole autour du consommer local.

Dans le cadre de ce PAT, le Département intervient notamment sur la question du développement de l'utilisation des produits locaux dans les cantines des collèges.
A ce titre, une aide d'1€ par élève a été attribuée à chaque collège ardennais pour compléter le financement de la réalisation d'un menu mettant en valeur les productions locales.

Un premier pas vers les objectifs du Grenelle de l'Environnement qui préconise 20% de produits locaux et 20% de produits bio dans les cantines des établissements scolaires.

Cette volonté est également retranscrite dans la Charte départementale « Qualité de restauration dans les collèges publics ardennais ». Le volet « Qualité des plats » comprend ainsi un engagement destiné à favoriser l'utilisation des produits du terroir ou de proximité.

SPORTS & LOISIRS

La politique du Conseil départemental est élaborée autour des 4 axes suivants :

- le développement du sport pour tous,
- l'encouragement et la promotion du sport de haut niveau,
- l'aide à la construction d'installations sportives ou socio-éducatives,
- l'animation sportive départementale.

Afin de mettre en œuvre cette politique, le Service Prévention, Vie associative et Sports du Conseil départemental s'est attaché en 2016 à valider 465 demandes de subventions, organiser 50 journées sportives sur l'ensemble du territoire et à gérer les équipements départementaux (Maison des Sports de Bazeilles, Gymnase du Frénois de Sedan).

LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUS

Les plans départementaux de développement de disciplines sportives

Le Conseil départemental aide les comités départementaux sportifs, ainsi que certains clubs, à développer leur discipline dans le cadre d'un plan sportif de développement.
31 conventions signées en 2016 visaient au développement de disciplines sportives telles que l'athlétisme, l'aviron, le basket-ball, la boxe, le canoë-kayak, l'escrime, le football, la gymnastique, le handball, des sports de combat, le rugby, le tennis, le triathlon, la voile… 2 conventions portaient sur le soutien aux actions du comité départemental Sport Pour Tous (SPT) et de l'Association Profession Sports et Culture (APSCA) et du Comité départemental Olympique et Sportif (CDOS), une autre sur la promotion du handisport avec le comité départemental. Ces conventions de partenariat ont donné lieu au versement d'une **subvention d'un montant total de 378 000€**.

Les subventions de fonctionnement

Clubs évoluant au niveau national :
15 associations ont bénéficié d'une subvention.

Clubs de renom régional : un soutien financier a été apporté à 32 associations.

Aides aux associations sportives et comités départementaux : 165 clubs sportifs et 27 comités départementaux ont reçu une subvention pour leur permettre de fonctionner.

Organisation de manifestations sportives : 83 manifestations ont bénéficié d'un appui financier, dont plusieurs manifestations d'envergure telles que le Circuit international des Ardennes, la course pédestre Sedan-Charleville ou des réunions de boxe de niveau international.

Formations BAFA – BAFD – BNSSA : en 2016, 74 jeunes Ardennais se sont vus allouer une aide afin de pouvoir suivre leur formation BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou BNSSA (Brevet National de Secourisme et Sauvetage Aquatique).

Sections sport-étude et école d'arbitrage :
18 sections sportives scolaires des collèges ont bénéficié d'une aide financière.

LA PROMOTION DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le Département accompagne les clubs de renom national et les sportifs de haut niveau qui valorisent l'image du département au niveau national par la diffusion d'images et de leurs résultats dans les médias nationaux.
Un crédit de 947 300 € a ainsi été consacré au sport de haut niveau en 2016.
Le Conseil départemental des Ardennes a notamment renouvelé son soutien à 4 clubs phares du département :

- **le CSSA - Championnat de National** (3ème niveau national)
- **l'Etoile - Pro B** (2ème niveau national)
- **le FCBA - Ligue féminine** (1er niveau national)
- **le Roller Ardennes du Pays Rethélois - Elite** (1er niveau national).

En 2016, 24 associations ou comités, 7 établissements spécialisés et des établissements scolaires (UNSS et USEP) ont régulièrement occupé la Maison Départementale des Sports et le gymnase du Frénois.

Par ailleurs, la Maison Départementale des Sports accueille 12 comités et associations qui ont choisi d'y établir leur siège.

La Maison Départementale des Sports accueille des manifestations d'envergure, des stages de perfectionnement et des camps d'entraînement de sportifs de haut niveau.
En 2016, elle a accueilli 27 manifestations telles que le Grand Prix de Gym Power, le Grand Rassemblement d'Athlétisme ou la conférence dédiée au sportif de haut niveau.

Le Gymnase du Frénois est utilisé quotidiennement par les collèges Turenne et Mabillon de Sedan ainsi que par une dizaine d'associations en soirée et durant le week-end. Des matchs de basket-ball ainsi que des compétitions de tennis de table y sont organisés chaque week-end. Le gymnase est également utilisé de façon régulière pour des formations.

LE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

Le Conseil départemental contribue au développement de la pratique sportive en soutenant financièrement les projets de création ou de modernisation d'équipements sportifs et socio-éducatifs (accessibilité des équipements aux personnes handicapées, sécurité…), réalisés par les communes, groupements de communes ou associations : aires sportives couvertes et non couvertes, terrains de jeux et de sports, centres aquatiques, salles polyvalentes.
En 2016, le Département a attribué un montant total de **subventions de 1 760 387 €** pour la construction et la réhabilitation d'équipements sportifs, ainsi que l'achat de matériels sportifs.

L'INFO EN +

Les Journées Départementales des Marcassins Sportifs

Lancées en 2012, les opérations « Journées Départementales des Marcassins Sportifs » organisées dans une dizaine de disciplines (football, handball, rugby, escrime, basket, judo…), sont désormais des rendez-vous incontournables dans le paysage sportif ardennais.
Le principe ? Réunir tous les licenciés d'une discipline mais aussi le grand public pour une journée d'ateliers et de compétition, en toute convivialité. En mettant à l'honneur un sport, chaque manifestation vise à en promouvoir la pratique pour le plus grand nombre.
Les Journées des Marcassins Sportifs permettent de promouvoir les valeurs d'engagement, de dépassement de soi et de cohésion sociale que porte la pratique sportive à tous les âges et à tous les niveaux de performance.

L'ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Les éducateurs sportifs du Service Prévention, Vie associative et Sports ont conçu, organisé et animé diverses opérations tout au long de l'année 2016 : journées inter-collèges et multisports sur les sites du Département, journées « Bien manger, bien bouger » dans les collèges ardennais, 2 semaines de sports nautiques aux Vieilles-Forges, animations diverses dédiées à des publics spécifiques (demandeurs d'emploi en réinsertion, enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance…).
Des opérations de plus grande ampleur ont également eu lieu en 2016 comme les Journées Départementales des Marcassins, la 4ème édition de la « Frappajeunes » (plus de 2 000 participants), la 2ème édition de « l'Ardenn'Orientation », les 3ème éditions de « l'Ardenn'Tour » et de la « Voie verte en fête » ou encore la « Nuit des arts martiaux ».

SPORTS & LOISIRS

LES BASES DE LOISIRS

Le Service des Bases de loisirs du Département assure la gestion d'une base d'animation, d'un Centre de Congrès, de deux zones de baignade, d'une salle polyvalente et de six gîtes touristiques sur deux sites : le lac des Vieilles-Forges et le lac de Bairon.

2 sites touristiques majeurs des Ardennes

Depuis le 15 mars 2012, un système de comptage des véhicules a été installé aux deux entrées de chaque site. En 2016, **112 173 véhicules** se sont arrêtés sur le site des Vieilles-Forges et **42 892** sur le site de Bairon.

Sur cette base, les estimations de fréquentation sont de **280 433 visiteurs** sur le site des Vieilles-Forges et **107 230 visiteurs** sur celui de Bairon, ce qui confirme leur place de sites touristiques majeurs dans les Ardennes.

Ouvertes du 16 juin au 30 août 2016, les deux zones de baignade nécessitent le recrutement de nageurs-sauveteurs pour assurer la surveillance des 5 000 m² de plage et des 5 000 m² de bain, 7 jours sur 7 de 13h00 à 19h00.

Fréquentations des plages	2014	2015	2016
Plage de Bairon	32 242	20 303	22 107
Plage des Vieilles-Forges	42 654	49 182	50 778

Le Conseil départemental permet par son action que les deux lacs soient surveillés pendant la saison estivale afin d'assurer la sécurité des usagers et qu'ils offrent une eau de baignade de qualité et des espaces nettoyés, labellisés Pavillon bleu* depuis 2013. Les analyses de l'Agence Régionale de Santé ont confirmé l'excellente qualité des eaux de baignade. Ces bons résultats ont permis d'obtenir la reconduction du label en 2016.

La base de loisirs de Vieilles-Forges

Ce domaine permet la pratique de nombreuses activités sportives et culturelles et peut accueillir durant toute l'année les groupes scolaires et sportifs, tout en offrant un équipement complet.
A la base d'animation, des stages sportifs sont proposés au printemps et en été aux enfants et adolescents de 6 à 18 ans. L'organisation de ces vacances accessibles au plus grand nombre permet :

- **le recrutement de 46 moniteurs et éducateurs-sportifs cumulés sur les mois de juillet et août,**
- **la découverte de disciplines nautiques** (voile, paddle, canoë, kayak, aviron, pêche)**, terrestres** (course d'orientation, VTT, sports collectifs et de raquettes, activités artistiques, équestres, golf et parcours dans les arbres)**,**
- **en individuel ou en groupe, de pratiquer des activités pédagogiques.**

La base d'animation accueille également toute l'année des groupes sportifs, culturels, d'enfants ou d'adultes pour des stages de formation avec des animations nautiques et terrestres encadrées.

D'une capacité d'accueil de 40 lits, la base d'animation des Vieilles-Forges a réalisé un chiffre d'affaires de **195 015€** en 2016.

Les 6 gîtes touristiques ont accueilli **4 221 nuitées** en 2016 pour un chiffre d'affaires de **28 185€**.

Équipement phare du domaine des Vieilles-Forges, le Centre de Congrès a accueilli **30 233 personnes en 2016 à travers 200 jours d'occupation** (réunions, formations, spectacles, entraînements sportifs et compétitions, assemblées générales, séminaires…).

Fréquentations générales Vieilles Forges (Nb de personnes x Nb de jours de présence)

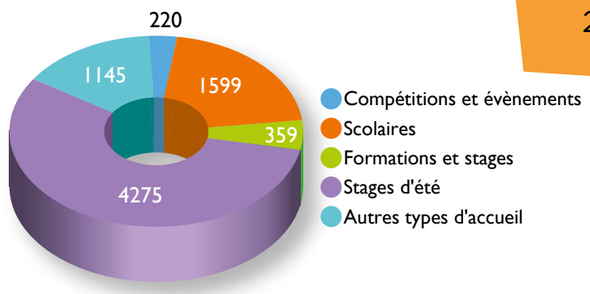

Détail des accueils

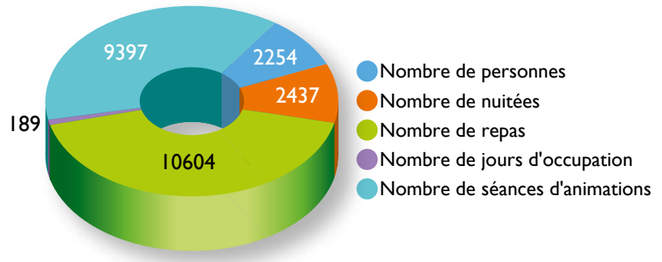

La base d'animation de Bairon

En 2016, la gestion de la base d'animation de Bairon a été confiée à l'Association Familles Rurales, qui s'est chargée de l'organisation de stages collectifs ainsi que des stages d'été.

3 équipes complémentaires

Au nombre de 18, les agents du Service des Bases de loisirs sont répartis sur trois sites en interaction permanente.

15 agents entretiennent quotidiennement le site des Vieilles-Forges avec 1 responsable du Centre de Congrès, 1 adjointe administrative, 2 éducateurs sportifs (voile et canoë-kayak), 1 chargé de travaux de maintenance, 3 adjoints techniques de maintenance, 6 adjoints techniques d'entretien et 1 cuisinière. 2 agents techniques sur 6 mois et 52 emplois-été viennent renforcer les équipes pour suivre la montée en puissance de la saison touristique.

Depuis le 1er janvier 2016, Il n'y a plus d'agent sur le site de Bairon mais un agent technique sur 6 mois assure l'entretien et le nettoyage, accompagné par 19 emplois-été pendant la saison estivale.

Enfin, un service administratif basé à Charleville-Mézières et composé de 2 personnes assure le pilotage et la gestion administrative et logistique des sites, en lien avec les autres services de la collectivité, la gestion administrative des ressources humaines et budgétaires ainsi que toute la contractualisation avec les prestataires extérieurs des stages d'été. 1 agent administratif renforce, pour 6 mois, cette équipe pour assurer le fonctionnement saisonnier du service.

L'INFO EN +

Le lac des Vieilles-Forges bien entouré

Le Département œuvre également à la valorisation de ce site touristique, à travers un projet de sentier pédagogique autour du lac, officialisé par une convention signée avec EDF début 2016. L'objectif est de promouvoir le site tout en valorisant ses richesses naturelles et son utilité pour le fonctionnement de la centrale hydraulique Saint-Nicolas et les différentes activités touristiques offertes par le site.
La bonne idée en plus, c'est que les éléments de signalétique seront réalisés puis posés par les élèves du lycée professionnel Armand-Malaise de Charleville-Mézières et ceux du lycée agricole de Saint-Laurent. Une façon originale d'associer les jeunes Ardennais à la préservation et au développement de leur territoire, tout en valorisant leurs compétences.
Les lycéens bénéficieront en outre de l'expertise et des conseils du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et de la Fédération de Pêche des Ardennes.

*Label européen décerné aux sites respectueux de l'environnement et proposant une eau de baignade de qualité.

CULTURE

Rendre accessible la culture à tous les Ardennais et en tout point du territoire est une volonté forte du Département, qui se concrétise par le soutien à l'enseignement artistique, la création d'œuvres et l'animation culturelle.

L'investissement consacré à l'aménagement culturel du territoire permet l'émergence d'équipements structurants, tels que la médiathèque-musée de Rethel qui a bénéficié d'un soutien financier de 608 000€ au titre de l'équipement culturel et du plan de développement de la lecture publique (sur un coût de projet de 4 750 188€).

LE SOUTIEN A L'ACTIVITÉ CULTURELLE

18 écoles de musique ont bénéficié du soutien de la collectivité pour un montant total de **80 751€**.

91 associations, dont 16 à rayonnement départemental, ont été soutenues dans leur fonctionnement par le Département à hauteur de **42 983€**.

74 manifestations ont pu être organisées en 2016 grâce entre autres au soutien du Conseil départemental à hauteur de **371 421€**.

Le Cabaret vert classé dans les 10 plus grands festivals de France, a bénéficié d'un soutien financier du Département à hauteur de **51 000€** et de l'appui logistique des services départementaux. L'association a démultiplié la subvention départementale en fédérant de multiples partenaires pour donner à cet événement majeur une dimension internationale et accueillir des artistes de grande renommée.

13 associations participent au développement culturel du département grâce au soutien du Conseil départemental dans le cadre d'un partenariat pluriannuel : **310 000€** ont été versés à ces associations.

LA CONSERVATION, L'EXPLOITATION & LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Les sites patrimoniaux

L'entretien et la restauration des domaines des Ayvelles et de La Cassine sont effectués en collaboration avec des chantiers d'insertion et des associations de bénévoles.

En 2016, le programme commémoratif du Centenaire de la Grande Guerre mis en place sur le domaine des Ayvelles a rencontré, comme chaque année, un très large succès.

L'Association Culturelle du Château de La Cassine organise chaque année un spectacle son et lumière sur ce domaine. En 2016, le spectacle « Sans famille » d'après le roman d'Hector Malot a accueilli 5 000 spectateurs.

Un crédit de **45 000€** a été consacré à l'entretien et au développement de ces sites.

Le Musée Guerre et Paix en Ardennes

Les travaux de réhabilitation du Musée Guerre et Paix ont été achevés en 2016. Le réaménagement muséographique doit permettre une ouverture le 22 janvier 2018. Le coût total du projet est estimé à **3 000 000€.** Ce projet a bénéficié d'un soutien financier de RTE (Réseau Transport d'Electricité) à hauteur de **270 000€** pour sa qualité de projet structurant.

Le projet UNESCO

14 départements français, dont celui des Ardennes, sont associés à la Flandre et à la Wallonie dans le projet d'inscription d'un bien composé d'une série de 139 sites de mémoire de la guerre 14-18, dont 96 en France, regroupés au sein de 84 secteurs, « au patrimoine mondial de l'Humanité » par l'UNESCO.

Les départements français sont adhérents de l'Association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre » qui coordonne le dossier français. Le dossier global sera présenté par la Belgique pour les Etats.

Pour les Ardennes, 4 sites sont retenus :

- **Vouziers-Chestres : le cimetière allemand et nécropole nationale,**
- **Vrigne-Meuse : le carré des morts du 11 novembre 1918,**
- **Sedan : le monument allemand du cimetière Saint-Charles,**
- **L'Argonne** (inter-départemental**) : le cimetière allemand d'Apremont.**

Le dossier final a été déposé fin janvier 2017. L'inspection par l'ICOMOS s'étalera sur 2017.

La Cellule Départementale d'Archéologie

Son agrément pour la réalisation de diagnostics et fouilles portant sur la période gallo-romaine et médiévale a été renouvelé par l'Etat jusqu'en 2019.

En 2016, 12 diagnostics ont été réalisés pour un total de 40 ha, principalement sur des projets de développement économique : parc éolien, village historique de Montcornet, carrières, installations de bâtiments commerciaux ou d'élevages.

Le rapport de la fouille conduite à Warcq « RD163 » sur le tracé de l'A304 a été finalisé.

Les subventions protection du patrimoine

Le Conseil départemental a apporté son soutien financier, au titre de l'équipement culturel, à 10 projets à hauteur de **225 906€**, et à 17 projets pour **73 633€** au titre de la protection du patrimoine.

CULTURE

LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DES ARDENNES

8 474 documents (7 977 livres et 497 CD) ont été acquis en 2016, 4 500 ont été supprimés.
Les collections sont constituées au 31 décembre 2016 de 298 601 documents (143 724 livres adultes, 127 386 livres et jeux pour la jeunesse, 27 491 CD, DVD et tablettes).
La BDA dessert actuellement 116 structures (8 médiathèques, 12 bibliothèques, 40 points-lecture, 56 dépôts communaux).

Le plan de développement de la lecture publique

Mis en œuvre en 2005, il définit la politique du Département dans ce domaine et s'accompagne d'un dispositif de subventions attribuées aux communes et communautés de communes pour la construction et la réhabilitation de bâtiments, l'acquisition de mobilier et de matériel informatique, l'achat de documents, le recrutement de personnel qualifié et l'aide à l'informatisation.

Le Conseil départemental des Ardennes a soutenu les bibliothèques de Remilly-les-Pothées, Lumes et Rumigny à hauteur de **12 010€** pour des travaux de réhabilitation et l'achat de mobilier et de matériel informatique.

Expertise et conseil aux collectivités

En 2016, la BDA a apporté expertise et conseil aux communes de Carignan, Chémery-Chéhéry, Le Chesne, Monthois, Mouzon, Remilly-les-Pothées, Rumigny, Saint-Fergeux, Villers-Semeuse, Vireux-Molhain et Vivier-au-Court.

Elle a accompagné également dans leurs projets les Communautés de communes du Pays Rethélois et des Portes du Luxembourg et participé à la structuration des bibliothèques du réseau Meuse et Semoy.

Les actions de formation & les actions culturelles

30,5 journées de formations et conférences ont été organisées par la Bibliothèque départementale (476 participants).

Des rencontres (venues d'auteurs jeunesse, spectacles et concert) se sont déroulées dans les bibliothèques et les collèges. La BDA apporte également son soutien à l'action culturelle par la mise à disposition de matériel d'animation aux communes et aux institutions (125 structures ont emprunté 335 supports d'animation).

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

3 objectifs stratégiques ont prévalu en 2016 : conserver et restaurer les archives, valoriser les archives, enrichir les collections.

Conserver et restaurer les archives

35 registres d'hypothèques, essentiels pour les recherches des usagers, ont été restaurés afin de rendre possible leur communication en salle de lecture.
Conserver les archives consiste également à numériser les documents originaux afin de les préserver des communications répétées en salle de lecture. Des évolutions sont en cours de mise en œuvre comme la mise en ligne d'images numérisées nouvelles (répertoires des notaires) et d'instruments de recherche, transformant le portail internet en véritable salle de lecture virtuelle.

Valoriser les archives

Les Archives départementales des Ardennes ont accueilli **657 lecteurs** inscrits en 2016 en salle de lecture. Le service éducatif, menée par une enseignante, a reçu **534 élèves** cette année.
Le 8 octobre 2016 s'est tenu à Rocroi un colloque intitulé « Andrée et Pierre Viénot, pensée et action » qui a rassemblé 100 personnes. Organisé à l'initiative de l'association d'histoire et de géographie locales Terres Ardennaises, de la Ligue des Droits de l'Homme et coordonné par les Archives départementales, ce colloque a permis de mettre en lumière le parcours de ce couple hors du commun, au destin local à l'échelle de la ville de Rocroi, du département des Ardennes, national, Andrée et Pierre Viénot ayant été tous les deux députés et ministres en 1936 et 1946-1947.
Un partenariat est mis en place avec la Ville de Charleville-Mézières, l'Université de Paris IV-Sorbonne et le CNRS. Il s'agit de développer la recherche locale en valorisant des archives communales déposées de Charleville qui, fait unique en France et même au-delà, conservent une série ininterrompue de dénombrement de la population entre 1685 et 1940.
Dans le cadre des actions de commémoration de la Grande Guerre, l'indexation collaborative des feuillets matricules des poilus de la Grande Guerre a été rendue possible sur le portail internet des Archives départementales et permet de s'inscrire dans les dispositifs nationaux comme le Grand mémorial, piloté par le ministère de la Culture qui centralise les parcours des poilus français durant le premier conflit mondial.

Enrichir les fonds et collections

Le bâtiment des Archives départementales présente une capacité totale de stockage de 19 500 mètres linéaires.
À noter, un accroissement de **212,93 mètres linéaires** des fonds et collections conservées avec une hausse importante du volume des archives privées et des versements des archives publiques.
0.29 Go de données provenant des supports informatiques des écoles publiques sont en outre collectés chaque année à la fin de l'année scolaire, à la faveur de l'évolution de la carte scolaire départementale et des fermetures d'établissements.
Le développement de la bibliothèque du service présente une remarquable stabilité avec environ 15 mètres linéaires d'accroissement annuel.
Parmi les fonds remarquables collectés : l'entreprise La Persévérance, société de métallurgie très importante de la ville de Rocroi. Cette collecte d'archives d'entreprise s'est poursuivie par le travail de repérage des archives de l'entreprise Deville, établissement emblématique des Ardennes. La collecte de fonds de résistants s'est poursuivie avec le classement de fonds très riches pouvant intéresser les historiens et les grandes institutions nationales voire internationales.

L'INFO EN +

La collecte de terrain

Partie méconnue du travail des Archives, la collecte de terrain voit les agents du Département partir à la recherche d'éléments permettant de préserver la mémoire ardennaise. En 2016, une opération a ainsi été menée à Rocroi dans les locaux de la fonderie La Persévérance. Objectif : collecter documents et objets retraçant l'évolution de cette entreprise qui a fermé ses portes au printemps 2015.
Plans, brochures, déclarations de sinistre, registres de paie, exemples d'objets fabriqués dans l'entreprise... La récolte est variée. Toutes les trouvailles sont ensuite ramenées dans les locaux des Archives départementales pour y être analysées et classées. Un travail de fourmi ! Mais cette intervention de terrain apporte déjà une première satisfaction : celle d'avoir pu sauver des trésors pour notre mémoire collective, avant la vente des locaux.

ACCOMPAGNER & PROTÉGER

Commission 2

SOLIDARITÉS

179,367 M€

L'action sociale est le coeur de métier du Conseil départemental qui assure le lien et l'intégration sociale des publics les plus fragiles. En 2016, ce sont ainsi 183 933 personnes qui ont été accueillies dans les Maisons Départementales des Solidarités implantées sur l'ensemble du territoire ardennais (accueil physique et/ou téléphonique).
L'action sociale du Département mobilise plus de 500 agents autour de 4 missions :

- la protection de l'enfance,
- la protection maternelle et infantile,
- l'insertion et le développement social,
- l'accompagnement des personnes âgées et personnes handicapées.

Afin de prendre en compte l'accroissement significatif des besoins sociaux dans un contexte de budget contraint, la Direction Générale Adjointe Solidarités et Réussite a défini deux objectifs prioritaires pour ses services :

- simplifier l'organisation interne et ses procédures afin d'optimiser le travail des agents et de faciliter le parcours de l'usager,
- renforcer les collaborations internes et le maillage partenarial.

Ces orientations ont notamment pris corps dans l'élaboration de Projets Sociaux de Territoire sur chacune des 4 Délégations Territoriales des Solidarités (Charleville-Mézières Centre Ardennes - Sedanais - Nord Ardennes Thiérache - Sud Ardennes). Ces 4 projets ont largement associé les agents et les partenaires majeurs du Conseil départemental.
Opérationnels depuis le 1er janvier 2016, ils constituent la feuille de route du territoire pour les deux années à venir.

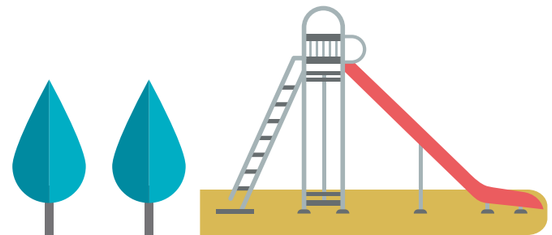

PROTECTION MATERNELLE & INFANTILE

EN CHIFFRE

Le montant total des dépenses en investissement et en fonctionnement de la Direction des Solidarités est passé de 126 979 044 € en 2008 à 179 366 777€ en 2016 (hors MDPH), soit une hausse de + 41%.

Le montant des recettes en investissement et en fonctionnement a augmenté de 28,5 % entre 2008 (16 835 571 €) et 2016 (21 637 610 €).

Plus précisément, le devoir de solidarité de la collectivité à l'égard des plus vulnérables recouvre les postes de dépenses suivants :

Protection Maternelle et Infantile : 647 286 €

Actions de Prévention - Promotion (consultations infantiles, éducation à la santé, soutien à la parentalité, Cérémonie de la réussite…) : 7 994 €

Protection de l'Enfance (non compris les salaires des assistants familiaux) : 23 417 730 €

Personnes Agées et Personnes Handicapées : 79 737 146 €

Insertion et Logement : 67 487 211 €

Actions Volontaires (habitat, associations à caractère social, Fonds d'Aide à l'Investissement Social, Maison de Santé Pluridisciplinaire, sports, loisirs…) : 1 885 877 €

MaDEF : 6 183 532 €.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION

Les lois n° 2007-293 du 5 mars 2007 et n° 2016-297 du 14 mars 2016 réformant la Protection de l'Enfance ont élargi les missions réglementaires de la Protection Maternelle et Infantile en renforçant le domaine de prévention avec les dépistages et les prises en charge précoces (visites à domicile des sages-femmes et puéricultrices).

Ainsi, les missions déjà réalisées se trouvent renforcées : consultations infantiles, bilans en écoles maternelles, planification et éducation familiale, actions collectives d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité.

Les 5 Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)

1 226 personnes ont fréquenté un CPEF au cours des 557 demi-journées d'ouverture. Parmi elles, 154 étaient mineures, soit 12%.
1 430 consultations médicales et 850 entretiens avec une conseillère conjugale et familiale ont été effectués.
Les **215** séances d'information collectives ont réuni 3 404 participants (2 364 élèves et 1 040 jeunes adultes).

Les CPEF continuent de s'ouvrir vers l'extérieur avec la tenue de stands informatifs lors de plusieurs manifestations, telles que le festival Le Cabaret Vert. Par ailleurs, trois sages-femmes du service ont suivi, en 2016, une formation de contraception et suivi gynécologique.

Santé et bien-être de la femme enceinte et du jeune enfant

Les actions de promotion de la santé constituent un des volets de prévention précoce. Les sages-femmes assurent le suivi médical et médico-social des grossesses et notamment celles à risque médical, social ou psychologique.

Sur les 2 627 déclarations de grossesse de 2016, les 7 sages-femmes ont ainsi effectué **2 276 visites à domicile** représentant 1 001 femmes (soit 1 femme enceinte sur 3). Des relais avec les puéricultrices visaient à préparer la naissance pour 124 femmes (soit 135 visites). 12 familles ont par ailleurs bénéficié du soutien d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale à domicile en période prénatale.

Dans le cadre des actions de prévention primaire, les puéricultrices présentent les missions du service aux femmes accouchant dans les établissements hospitaliers des Ardennes.

Enfin, les visites à domicile des puéricultrices après la naissance permettent de suivre les enfants présentant des risques médicaux ou sociaux, de répondre aux interrogations des jeunes parents sur la santé de leur enfant, de les soutenir dans leur fonction parentale et de proposer des aides complémentaires adaptées aux besoins. 3 240 visites à domicile pour **2 112 enfants** ont été réalisées en 2016.

En outre, **56 familles** ont bénéficié du soutien d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale à domicile en période postnatale.

Consultations médicales et permanences petite enfance

Ce sont des lieux de suivi du développement psychomoteur des jeunes enfants, de dépistage précoce des situations de handicap, des troubles du lien parents/enfants et d'orientation vers des structures adaptées. Ce sont aussi des lieux d'écoute et d'accompagnement sur toutes les questions liées à la santé, à la parentalité.

Dans les 24 antennes de consultations et de permanences petite enfance réparties sur le département, **692 séances** de consultation ont été réalisées pour **7 865 enfants** présentés. Lors des 4 674 consultations médicales, **3 267 vaccinations** ont été réalisées.

Le service accueille désormais des internes de médecine générale afin de faire connaître la diversité des missions du service et de faciliter la coordination ultérieure avec ces jeunes professionnels de santé.

Les bilans en école maternelle

Les bilans des enfants de 4 ans s'adressent à tous les enfants scolarisés. Ce sont des bilans de prévention primaire permettant de suivre la croissance staturo-pondérale et le développement psychomoteur (dépistage des déficiences sensorielles, des troubles du comportement, des difficultés relationnelles et repérage des troubles du langage).

2 776 enfants ont été vus dans ce cadre, soit 85% des enfants scolarisés dans cette classe d'âge. La présence des parents est toujours sollicitée afin d'améliorer l'efficacité du bilan, grâce à leur participation active.

Les actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger

Le service de PMI participe, avec la Mission Accueil et Accompagnement Social, à l'évaluation des Informations Préoccupantes (IP) concernant des enfants de moins de 6 ans. **487 IP** ont été traitées en 2016 contre 381 en 2015.

Par ailleurs, conformément aux préconisations du schéma de protection de l'enfance, le service de PMI réalise les bilans de santé des enfants placés de moins de 6 ans.

Les actions collectives

L'objectif des haltes-jeux est de développer les compétences parentales, de favoriser l'ouverture vers l'extérieur et l'observation.

Animées par les puéricultrices en partenariat avec les assistantes sociales de secteur, éducatrices de jeunes enfants, ces actions collectives peuvent prendre la forme d'atelier de psychomotricité, de massages bébés, de communication gestuelle, de découverte de la lecture grâce au partenariat avec la Bibliothèque Départementale des Ardennes ou les bibliothèques/médiathèques locales.
En 2016, **3 619 enfants** ont participé aux activités lors des **424 séances** de halte-jeux proposées.

LES AGRÉMENTS ET LE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS

Assistants maternels et assistants familiaux

Le service de PMI organise et assure l'agrément des assistants familiaux ainsi que l'agrément, la formation et l'accompagnement des assistants maternels. Il assure également la surveillance et le contrôle des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

9 réunions d'information sur le métier d'assistant familial ont été organisées (146 candidats), 15 sur le métier d'assistant maternel (333 candidats).

Au 31 décembre 2016 dans les Ardennes :
- **1 889** assistants maternels accueillent 6 540 enfants
- **419** assistants familiaux accueillent 948 enfants

1 644 visites à domicile ont été effectuées dans le cadre du suivi, d'une demande de modification, d'extension, de renouvellement ou de dérogation à l'agrément d'un assistant maternel.

Des actions collectives sont proposées par les éducatrices de jeunes enfants, 996 enfants accueillis chez des assistants maternels y ont participé.

Etablissements d'accueil des jeunes enfants

6 visites de conformité ont été effectuées pour l'ouverture de 5 micro-crèches et un multi-accueil.

28 visites de contrôle de fonctionnement des structures ont été réalisées sur un total de 47 établissements.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les lois de Protection de l'Enfance (5 mars 2007 - 14 mars 2016) posent la définition suivante : « La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs…»
Au niveau local, c'est le Conseil départemental qui est chargé de la Protection de l'Enfance. Son action en la matière s'étend sur deux champs d'interventions : socio-administratif et judiciaire.
Dans ce cadre, le Département assure :

- **la prévention** en direction des jeunes en situation de rupture ou de risque d'exclusion,
- **l'accompagnement éducatif à domicile de mineurs** (Aide Educative à Domicile ou AED et Action Educative en Milieu Ouvert ou AEMO, Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ou TISF),
- **la prise en charge des enfants confiés** au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), accueillis chez des assistants familiaux, dans des établissements habilités ou au sein du domicile parental.

En 2016, le budget départemental de la Protection de l'Enfance s'élève à 23 417 730 €.
L'année 2016 s'est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental de protection de l'enfance en soutenant la dynamique positive de travail en équipe entre tous les services et partenaires concourant à la Protection de l'Enfance.
Le processus de diversification des mesures éducatives en faveur des mineurs s'est poursuivi notamment par la création de 62 nouvelles mesures alternatives au placement et l'élaboration d'un appel à projet pour un village d'enfants destiné à accueillir les fratries d'enfants placés.

Par ailleurs, 127 203 € ont été consacrés à la mise en place d'actions volontaires (aides aux vacances en accueil de loisirs, soutien aux associations, aides aux jeunes majeurs).

LES ASSISTANTS FAMILIAUX

L'accueil familial représente le premier mode d'accueil des enfants confiés dans le département des Ardennes, avec 66% des orientations. Le Conseil départemental employait ainsi **320 assistants familiaux** au 31 décembre 2016.
Une équipe psycho-socio-éducative accompagne ces professionnels chargés d'accueillir les enfants confiés à l'ASE. Elle apporte un soutien technique et méthodologique aux assistants familiaux, prévient et gère les éventuelles situations de tension, notamment à travers des groupes de parole, et met en place des formations adaptées (informatique, attachement et séparation, éducation à la sexualité, accueil de l'enfant en situation de handicap, gestes de premier secours…).

LA CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES (CRIP)

Conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, chaque département dispose d'une cellule de recueil des situations de danger ou de risque de danger. Dans les Ardennes, la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP 08) est chargée de :

- recueillir les informations préoccupantes concernant les mineurs susceptibles d'être en danger sur le département et émanant des différents services, partenaires ou particuliers,
- effectuer une évaluation de premier niveau des éléments reçus avec transmission directe au Parquet en cas d'infraction pénale supposée,
- organiser l'évaluation systématique des informations préoccupantes ou des « soit-transmis » du Procureur par les travailleurs sociaux des territoires,
- contrôler les évaluations au regard du cadre légal,
- accompagner la mise en œuvre concrète des actions à initier pour protéger les enfants en danger, favoriser l'articulation des différentes mesures, saisir quand cela est nécessaire l'autorité judiciaire,
- déployer des actions d'information et de formation sur la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 dans le département et sur le rôle de la CRIP.

La cellule est composée de 3 professionnels de formation complémentaire (assistant socio-éducatif et rédacteur territorial).
1 568 éléments comprenant informations préoccupantes, rapports de signalement, signalements directs et soit-transmis ont été reçus en 2016. Ces éléments concernaient 1 315 enfants et 851 familles différentes.
Au cours de l'année 2016, **28 actions de formation** et d'information ont été conduites par la CRIP à destination des travailleurs sociaux du Département et auprès de divers partenaires (instituts médico-éducatifs, Education Nationale, Service Départemental d'Incendie et de Secours, service de pédiatrie, service de Techniciens en Intervention Sociale et Familiale…).

LE PLAN D'ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Présentée en septembre 2016, cette feuille de route fixe 4 axes de travail prioritaires aux professionnels du Département qui œuvrent au service de la Protection de l'Enfance :

- Développer le champ de la prévention autour de l'enfant et de sa famille,
- Renforcer la qualité de l'accompagnement des enfants,
- Développer l'offre de services,
- Améliorer la gouvernance de la protection de l'enfance.

ZOOM SUR

La 1ère Cérémonie de la Réussite

Afin de soutenir les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans leur parcours scolaire et professionnel, de mobiliser les équipes autour de leurs réussites et de développer de nouvelles opportunités pour ces jeunes, la Politique Sociale Jeunesse Protection de l'Enfance, en collaboration avec les Délégations Territoriales des Solidarités, a mis en place une Cérémonie de la Réussite dont la première édition s'est déroulée en octobre 2016.
Ce temps de rencontre officiel a ainsi rassemblé près de 90 jeunes âgés de 14 à 21 ans et ayant décroché Brevet des collèges, BEP, CAP, Diplôme d'Étude en Langue Française, Baccalauréat général ou professionnel, BTS ou Master II.
Ce temps festif avait également pour ambition d'ouvrir de nouvelles perspectives à cette première « Promotion de la Réussite », à travers la mise en place de partenariats avec le monde de l'entreprise et plusieurs fondations.
Cette opération sera désormais reconduite chaque année.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (MaDEF)

La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MaDEF) est chargée d'accueillir en urgence des enfants confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de proposer une orientation adaptée à leurs besoins suite à une période d'observation.
La MaDEF est un établissement public social, non doté de la personnalité morale, financé exclusivement par le Conseil départemental et géré par un directeur hospitalier, qui exerce ses missions par délégation du Président du Conseil Départemental.
La MaDEF compte :

- **195 places d'accueil**
- **136 postes permanents**

Afin de faire face au sureffectif des unités de la MaDEF et de favoriser de meilleures conditions d'accueil pour les enfants et de travail pour les personnels, le site principal de Warcq a été réaménagé et les unités de vie extérieures doivent progressivement être rassemblées dans des bâtiments modulaires implantés sur le site d'un futur bâtiment neuf. L'ouverture d'une nouvelle MaDEF est en effet prévue pour la **rentrée 2019.**
Implanté sur 4 hectares de terrain, au lieu-dit La Havetière à Charleville-Mézières, le nouvel ensemble comprendra :

- **un pôle d'accueil, d'administration, de services supports et de services d'accompagnement extérieur**, où des équipes pluridisciplinaires (éducateurs, infirmières, médecins, psychologues) accompagneront au quotidien les enfants et les adolescents ;
- **un pôle espaces communs** où seront mis à disposition des locaux dédiés au sport et aux activités ;
- **un pôle logistiqu**e avec un lieu de restauration et les locaux techniques nécessaires au fonctionnement de la MaDEF ;
- **des unités de vie** où seront accueillis les enfants par tranche d'âge, pour proposer un lieu de vie proche d'un cadre familial : 3 unités pour les enfants ; 4 pour les adolescents ainsi que **2 studios et 2 appartements** pour les jeunes en semi-autonomie ;
- un logement de fonction pour la Direction.

ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

EN CHIFFRE

Les dépenses liées à l'insertion (les allocations RSA, les contrats, les fonds d'aides, les actions d'insertion) s'élèvent à près de 71 M€ en 2016, dont 61 M€ pour les allocations RSA socle et RSA socle majoré au bénéfice de 10 298 personnes. Au 31/12/2016, 10 657 foyers bénéficiaient ainsi du Revenu de Solidarité Active (RSA), couvrant 22 437 personnes.

- **5 004 dossiers ont été instruits dans le cadre du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL)**
- **542 dossiers ont été instruits dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD)**
- **11 279 dossiers RSA ont été traités**

VERS UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Une politique sociale directement liée aux missions d'accueil et d'accompagnement social a été mise en place au sein des services départementaux en 2016. En cohérence avec l'organisation des politiques sociales dédiées à l'enfance et aux personnes âgées et personnes handicapées, elle a notamment pour mission l'élaboration d'un schéma départemental d'action sociale déclinant les objectifs suivants :

- formaliser l'accueil et l'orientation du public,
- qualifier, formaliser et quantifier l'accompagnement social,
- améliorer la prise en charge et l'accompagnement de l'usager dans ses démarches d'insertion,
- favoriser le développement social local en imaginant de nouveaux modes d'intervention sociale, notamment la mise en place ou la pérennisation d'actions collectives et le renforcement des partenariats locaux.

LES DIFFÉRENTS FONDS D'AIDE SPÉCIFIQUES

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Compétence obligatoire du Département, le FSL doit permettre l'accès ou le maintien dans un logement décent, le maintien des fournitures d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Dans les Ardennes, le FSL intervient auprès des familles par l'octroi d'aides financières individuelles ou de mesures d'accompagnement.

Au cours de l'année 2016, **5 004** dossiers ont été examinés. Le FSL apporte également un soutien financier à des actions d'organismes partenaires s'inscrivant dans ses objectifs. En 2016, le FSL a participé au financement de 9 actions portées par 7 organismes.
Le budget total dépensé au titre du FSL pour l'année 2016 s'élève à **1 244 890 €** (836 045€ pour les aides individuelles et 408 845€ au titre des actions collectives).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD)

Compétence obligatoire du Département, le FAJD est une aide destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il apporte notamment des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Dans les Ardennes, le FAJD intervient sous forme d'aides individuelles (subsistance, aide aux démarches d'insertion, équipements professionnels et aide au permis de conduire) et de participation à des projets collectifs.

En 2016, 542 demandes ont été instruites dont 154 pour la formation, 120 pour la subsistance, 100 dans le cadre de l'urgence formation et 92 pour de la subsistance en urgence. **61 759 €** ont ainsi été engagés au titre des aides individuelles et **24 947 €** au titre des interventions sur des projets collectifs soit **86 706 €** au total.

L'INFO EN +

L'intervention des Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF)

Les Conseillères en ESF du Conseil départemental interviennent auprès des publics rencontrant des difficultés de logement. Il s'agit là d'un dispositif essentiel dans le cadre de la lutte contre les expulsions locatives et contre la précarité énergétique.
Les CESF accompagnent notamment les publics dans le cadre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement dont les objectifs de travail sont principalement consacrés à l'accès ou au maintien dans le logement, au relogement dans le cadre d'interventions sur la gestion financière, l'aide administrative, l'information sur les droits et les devoirs ou encore sur l'hygiène.
En 2016, près de **400 familles** ont bénéficié d'un Accompagnement Social Lié au Logement.
En plus des accompagnements individuels, les CESF mettent en place ou participent à des actions collectives sur différentes thématiques en lien avec le logement. Par exemple le cadre de vie, la précarité énergétique. Ces actions ou informations sont à destination des usagers mais aussi de professionnels.

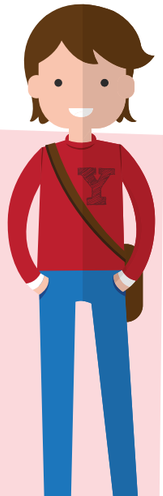

Les Contrats Jeunes Majeurs + de 21 ans

Le Département soutient financièrement les jeunes de plus de 21 ans en rupture familiale et/ou sociale qui sont inscrits dans un cursus scolaire ou une démarche d'insertion professionnelle.
20 384€ ont été attribués dans le cadre de cette action volontaire du Conseil départemental en faveur de l'insertion des jeunes.

LE PROGRAMME HABITER MIEUX EN ARDENNES

Lancé en mars 2012 pour 5 ans, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la CAF et la MSA, « Habiter mieux en Ardennes » est un programme de soutien technique et financier visant à résorber les nombreux désordres qui rendent les habitats indignes, dégradés ou trop consommateurs d'énergie.

Il s'adresse aux propriétaires occupants sous conditions de ressources ainsi qu'aux propriétaires bailleurs sur les territoires non engagés dans des actions d'amélioration de l'habitat. Les locataires du parc privé ne sont pas oubliés puisqu'ils peuvent signaler les inconforts de leur logement afin que le propriétaire soit informé de cette action et accompagné dans une démarche de réhabilitation. Dès lors que les travaux sont éligibles, les propriétaires peuvent bénéficier de financements des travaux.

Sous maîtrise d'ouvrage départementale, ce programme a permis, au 31/12/2016, de traiter près de 150 situations d'habitat indigne et 1 230 situations de précarité énergétique, d'engager **6 M€** de travaux et d'apporter un soutien financier de **2 M€** aux propriétaires ardennais aux revenus modestes.

Au regard des défis relevés dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat, la poursuite d'une intervention programmée sur le parc de logements privés s'avère nécessaire.

Un dispositif très ambitieux est envisagé par l'Etat et le Conseil départemental à travers un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental au sein d'un large partenariat (ANAH, Région, EPCI, CAF, MSA, CARSAT...). Ce programme intégrera 4 thématiques : la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre la vacance et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, avec un objectif annuel de 500 logements à traiter. Ce nouveau programme devrait être mis en œuvre mi-2018.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL

Le département compte 15 centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Un seizième est en cours d'agrément sur le secteur de Sedan.
La collectivité a versé une subvention globale de **560 057€** pour l'année 2016, afin de soutenir les interventions des centres sociaux en faveur des actions directement en lien avec les axes d'intervention du Conseil départemental :

- La parentalité comme outil de protection de l'enfance,
- L'inclusion sociale et la citoyenneté,
- La prévention de la dépendance des personnes âgées.

Le Conseil départemental a également apporté un soutien financier de **42 500€** à la Fédération des Centres Sociaux qui joue un rôle d'animation et de conseil au sein de ce réseau.

PERSONNES ÂGÉES & PERSONNES HANDICAPÉES

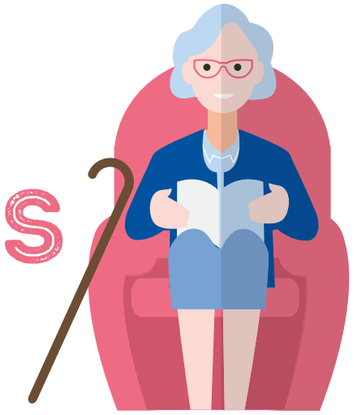

Préservation de l'autonomie des personnes âgées et handicapées du département, promotion du bien vieillir dans les Ardennes pour prévenir la dépendance, aide au maintien à domicile et accompagnement aux changements dans les parcours de vie des usagers, diversification et renforcement des dispositifs d'accueil en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental assure l'action sociale relative à l'ensemble de ces domaines.

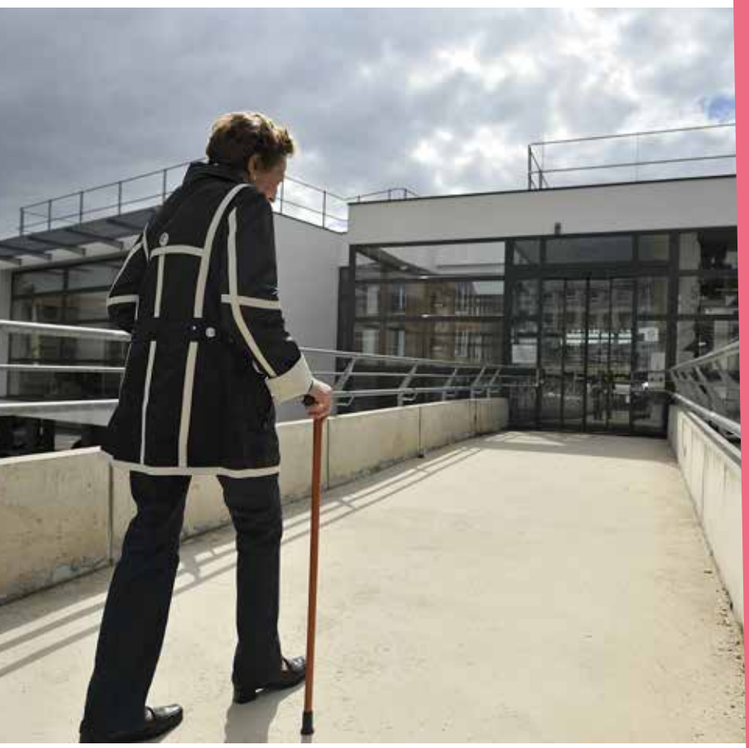

L'année 2016 a été caractérisée par la mise en œuvre de la Loi d'Accompagnement de la Société au Vieillissement dite « loi ASV », qui a notamment :

- **réformé et complété le dispositif d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),**
- **créé la Conférence des Financeurs, instance de coordination et de financement d'action en faveur de l'autonomie des personnes âgées pilotée par le Département et l'Agence Régionale de Santé,**
- **confié de nouvelles compétences au Président du Conseil départemental en matière d'autorisation des Services d'Aide à Domicile (SAD).**

EN CHIFFRE

Le montant des dépenses consacrées aux Personnes Agées et Personnes Handicapées s'élevait à 79 737 146 € en 2016.
En 2016, 11 341 personnes âgées et personnes handicapées ardennaises bénéficiaient des services et prestations sociales versées par le Département :

- **8 696 d'entre elles percevaient l'APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) dont 6 375 à domicile et 2 321 en établissement
- **1 044 accédaient à l'Aide Sociale à l'Hébergement**
- **1 028 disposaient de l'attribution de la PCH** (Prestation de Compensation du Handicap)
- **50 personnes âgées ou handicapées étaient prises en charge par 42 accueillants, ces accueils donnant lieu à 204 visites d'agrément** par les services du Département
- **523 bénéficiaient de l'ACTP** (Allocation Compensatrice Tierce Personne)

Activité des services en faveur des personnes âgées

- **1 200** nouvelles demandes d'APA à domicile (+ 0,17 %)
- **11 341** dossiers traités au titre de l'aide sociale générale
- **204** visites d'agrément et de suivi concernant l'accueil familial
- **285** situations individuelles au titre de la coordination gérontologique.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR LA PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGEES ET HANDICAPÉES DES ARDENNES

Elaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'action gérontologique, ce document structure la politique départementale globale en direction des personnes âgées et des personnes handicapées pour 2014-2019, dans l'optique de répondre de la manière la plus efficace possible aux besoins de ces populations dans le département.
Validé par l'Assemblée départementale en décembre 2013, il est organisé autour des **3 grands axes suivants :**

- promouvoir le bien vieillir dans les Ardennes pour prévenir la dépendance,
- conforter la vie à domicile et accompagner aux changements dans les parcours de vie des usagers,
- diversifier et renforcer les dispositifs d'accueil en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ces axes ont été déclinés en 2016 à travers différentes actions telles que la généralisation de l'outil « Via Trajectoire Grand Age » destiné à améliorer le parcours des résidents des EHPAD et Résidences Autonomie, la confortation du travail en réseau, le travail du Groupe Ethique Ardennais, l'information et l'aide envers les aidants familiaux.

L'INFO EN +

Forum thématique du Sud Ardennes

Cette première édition avait vocation à informer sur les champs de compétences de chacun des partenaires œuvrant dans le maintien à domicile des personnes âgées.

Objectifs :

- Permettre au réseau partenarial d'être un relais efficace et coordonné de l'information à destination des publics,
- Partager des expériences et développer une culture commune, partager un langage commun,
- Améliorer la communication sur les compétences du réseau, les dispositifs existants, au regard des besoins de la population,
- Améliorer la coordination des partenaires pour un meilleur repérage des publics sur le territoire et une meilleure prise en charge,
- Se rencontrer pour dynamiser et entretenir le réseau de partenaires,
- Être réactif pour informer, communiquer, prévenir, accompagner rapidement pour éviter la dégradation des situations individuelles et l'isolement.

LES PRESTATIONS INDIVIDUELLES DÉDIÉES AUX PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Les personnes âgées peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et les personnes handicapées de la Prestation de Compensation du Handicap. Ces deux publics peuvent également disposer de droits ouverts à l'Allocation Compensatrice Tierce Personne et à l'Aide Sociale à l'Aide Ménagère.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Elle est destinée aux personnes dépendantes de 60 ans et plus qui rencontrent des problèmes moyens à sévères dans l'accomplissement des actes quotidiens. Elle peut être versée au domicile comme en établissement.
Le département des Ardennes est caractérisé par un très fort taux de bénéficiaires de l'APA chez la population des 75 ans et plus (28,1% contre 20,6% au niveau national, INSEE décembre 2016) mais également par un pourcentage très important de prestations versées à domicile (73% des droits APA concernent le domicile contre 59% au niveau national, CNSA 2015).

Au 31 décembre 2016, **6 375 personnes âgées** ardennaises bénéficiaient de l'APA à domicile. Le flux des entrées et sorties reste important avec 1 200 nouveaux droits ouverts pour 1 189 sorties du dispositif.

La mise en œuvre de la Loi ASV du 29 décembre 2015 a constitué en 2016 un chantier d'importance qui a fortement impacté les finances de la collectivité. Les évolutions du dispositif APA (nouvelles modalités de participation des bénéficiaires au financement de leur dépendance, importante hausse des montants maximums attribuables) ont entrainé une augmentation des dépenses APA à domicile **de 2 856 975 € par rapport à 2015** (soit 12 % d'augmentation), pour une contrepartie versée par la CNSA à hauteur de 1 993 225 €, soit un surcoût pour le Département de 863 750 €.

Les nouveaux montants maximum APA (jusqu'à 400 € pour le GIR 1) sont dorénavant appliqués et les bénéficiaires profitent désormais des nouvelles modalités de calcul de leur participation qui leur sont plus favorables.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Elle est composée de plusieurs volets activables individuellement (aide humaine, aide techniques, aménagement du logement ou du véhicule, frais de transport). La PCH est vouée à la compensation du handicap des personnes de moins de 60 ans lorsque celles-ci rencontrent des difficultés majeures, voire absolues pour accomplir certains actes essentiels de l'existence. Si le nombre de bénéficiaires n'a crû que de 1,9% entre 2015 et 2016 (+ 2,6% entre 2014 et 2015), la dépense totale de **4 655 653€** représente une augmentation de 7,7%, due notamment à l'accroissement du coût moyen (312,46€ / mois en 2015 contre 316,61€ / mois en 2016).

L'allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)

Cette prestation à la même vocation que la PCH, a été remplacée par cette dernière en 2005. Depuis cette date, aucun nouveau droit n'est donc ouvert. Le nombre de bénéficiaires de l'ACTP et les crédits alloués diminuent progressivement (en 9 ans, le nombre de bénéficiaires a baissé de 44%) pour atteindre 523 au 31 décembre 2016 pour une dépense de **3 658 758€**.

L'Aide Sociale à l'Aide Ménagère

Ce dispositif, destiné à financer des heures d'aide ménagère pour les personnes à domicile qui ne sont plus en capacité d'assurer les tâches ménagères, est en premier lieu destiné aux personnes de 65 ans et plus qui ne relèvent pas de l'APA. Cependant la réglementation prévoit, sous conditions, que les personnes handicapées adultes de tout âge puissent également en bénéficier. Concernant ces dernières, le Département des Ardennes a mis en place des conditions de ressources plus favorables que ce que la législation prévoit.

Au 31 décembre 2016, on dénombre 19 personnes âgées pour une dépense de **22 550 €.** Concernant les 180 personnes handicapées bénéficiant de l'Aide Ménagère, dont 140 au titre de l'action volontaire du département, les dépenses sont restées stables : **407 697 €.**

L'ACCUEIL FAMILIAL ADULTE

Solution alternative à l'entrée en établissement, l'accueil familial est une réponse personnalisée pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap qui ne souhaitent pas une vie en collectivité mais dont l'autonomie, l'isolement ou la configuration de l'habitat ne permettent plus le maintien à domicile.

Le pôle en charge de l'accueil familial a instruit 8 dossiers de demande d'agrément ou de renouvellement en 2016. La commission d'agrément s'est réunie à 3 reprises.

Au 31 décembre 2016, **42 personnes** en situation de handicap et 8 personnes âgées étaient accueillies par 42 accueillants. De plus, 11 personnes ont bénéficié de ce dispositif en accueil temporaire.

LES AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES PERSONNES EN ÉTABLISSEMENTS

Que ce soit en établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en structures spécialisées pour personnes handicapées, les personnes hébergées disposent également d'aides permettant la prise en charge de leur dépendance ou handicap. Il existe aussi une aide financière permettant aux personnes disposant de peu de ressources d'accéder à l'accueil en établissement : l'aide sociale à l'hébergement.

L'APA en établissement

Cette aide est destinée à permettre le financement de la prise en charge de la dépendance au sein des structures pour personnes âgées dépendantes. La prestation est versée directement à l'établissement sous forme d'une dotation globale calculée sur la base du nombre de résidents et du niveau de dépendance moyen. Les ressortissants ardennais hébergés dans des établissements hors département doivent par contre déposer des dossiers de demandes d'APA en établissement auprès du Conseil départemental des Ardennes.
Au 31 décembre 2016 on dénombrait **2 321 bénéficiaires de l'APA** en établissement (dont 2 109 hébergés dans les Ardennes et 208 hors département) pour une dépense de **11 042 579€**.

L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

Cette prestation a pour vocation de venir financer la partie des frais d'hébergement que l'accueilli seul (ou avec ses éventuels conjoints et/ou obligés alimentaires) ne peut assumer. L'ASH est possible en établissement pour personnes âgées ainsi que dans les structures pour personnes handicapées relevant du Conseil départemental (Foyer Occupationnel, Foyer d'Accueil Médicalisé, hébergement annexé à un ESAT, Amendement Creton).
L'accueilli participe au financement de sa prise en charge selon son niveau de ressources.
Au 31 décembre 2016 on comptait **1 044 droits à l'ASH** ouverts dont 443 en EHPAD et 601 en établissements pour personnes handicapées. On dénombrait également 111 dossiers en cours d'instruction. Les dépenses 2016 d'ASH se sont portées à **32 535 634€**, soit 4,26% d'augmentation par rapport à l'année précédente.
A noter que 41 personnes bénéficiaient de l'ASH au titre de l'hébergement en accueil familial au 31 décembre 2016 (4 personnes âgées et 37 personnes handicapées) pour une dépense de **391 975€**.

LE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

La gestion des autorisations et le suivi des établissements

L'amélioration de la prise en charge en établissement se traduit par des actions de développement de l'offre et de restructuration des établissements existants.

En 2016, le département était équipé pour les personnes âgées de 32 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées) représentant 2 527 places, de 8 Résidences Autonomie pour une capacité de 350 places et d'une PUV (Petite Unité de Vie) de 12 places.

Ces établissements ont tous été rencontré afin de s'assurer qu'ils respectaient bien le nouveau cadre réglementaire issu de la loi ASV.

Par ailleurs, le Conseil départemental s'est engagé dans une démarche de développement de l'offre de répit aux aidants en autorisant et finançant des places d'accueil de jour autonome. En juillet 2016, la Mutualité Française a ouvert une structure de 10 places d'accueil de jour autonome, adossée à l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) dans la commune de Nouzonville.

Pour les personnes handicapées, le territoire compte 2 foyers d'hébergement de travailleurs en ESAT, 5 foyers de vie pour adultes handicapés, 4 Foyers d'Accueil Médicalisé dont 1 ouvert en 2016 et dédié aux personnes souffrant d'un handicap psychique, 7 établissements belges en convention globale de prise en charge et 3 Maisons d'Accueil Spécialisées (compétence Etat).

13 places supplémentaires ont été ouvertes au foyer de vie « L'Albatros 08 », pour optimiser le site et accueillir prioritairement des jeunes adultes en amendement Creton, limitant ainsi les départs en Belgique.

Le Président du Conseil départemental a autorisé l'ouverture d'un SAAD sur le territoire Nord Ardennes Thiérache, portant leur nombre à 14.

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

Le Fonds d'Aides à l'Investissement Social (FAIS)
Ce dispositif d'action volontaire permet, par l'octroi de subventions, de limiter l'impact financier des opérations de reconstruction ou d'humanisation des structures sur les prix de journée financées par les résidents ou par l'aide sociale départementale. En 2016, le Conseil départemental a décidé d'apporter son soutien financier à la restructuration-extension de l'EHPAD de Givet pour un montant de **984 000€**.

Les Maison de Santé pluridisciplinaires (MSP)
Dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, le Conseil départemental participe au cofinancement des MSP. 6 projets ont ainsi été cofinancés par le Conseil départemental : Juniville, Rimogne, Rocroi, Signy-le-Petit, Carignan, Mouzon. Trois nouveaux projets seront examinés en 2017.

LA CONFERENCE DES FINANCEURS

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a été instituée par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement. Pilotée par le Conseil départemental en collaboration avec l'ARS, elle a pour missions principales :

- la réalisation d'un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant dans le département, et le recensement des initiatives locales,
- la définition d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Ce programme porte essentiellement sur :

- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles,
- l'attribution d'un forfait autonomie aux résidences autonomie (nouvelle dénomination des foyers logements),
- la coordination et l'appui aux actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD),
- le développement d'autres actions collectives de prévention.

Pour les Ardennes, au titre de l'exercice 2016, ces financements CNSA s'élevaient à **533 667€** répartis entre :

- le forfait autonomie **(79 387€)** visant à apporter un soutien financier aux 8 Résidences Autonomie du département (359 places), pour la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie,
- des actions de prévention de la perte d'autonomie (454 280 €) en faveur de l'accès aux aides techniques individuelles, des actions collectives de prévention et de la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD.

Lors de sa première réunion plénière le 9 décembre 2016, la Conférence retenait 59 projets :

- 5 actions relatives aux aides techniques individuelles (tablette spécifique aux séniors, équipement des logements en petits matériels techniques,…)
- l'action de prévention individuelle et collective (aide et soins à domicile, prévention des chutes),
- 53 projets d'actions collectives de prévention autour de différents thèmes comme l'alimentation, la lutte contre l'isolement ou encore l'activité physique.

LA MAIA OU MÉTHODE D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOIN DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE

La Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie est une mesure phare du plan Alzheimer 2008-2012, renforcée par le plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019. Elle est portée par le Conseil Départemental.

Depuis novembre 2016, la MAIA couvre l'ensemble du département des Ardennes. Le dispositif assure le maillage territorial des ressources dédiées aux personnes âgées et s'appuie sur les services et les professionnels agissant localement pour créer des partenariats.

Un pilote MAIA et cinq gestionnaires de cas œuvrent à la coordination des dispositifs d'aide et de soin, à la simplification et à l'optimisation du parcours des personnes âgées et à leur maintien à domicile aussi longtemps que possible et dans les meilleures conditions.

Les gestionnaires de cas assurent la coordination des situations complexes ou difficiles des personnes âgées de plus de 60 ans en s'appuyant sur une évaluation multidimensionnelle et des suivis au domicile. Les gestionnaires de cas ont accompagné **94 situations** en 2016.

Le pilote consolide la dynamique de coopération des services et de soins (organisation d'une journée gérontologique en novembre au Centre de Congrès des Vieilles-Forges rassemblant 256 professionnels autour du thème « Le parcours résidentiel, du domicile au projet de vie en institution »), favorise l'intégration de l'ensemble des guichets d'accueil et d'orientation des partenaires en charge de fédérer les professionnels de l'information, de l'orientation des personnes âgées et de leurs aidants et de la coordination des interventions.

MAIA Ardennes

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Créée en 2006, la MDPH s'attache à mettre en œuvre les objectifs du Département au service des Ardennais en situation de handicap et de leurs familles.

Au 31 décembre 2016, **22 595 Ardennais** avaient au moins un droit ouvert à la MDPH au titre de leur handicap.

L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et ses partenaires ont reçu **1 005 usagers** pour évaluer leurs besoins, les équipes locales d'évaluation qui se réunissent avec leurs partenaires sur les 4 territoires d'action sociale ont étudié 945 situations.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a quant à elle entendu plus de 250 personnes et a pris 18 476 décisions concernant 8 662 enfants ou adultes en situation de handicap.

La MDPH met tout en œuvre pour contenir les délais de traitements au niveau du seuil réglementaire de 4 mois (4,05 en 2016).

Pour répondre à l'augmentation constante d'activité tout en maintenant une haute qualité de service, la MDPH s'est engagée dans une démarche d'optimisation et de rationalisation des moyens en faisant évoluer ses outils. C'est ainsi qu'en 2016, la MDPH a fait le choix de dématérialiser l'ensemble des dossiers d'usagers pour un passage effectif en Gestion Electronique des Documents (suppression des dossiers « papier »), à compter du 1er juin 2016.

CONSTRUIRE & AMÉNAGER

Commission 3

AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES

54,3M€

En 2016, le Conseil départemental a maintenu un niveau important d'investissement en matière d'aménagement du territoire pour une meilleure accessibilité et mobilité des personnes.

250 de ses agents assurent au quotidien et au fil des saisons l'entretien, la maintenance, la sécurité et l'exploitation de 3 250 km de routes départementales, 843 ouvrages d'art, 313 murs de soutènement et plusieurs milliers d'aqueducs.

L'aménagement du territoire touche aussi le patrimoine immobilier avec notamment en 2016 la mise en service de la nouvelle gendarmerie de Rocroi ou encore la mise aux normes d'accessibilité des collèges.

Le Conseil départemental accompagne le déploiement de chantiers d'envergure comme l'autoroute A304, tout en maintenant et développant ses propres infrastructures - Laboratoire départemental d'analyses, Aérodrome des Ardennes, Complexe Acier.

Le Département accompagne également le développement des communes et EPCI, dans une logique de solidarité territoriale, qu'il s'agisse d'intervenir en matière de rénovation urbaine ou de soutenir les actions d'aménagement durable.

Enfin, le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire est également l'un des projets phares de la collectivité.

SÉCURISER ET ENTRETENIR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

LA VIABILITÉ HIVERNALE

Une nouvelle organisation de la viabilité hivernale a été mise en place à l'hiver 2015-2016 pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager et ce, dans le respect des moyens financiers, humains et matériel mobilisables par la collectivité.
Durant la période hivernale, en cas d'intempéries hivernales (neige, verglas…), 100% des communes sont déneigées en même temps avec, au minimum, le dégagement d'une route de niveau N1 ou N2.

Les axes les plus stratégiques et les plus fréquentés classés en Niveau 1 sont déneigés par les équipes du Département. Parallèlement, le Conseil départemental a décidé de confier le déneigement de la plupart des routes secondaires classées en Niveau 2 - celles qui desservent l'essentiel des communes ardennaises - à des prestataires extérieurs.

Ainsi les routes ardennaises de Niveau 1 et de Niveau 2 sont désormais déneigées simultanément. Auparavant, les routes de Niveau 2 n'étaient déneigées par les équipes du Département qu'après achèvement de leurs interventions sur les routes de Niveau 1.

Sont ainsi couverts via ce nouveau dispositif un réseau principal N1 de 498 km et un réseau secondaire N2 de 1 992 km, traités simultanément.

Cette organisation permet aussi aux agents des routes de poursuivre durant la période hivernale leur mission principale : l'entretien des **3 250 km** du réseau routier départemental. Les équipes traitent les routes verglacées ou enneigées, en même temps que d'autres sont mobilisées pour faire face aux entretiens courants (fossé, signalétique…) et aux incidents de saison (chutes d'arbres…).

L'hiver 2015-2016 a été exceptionnellement doux et clément, classé au premier rang des hivers les plus chauds depuis 1900. **265 interventions** ont tout de même été enregistrées.

LES CHANTIERS D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT ROUTIERS 2016

RD48 Mogues

Route stratégique rejoignant la Belgique et largement empruntée par les transports scolaires, la RD48 à Mogues a bénéficié pour sa réfection d'une méthode à la fois écologique et économique : le retraitement des chaussées en place aux liants hydrauliques routiers. Une première dans le département.

Techniquement, cela signifie que la chaussée initiale est laissée en place mais qu'on va la fragmenter, y ajouter ensuite une quantité légère de liant hydraulique (essentiellement du ciment), homogénéiser le tout par mélange puis recompacter.

Le matériau présent dans la chaussée abîmée n'est pas jeté mais considéré comme un gisement naturel que l'on vient revaloriser avec des liants hydrauliques routiers. Le tout dans un esprit 100% recyclage avec comme résultat une chaussée neuve partie pour durer 20 à 30 ans.

Les avantages du retraitement en place sont multiples. Sur le plan environnemental d'abord, car on utilise moins de matériaux ce qui permet de préserver les ressources des carrières et l'on génère moins de transports en camions donc moins de pollution. Sur le plan économique ensuite, car on achète moins de matériaux et on réalise moins de manipulations, ce qui allège significativement le montant de l'opération.

RD964 Douzy-Mouzon

Des travaux d'élargissement de la chaussée ont été réalisés sur la RD964 entre Douzy et Mouzon. Objectif : fluidifier et sécuriser la circulation, sur cet axe notamment utilisé pour les transports scolaires.

L'opération s'est déroulée en deux phases : 4,5 km réalisés en 2015 sur une section entre Mairy et Amblimont ; 3 km finalisés en 2016 sur une section entre Mouzon et Mairy.

La largeur de la chaussée sur ces portions de la RD964 est désormais de 7 mètres et les accotements ont également été remis en état.
Afin de faciliter les manœuvres des transports scolaires, deux tournes à gauche ont par ailleurs été créés : le premier à Mairy ; le second, en cours de réalisation, à Amblimont.

Le montant de ces travaux s'est élevé à environ **2 700 000 € TTC**.

Élagage sur la RD22

Le Conseil départemental a innové en 2016 en testant une nouvelle manière d'entretenir les abords des routes départementales, dont près d'un tiers sont bordées de bois.

Il a souhaité renforcer sa démarche d'élagage, en interpellant les propriétaires de bois pour les inciter à faire réaliser ce type de travaux ou tout du moins à accepter l'intervention du Département, mais aussi en s'appuyant sur l'Office National des Forêts (ONF) pour sensibiliser les communes et les syndicats de triage forestier.

Objectif : dégager rapidement des itinéraires entiers plutôt que d'intervenir seulement par petites touches.

En novembre 2016, un chantier expérimental a ainsi été lancé entre Bourg-Fidèle et Les Mazures, en partenariat avec l'ONF et une entreprise locale spécialisée dans la valorisation forestière.

Première innovation : l'élagage a été réalisé d'une traite sur l'ensemble de cet itinéraire pour le dégager rapidement.

Seconde nouveauté : l'entreprise retenue, basée à Signy-l'Abbaye, a valorisé le bois coupé qui a été transformé et réutilisé sous forme de combustible (pellets ou granulés).

Pour le Département, ce partenariat s'avère gagnant à triple titre : les routes seront dégagées, le bois de coupe génère des revenus pour la collectivité et les dépenses à venir de remise en état des chaussées seront réduites.

Afin de pérenniser cette démarche, la Direction des Infrastructures et des Équipements a mis en place un accord-cadre avec 5 entreprises ardennaises pour étendre ce process à l'ensemble du réseau routier ardennais.

SÉCURISER ET ENTRETENIR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

RD9 Haudrecy

Travaux de mise en sécurité de la RD 9 sur environ 1000 ml avec reprofilage de la chaussée et mise en sécurité des accotements par procédé béton type MACES, pour un montant de **199 000€ TTC**.

RD10 Brognon

Travaux de mise en sécurité de la RD10 sur environ 2000 mètres linéaires avec reprofilage de la chaussée et mise en sécurité des accotements par procédé béton type MACES pour un montant de **350 000€ TTC**.

RD977 Quatre Champs

La chaussée connaissait à cet endroit de fortes dégradations dues à des affaissements de terrain. Le Conseil départemental a procédé à des réparations de la chaussée en mettant en place une technique par géogrille de renforcement, pour un montant de **80 000€ TTC.**

Giratoire RD864

Dans le but de sécuriser l'accès au site du siège d'une importante entreprise ardennaise et afin d'accompagner le développement et l'installation prochaine de nouvelles entreprises spécialisées dans la valorisation des déchets et la préservation de l'environnement, un carrefour giratoire a été créé sur la RD864 entre Boulzicourt et Flize, à l'intersection de la voie communale sur le territoire de la commune d'Étrepigny.

La création d'un carrefour giratoire à cet endroit avait pour enjeu la sécurisation du flux de trafic, notamment les 150 à 200 poids lourds attendus chaque jour, lorsque ce site fonctionnera à plein régime.

Le coût de l'aménagement du giratoire est estimé à **240 000 € TTC**.

Traverses

Travaux divers de réfection des couches de roulements dans diverses traverses :

- RD Bogny-sur-Meuse : 31 000€ TTC
- RD8051 Vireux-Molhain : 60 500 € TTC
- RD20 Thin-le-Mouthier : 48 000 € TTC
- RD8043A Bazeilles : 116 500 € TTC
- RD8043 Carignan : 75 000 € TTC
- RD946 Blaise-Vouziers : 87 500 € TTC

Ouvrage d'art de Semuy

Une nouvelle technique de réparation des ouvrages d'art a été testée par la Direction des Infrastructures et des Équipements sur le pont de Semuy : la précontrainte additionnelle par la mise en tension de matériaux composites de type plats carbones. Une première en France.

Le parc départemental des ouvrages d'art des Ardennes se compose de 820 ponts et acqueducs. Ces ouvrages sont visités régulièrement pour un contrôle de leur état soit en interne, par les correspondants Ouvrages d'Art (OA) de la Direction des Infractrustures et des Équipements ; soit par un bureau d'études spécialisé pour les gros ouvrages nécessitant des moyens spécifiques.

Les dernières inspections effectuées sur le pont qui franchit le canal des Ardennes à Semuy, plus précisément à hauteur du PR 9+582 de la RD25, ont permis d'identifier l'apparition anormale des câbles de précontrainte (câbles maintenant les structures en béton) sur l'une des poutres de l'ouvrage.

La découverte de cette anomalie a conduit à une radiographie complète du pont qui a révélé une fragilité de sa structure. Des investigations complémentaires ont alors été menées par le Pôle Maintenance du réseau routier de la DIE et le Territoire Routier Sud Ardennes afin d'engager les réparations nécessaires à la préservation de ce pont.

Ces réparations, réalisées par un prestataire extérieur spécialisé, ont permis de tester pour la première fois en France une solution novatrice : la mise en œuvre d'une précontrainte additionnelle extérieure par mise en tension de tendons composites/époxy de part et d'autre de la poutre endommagée.

Chacun des tendons utilisés est composé d'une lamelle de fibres de carbone et de deux têtes d'ancrage. Ces tendons sont mis en tension pour exercer une précontrainte du béton par l'intermédiaire de blocs métalliques scellés dans le béton, permettant ainsi de renforcer en flexion la structure de l'ouvrage. Les composites carbones sont notamment plébiscités pour leur grande résistance à la traction, leur légèreté, leur faible épaisseur et leur durabilité.

Utilisée depuis plus de 15 ans dans le monde entier, avec plusieurs centaines de références, la technique de mise en tension du plat carbone n'avait jamais été expérimentée sur ouvrage d'art dans l'Hexagone.

L'INFO EN +

Les transports scolaires et interurbains passent à la Région

L'année 2016 aura été la dernière année durant laquelle le Département a exercé sa responsabilité d'Autorité Organisatrice des Transports. En effet, au titre de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la compétence « transports scolaires et interurbains » a été confiée à la Région Grand Est à compter du 1er janvier 2017.
Seule la compétence relative aux transports spécialisés des élèves lourdement handicapés reste de la responsabilité du Département.
Pour l'année scolaire 2016-2017, 11 000 élèves ont été transportés quotidiennement sur 350 circuits scolaires (RDTA et transporteurs privés) pour un montant d'environ 16 millions d'euros.

CONSTRUIRE, RÉHABILITER ET ADAPTER LES BÂTIMENTS PUBLICS

LA NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE DE ROCROI

En octobre 2016, la toute nouvelle caserne de gendarmerie de Rocroi était inaugurée. Située au lieu-dit Jardins Laramé, elle accueille un effectif de 8 gendarmes, 6 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires. Les locaux, entièrement aux normes tant au niveau de la sécurité qu'en termes d'accessibilité ou de confort, se composent d'une partie technique (accueil, administration, bureaux…) et de la partie logements, pour accueillir les familles des militaires.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la restructuration des brigades de gendarmerie portée par le Département, et qui concernait en tout 4 casernes (les 3 autres, Signy-le-Petit, Renwez et Rethel, ont été inaugurées en 2014 et 2015).

Pour cette réalisation, dont le coût total se monte à 2,14 millions €, le Département était maître d'ouvrage. A travers cet investissement, le Conseil départemental des Ardennes permet aux services de gendarmerie d'assurer aux Ardennais une sécurité publique de proximité. Il montre aussi une nouvelle fois son engagement pour l'aménagement du territoire : en effet, cette nouvelle gendarmerie se situe à proximité de nombreux services publics, tels que la Maison des Solidarités de Rocroi, le Territoire Routier Nord Ardennes, la nouvelle caserne de pompiers, ou la Maison de Santé Pluridisciplinaire, autant de structures financées ou portées par le Département.

Le patrimoine bâti et non bâti du Département est diversifié et regroupe plus de 199 sites pour une surface totale de 451 933 m², le non bâti représentant 16 989 275 m².

Il comprend ainsi :

- **11 bâtiments administratifs**
- **10 bâtiments industriels**
- **18 bâtiments sociaux**
- **30 casernes de gendarmerie** (Bail Emphytéotique Administratif)
- **26 centres d'exploitation**
- **28 structures culturelles, de tourisme et de loisirs**
- **38 collèges et 4 gymnases**
- **des forêts, ballastières, zones d'activités et voies vertes.**

L' AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP) DU DÉPARTEMENT

En septembre 2014, une ordonnance a fixé l'obligation pour les propriétaires d'ERP (Etablissements Recevant du Public) qui ne parviendraient pas à respecter la mise en accessibilité avant le 31 décembre 2014 de déposer un Ad'AP ou Agenda d'Accessibilité Programmée avant le 26 septembre 2015. L'Ad'AP permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité. Il précise les actions nécessaires à la mise en accessibilité, le programme, le calendrier des travaux et les financements.

Le Conseil départemental des Ardennes compte 85 ERP : collèges, Maisons des Solidarités (MDS), bâtiments administratifs (Hôtel du Département, 6-8 Avenue d'Arches, siège de la D.I.E., Musée Guerre et Paix en Ardennes, Maison des Sports, Bases de loisirs, etc.

Sur ces 85 ERP, 21 étaient d'ores et déjà accessibles ou en cours de travaux en 2015. Les 64 autres ont donc été inscrits à l'Ad'AP du Département.

Pour réaliser ce document, la Direction du Patrimoine a tout d'abord recensé son patrimoine puis réalisé un diagnostic des bâtiments afin de pouvoir hiérarchiser et planifier les interventions de mise aux normes nécessaires. La stratégie retenue est simple : rendre accessible au plus vite au moins un établissement par territoire pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'être accueillies dans tous les bassins de populations.
Au total, ce sont **22 millions d'euros** qui seront investis sur 9 ans dans l'accessibilité.
Dans ce cadre, en 2016, des travaux de mise aux normes ont été réalisés dans 4 collèges et 1 Maison Des Solidarités :

- Collège Jean-Macé à Charleville-Mézières : mise aux normes PMR / budget : **447 200€** / travaux terminés le 20/05/2016.

- Collège Turenne à Sedan : mise aux normes PMR (2013-2016) / Budget : **283 000€**

- Collège Val de Meuse à Nouvion-sur-Meuse : mise aux normes PMR (2014-2015) / Budget : **160 000€** / travaux terminés le 22/04/2016

- Collège Paul-Drouot à Vouziers : mise aux normes PMR (2014-2016)/ budget : **1 190 100.00€** / travaux terminés en septembre 2016

- MDS rue Thiers à Sedan : travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de locaux de service / Mise aux normes PMR (2015-2016) / Budget total : **102 395€ TTC**

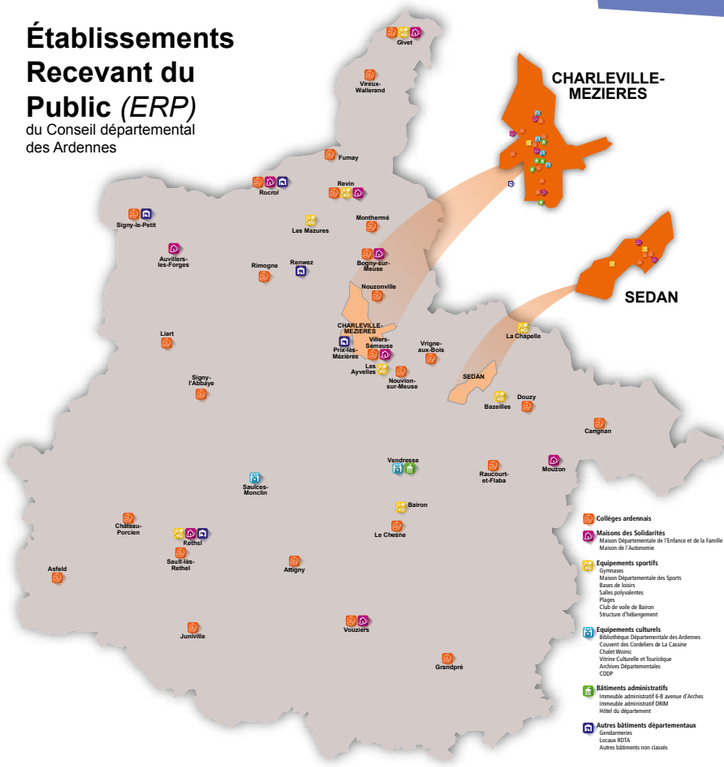

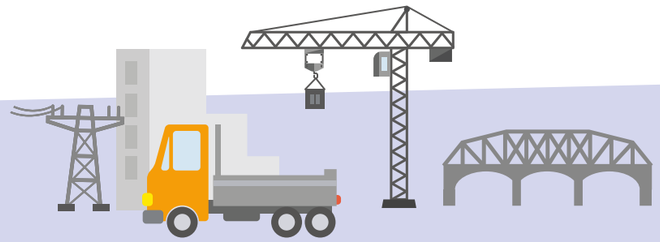

MAINTENANCE ET TRAVAUX EN RÉGIE

En 2016, l'équipe de techniciens de maintenance du Département a réalisé 34 opérations de travaux sur l'ensemble du patrimoine départemental.

Le Pôle contrats et règlementation a suivi 15 marchés de contrôles règlementaires et de maintenance (plannings et rapports de visite, réunion avec les prestataires et organisation des travaux de mise en conformité) et rédigé 8 marchés nécessaires à l'exécution de ces contrats d'exploitation.

Le Pôle équipe mobile effectue des petits travaux d'entretien ou de remise en état et a pris en charge 258 demandes d'intervention et réalisé 11 chantiers de rénovation en 2016. Il assure par ailleurs l'entretien du patrimoine non bâti au vu du marché d'entretien des espaces verts.

Au total le Service Entretien et Maintenance a géré 1 383 demandes d'intervention et passé 69 marchés.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES

L'AÉRODROME DES ARDENNES

Situé aux portes de Charleville-Mézières et à proximité de la future autoroute A304, l'aérodrome des Ardennes est un atout économique et touristique important pour le territoire.

Propriétaire du l'aérodrome depuis 2007, le Conseil départemental des Ardennes exploite le site en régie directe. Objectif : redynamiser cet équipement qui propose de réelles perspectives.

Sur place, les activités loisirs sont multiples : vols découverte ou initiation, école de pilotage, baptêmes de l'air, aéromodélisme, club ULM, sauts en parachute en tandem, voltige, vol relatif, voile contact…

En 2016, le Conseil départemental des Ardennes a procédé à des aménagements du site : la piste de 1500 m a été remise aux normes européennes, le marquage au sol et le parking ont été rénovés.

Autres avancées 2016 : la remise en route de la station de carburant Jet A1 et la remise en état des outils de guidage en vol comme le balisage lumineux de la piste. La construction d'une nouvelle vigie (tour de contrôle accueillant l'opérateur AFIS) est, elle, prévue pour le premier semestre 2018.

L'AUTOROUTE A304 ET LE BARREAU DE RACCORDEMENT

Le projet d'aménagement du barreau de raccordement entre la future autoroute A304 au niveau de l'échangeur de Charnois (commune de Belval) et la route nationale RN43 à la sortie de l'agglomération de Charleville-Mézières (commune de Warcq) prévoit la construction d'une route bidirectionnelle à deux voies limitée à 90 km/h, d'une longueur totale de 3 300 mètres et d'une largeur de 7 mètres.

Ce projet vise à faciliter l'accès à l'Ouest et au Nord de l'agglomération de Charleville-Mézières depuis l'A304, réduire le trafic de transit sur la RN43 ainsi que réorganiser et fluidifier la circulation dans Warcq en supprimant la liaison directe entre l'ouest du village et la RN43.

L'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique (DUP) a été signé le 8 février 2016. Par ailleurs, l'instruction du dossier d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'Eau (destruction zones humides, remblais dans lit majeur) et du dossier de dérogation à la destruction d'espèces protégées faune s'est achevée fin 2016 par l'enquête publique règlementaire.

Les acquisitions amiables des terrains concernés par le projet ainsi que les protocoles de compensations foncières et d'échanges parcellaires ont été réalisés progressivement.

Enfin, une première tranche de travaux préalables de déplacement des réseaux d'adduction d'eau potable, du réseau de distribution gaz et du réseau électrique a été effectuée.

LE COMPLEXE ACIER

L'Ardennes Complexe Interservices d'Entraînement à la Réalité ou ACIER est une plateforme de formation dédiée à l'instruction de combat en zone urbaine, projet entièrement conçu et piloté par la Direction des Infrastructures et des Équipements (DIE) du Conseil départemental des Ardennes.

Avec cet outil pédagogique à la fois innovant et polyvalent, le Conseil départemental entend permettre aux forces de défense et de sécurité - 3ème Régiment du Génie et Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) mais aussi gendarmerie et police - de bénéficier de conditions d'entraînement optimales. Il s'agit également de soutenir le 3ème RG pour conforter son maintien en garnison dans les Ardennes.

Tout a commencé en janvier 2016, lorsqu'une mission d'étude des besoins des utilisateurs - armée, SDIS, police - a été confiée à la DIE afin d'établir la faisabilité d'un tel projet. Après le recueil des desideratas des différents acteurs, une étude technique du site géographique (domanial, urbanisme, géotechnique, environnemental) et une étude des savoir-faire pédagogiques liés à chaque métier ont permis de préciser les contours du projet.

La future plateforme modulaire comprend ainsi une tour de manœuvre pour les pompiers sur 4 niveaux, un appartement modulable, des trappes, différents types d'escaliers, une toiture pédagogique mais aussi une salle de cours de 40 places et une passerelle supérieure pour permettre aux instructeurs de superviser les séances d'entraînement. Enfin, la voirie alentour, volontairement large et aménagée par les services de la DIE, doit permettre aux pompiers de simuler des carambolages et de pratiquer la désincarcération.

Les premiers entraînements sur le site, situé en prolongement du site militaire actuel du Bois-Fortant à Charleville-Mézières, sur un terrain propriété de la Défense, sont annoncés pour l'automne 2017.

Le CD08 finance cet investissement à hauteur de 80% pour **un montant d'1,5 million d'euros**, tandis que la Défense et le SDIS 08 y contribuent à hauteur de 10% chacun et seront, par la suite, chargés de la gestion et du fonctionnement du complexe.

SOUTENIR LES TERRITOIRES

LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit que chaque département soit doté d'un Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Dans une perspective d'équilibre territorial, ce document directeur a vocation à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité, développer la coordination des acteurs proposant des services au public, qu'ils soient marchands ou non marchands, activer des leviers de mutualisation, garantir une réelle solidarité territoriale.

Le SDAASP des Ardennes est en cours d'élaboration. La démarche est portée conjointement par le Président du Conseil départemental et le Préfet des Ardennes. Le Schéma est construit aux côtés d'une diversité d'acteurs à différents échelons territoriaux. Les EPCI constituent notamment un relais essentiel vers les porteurs de services de proximité.

Le SDAASP sera adopté par l'assemblée du Conseil départemental puis arrêté par le Préfet avant fin 2017.

La démarche a été engagée par la tenue d'un premier Comité de Pilotage, comprenant les EPCI et élargi aux opérateurs de services, en février 2016.

Jusqu'au mois de janvier 2017, le travail de diagnostic a été piloté par le Pôle Développement local avec l'appui d'un prestataire extérieur. Il permet de confronter l'offre de services avec les besoins des usagers. Il identifie les territoires les plus déficitaires en matière d'offre de services au public.

Ensuite, en 2017, la démarche permettra de co-construire une stratégie d'amélioration de l'accessibilité des services au public déclinée au sein d'un programme d'actions de six ans et d'un plan de développement de la mutualisation.

LES CONTRATS DE TERRITOIRE

Le Département des Ardennes mène une politique active d'appui au développement des territoires par l'attribution d'aides aux communes et groupements de communes.

Début 2016, le Conseil départemental a souhaité s'engager dans une nouvelle politique de soutien aux collectivités territoriales, en particulier à travers le dispositif « contrats de territoire ». Les enjeux sont de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au service d'un développement équilibré du territoire ardennais et de répondre de manière plus pertinente aux besoins des territoires, en développant un partenariat avec les EPCI tout en demeurant l'interlocuteur privilégié des communes.

L'année 2016 a donc été consacrée à la définition de cette nouvelle politique pour une mise en œuvre à partir de 2017. L'animation de cette démarche est assurée par le Pôle Développement Local, en lien avec les autres directions concernées.

L'année 2017 verra la signature de 8 Contrats définis pour une période de 3 ans avec les communautés de communes et la communauté d'agglomération, et les premiers engagements de projets répondants aux priorités départementales suivantes :

- Soutenir l'économie et l'emploi
- Développer les équipements et infrastructures publiques
- Animer et valoriser le territoire

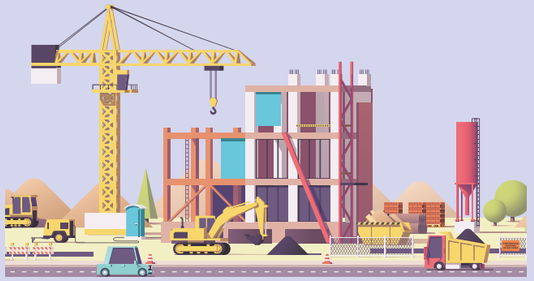

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

Le 1er octobre 2007, le Département a signé avec l'Etat et l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), une convention départementale de partenariat en faveur de la rénovation urbaine. Le soutien financier du Département s'élève à **28 M€**. Il garantit la participation de l'ANRU à hauteur de 115 M€ et permet la réalisation des projets de rénovation urbaine dans 8 quatiers des villes de Charleville-Mézières, Sedan, Fumay, Revin et Rethel.

Le Conseil départemental a décidé d'accompagner les opérations de :

- démolitions, constructions et acquisitions-améliorations de logements sociaux,
- travaux de viabilisation nécessaires à la création de logements sociaux,
- réalisations d'espaces publics, d'équipements publics, de locaux associatifs et aménagements d'espaces commerciaux et artisanaux.

La priorité du Conseil départemental porte sur le logement social. **14,7 M€** sont affectés aux opérations de démolitions et créations de logements.

Le Département accompagne également les collectivités, en priorité sur les opérations de viabilisation nécessaires à la création de logements sociaux, puis sur les aménagements et équipements structurants pour les quartiers à hauteur de 13,3 M€.

Au total, 133 opérations ont été financées pour un montant de **21,5 M€** : 20 opérations de démolition, 82 opérations de constructions et d'acquisitions/améliorations de logements sociaux, 20 opérations d'aménagements, 2 opérations de créations d'espaces commerciaux et artisanaux et 9 opérations de construction et réhabilitation d'équipements publics.

Sur l'année 2016, le Pôle Développement Local a suivi 23 dossiers : 10 dossiers ont été engagés pour un montant total de **2 179 412 €** et 13 dossiers ont fait l'objet d'une demande de versement à hauteur de **1 018 407 €**.

SOUTENIR LES TERRITOIRES

L' AMÉNAGEMENT DURABLE

Assistance technique dans les domaines de l'eau

Conformément à la dernière Loi sur l'Eau, le Conseil départemental met à disposition des communes et groupements de communes essentiellement rurales une assistance technique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.
Avec une équipe de **4 agents**, le SATE a accompagné près de **60 bénéficiaires** dans la conduite et l'optimisation de leurs projets (près de **20 projets structurants** représentant un potentiel de **45 M€** de travaux) et le suivi et le contrôles de **27 stations d'épuration**.

Soutien à l'investissement en matière d'eau et d'assainissement

En complément de cet apport en terme d'ingénierie territoriale, la politique d'aides à l'investissement au titre de la solidarité territoriale a permis de soutenir près de **15 projets** pour près de **183 000 €** d'aides. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil départemental à proposé la répartition de près de **1,3 M€** de crédits de Solidarité Urbain-Rural sur 11 projets.

Aménagement de rivière et lutte contre les inondations

Le Conseil départemental a poursuivi ses participations avec les acteurs locaux dans ce domaine comme l'UDASA et les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin comme l'EPAMA et l'Entente Oise Aisne pour près de **425 000 €**. En matière de Lutte contre les inondations, l'année 2016 a été marquée par l'achèvement d'un vaste programme de travaux initiés en 2006 sur Mouzon, Charleville-Mézières-Warcq et Givet pour près de 68 M€ de travaux et une participation totale de **12,3 M€** du Département.

Le contexte législatif et la création d'une compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations » qui sera confiée exclusivement au bloc communal à partir du 1er janvier 2018 a impliqué le lancement dès 2016 d'une vaste réflexion avec l'ensemble des acteurs afin de redéfinir la place de chaque collectivité, les représentations et les nouvelles clés de financement.

Partenariats pour l'Aménagement du territoire

Suite à la perte de la clause de compétence générale, la DAT a proposé d'adapter les partenariats notamment dans les domaines de l'énergie, la précarité énergétique et la préservation du milieu naturel avec des partenaires comme la CLI de Chooz, l'ALE08 ou le Parc Naturel Régional des Ardennes représentant près de **221 000 €**.

ZOOM SUR

Le Laboratoire départemental d'analyses

Installé à Hagnicourt, au cœur géographique du département des Ardennes et à proximité immédiate de l'axe autoroutier, le laboratoire est accrédité par le COmité FRançais d'ACcréditation (selon la norme NF EN ISO/CEI 17025). L'obtention de l'accréditation permet la délivrance des agréments des ministères. Le prochain audit dit de renouvellement est prévu en janvier 2018.
L'activité du Laboratoire repose sur deux domaines d'intervention :
Le pôle Santé animale où deux missions sont assurées :

- la sérologie : réalisation des analyses de sang dans le cadre des campagnes de prophylaxie et de la commercialisation des bovins.
- la biologie vétérinaire : aides aux diagnostics vétérinaires.

Le pôle Qualité de l'eau : l'activité du pôle est essentiellement orientée vers les analyses de potabilité et les recherches de légionelles.
Au cours de l'année 2016, le Laboratoire a reçu **112 350 échantillons** et a réalisé **178 900 analyses**. Chaque année environ 2 000 clients recourent aux services du Laboratoire.
En 2016, le Laboratoire a généré sur son budget annexe un montant de recettes de fonctionnement de **1 065 926 €** (dont 295 157 € au titre de la subvention d'équilibre). Le montant des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **1 121 811 €**.

PASSER À L'ÈRE NUMÉRIQUE

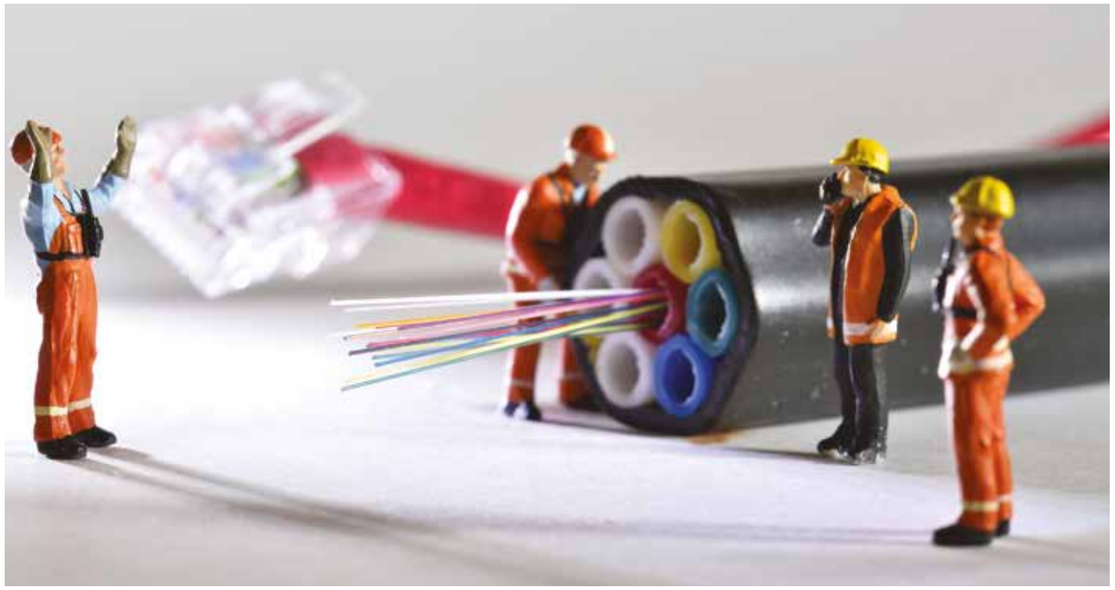

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Suite à l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Ardennes par la Collectivité le 14 février 2014 puis sa mise à jour le 13 mars 2015, le Département s'est engagé, en conformité avec les règles du Plan France Très Haut Débit, dans le déploiement d'un nouveau réseau d'accès internet basé sur la fibre optique.

Pour la mise en œuvre de ce projet d'envergure, le Département s'est associé à la Région Grand Est avec tous les EPCI Ardennais et 6 autres départements de la Région. A ce titre, un appel d'offres a été publié par la Région fin 2016 afin de retenir le concessionnaire qui sera en charge de construire et superviser le réseau.

Les réalisations 2016

- Accompagnement des communes de Rouvroy-sur-Audry et Thin-le-Moutier dans des opérations de montée en débit ADSL.
- Réalisation de nouvelles conventions avec les opérateurs présents concernant les pylônes en Zone Blanche du département pour le déploiement de la 3G.
- Mise en place de conventions avec des partenaires publics pour leur permettre l'accès aux infrastructures du Département.

Le réseau haut débit départemental en chiffres

- **49** communes desservies et **71** communes voisines bénéficiant d'une couverture totale ou partielle
- **991** abonnés en 2016, soit un taux de pénétration de **56%**
- **17** abonnés bénéficiant de l'offre Ardennes Social qui propose un tarif réduit aux bénéficiaires du RSA
- **184** abonnés ont bénéficié d'un accès internet fluidifié grâce aux travaux de désaturation du secteur de Mouzon
- **4h50** de coupure seulement pour l'opération de nuit de remplacement du cœur de réseau qui a permis à tous les abonnés de bénéficier d'une connexion plus performante.

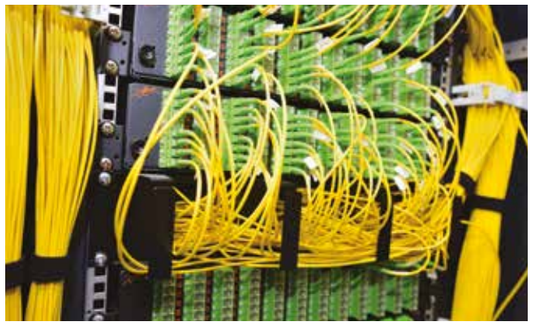

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Conseil départemental développe en interne son Système d'Information Géographique (SIG), un système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.

Les SIG sont notamment à l'origine de nombreux services de géo-localisation basés sur l'analyse des données et leur visualisation.

Les fonctionnalités de mise en forme des données issues du SIG permettent la création de supports cartographiques de haute qualité, via notamment des images satellites et des photographies aériennes numériques.

Le SIG permet de simuler des aménagements et leurs impacts sur le territoire. Il permet de bâtir des scénarii alternatifs, de les comparer et d'en déduire les avantages et les inconvénients en vue d'adopter une décision.

Tous les types d'informations sont intégrables et le SIG permettra de les matérialiser sur une carte et de les compiler.

L'année 2016 a vu l'installation du socle du SIG et la création des premières couches de données.

Le SIG du Département contient désormais de nombreuses données, reprise des bases de données déjà existantes dans les différents services de la collectivité (export logiciels métiers, tableaux excel, …) ou saisies directement par ces services : données routières évidemment mais aussi données culturelles (tous les points lectures du réseau de la Bibliothèque Départementale des Ardennes par exemple), administratives (limites communales, cantonales, cadastrales,…), scolaires (collèges, circuits de car, …) ou encore données touristiques (points d'intérêt de la Voie verte Trans--Ardennes)…

Enfin, plusieurs outils-métiers ont été interfacés avec le SIG et sont désormais utilisés par les agents de la Direction des Infrastructures et des Équipements (DIE) :

- **le module AGT :** ce logiciel de suivi d'activité permet de planifier le travail des équipes par chantier, de réaliser des bilans en temps/hommes et en matériel, de suivre les heures de travail et transmettre les éléments de paye à la DRH.
- **le module Gestion du Domaine Public :** il permet de gérer les arrêtés de circulation, de permissions de voirie et de manifestation liés à des événements, sous une forme entièrement dématérialisée. Environ 500 arrêtés de ce type sont traités chaque année. Utiliser GDP permet de faciliter et de fiabiliser le circuit d'instruction grâce aux modèles types d'arrêtés générés par le logiciel. L'étape suivante sera de permettre au demandeur de faire sa demande directement en ligne, via le site internet du CD08.
- **le module WebTrafic :** cet outil assure la gestion et le suivi des compteurs routiers, qui permet d'obtenir une synthèse des informations de trafic sur le réseau routier départemental.

DÉVELOPPER & ENTREPRENDRE

Commission 4

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

4,8M€

Dans le cadre de ses compétences, fortement impactées par la mise en œuvre de la loi Notre, le Département se positionne comme un acteur majeur de la solidarité territoriale.
2016 a été marquée par la contribution départementale au Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et par la poursuite du soutien à l'agriculture, en cohérence avec les nouvelles contraintes réglementaires.

Enfin, le Conseil départemental s'implique fortement dans le développement touristique des Ardennes, à travers notamment un projet phare : la Voie Verte Trans-Ardennes, au coeur des politiques de transport, de tourisme, de loisirs et d'environnement du département.

CONTRIBUTION AU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

Depuis 10 ans, le Conseil départemental a dédié près de 110M€ aux différents secteurs de l'économie, dont environ 30M€ destinés aux aides directes aux entreprises.

L'aménagement de parcs d'activités sous maîtrise d'ouvrage départementale ainsi que les projets de développement de l'offre territoriale, portés par les collectivités ou établissements publics, représentent un budget global d'environ 29M€.

L'intervention départementale en faveur des PME a permis, sur les 10 dernières années, de maintenir ou créer plus de 4 200 emplois dans les Ardennes.

Ces chiffres témoignent de la politique volontariste du Département en matière économique.

Le Département souhaite aujourd'hui poursuivre ses politiques de solidarité territoriale et de solidarité humaine au service du développement de son territoire et repositionner ses interventions en cohérence avec le nouveau paysage administratif et institutionnel dessiné par la loi NOTRe.

Élaborée en 2016, la contribution du Conseil départemental des Ardennes au Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) s'inscrit dans cette démarche.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

La loi NOTRe confie aux Conseils départementaux un rôle de maintien de la cohésion sociale et territoriale s'appuyant sur la proximité de leurs services auprès des hommes et des femmes de différentes générations et des territoires où ils habitent, consomment, travaillent.

Dans ce cadre, les politiques d'intervention du Département des Ardennes reposeront dorénavant sur les orientations stratégiques suivantes :

au titre des solidarités humaines :

- l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et de fait leur retour à l'emploi,
- la poursuite et le renforcement des actions de solidarité menées en faveur des différentes générations.

au titre des solidarités territoriales :

- la mise en place de contrats de territoire en partenariat avec les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale),
- le déploiement du Très Haut Débit,
- le renforcement de l'attractivité du département des Ardennes ainsi que la participation aux actions transfrontalières et internationales compte tenu du positionnement du territoire au cœur de l'Europe.

5 GRANDS AXES

Renforcer l'attractivité et le positionnement géographique des Ardennes au sein de la Région Grand Est et au cœur de l'Europe

- Achever l'autoroute A304/E420
- Construire le barreau de raccordement reliant l'A304 à la ville chef-lieu et la Vallée de la Meuse
- Remettre à niveau la ligne Charleville-Givet dans la perspective de son raccordement futur au réseau grande vitesse belge (axe Reims/Namur)
- Poursuivre les aménagements et l'équipement du Port de Givet, en lien avec le réseau Grand gabarit nord européen belge et néerlandais
- Développer les coopérations transfrontalières et internationales

Préserver et développer le potentiel agricole du territoire

- Encourager et favoriser la production et l'achat de produits locaux de qualité (Projet Alimentaire Territorial, action circuits courts avec la Chambre d'Agriculture)
- Accompagner des exploitants en situation de fragilité
- Préserver le potentiel agricole et la gestion de l'espace dédié à cette activité (Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers, A304 et classiques)
- Doter les productions agricoles du territoire de signes de qualité
- Soutenir les Organismes à Vocation Sanitaire (OVS)

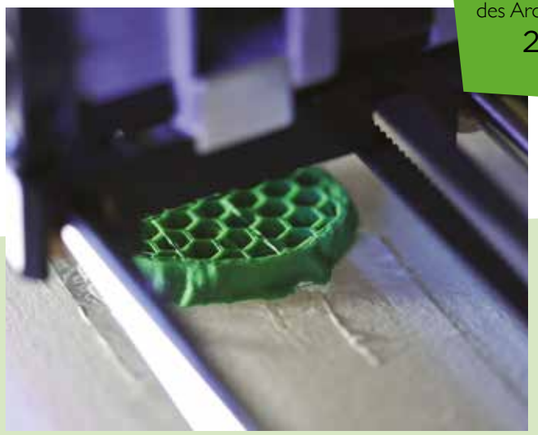

Accompagner la croissance des entreprises ardennaises

- Accompagner par le biais des actions d'insertion professionnelle le retour à l'emploi et les besoins de main d'œuvre exprimés par les entreprises
- Favoriser la création d'activités par des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA
- Accompagner la tertiarisation de l'économie ardennaise
- Accompagner le développement de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche/développement sur le territoire ardennais
- Veiller au maintien des activités favorisant l'attractivité résidentielle en milieu périurbain ou rural

Assurer une égalité d'accès aux outils numériques et aux services à la population sur l'ensemble du territoire ardennais

Développer l'intelligence territoriale et la synergie des acteurs au service des territoires

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Dans le cadre d'une mesure transitoire, le Département a poursuivi son intervention dans le domaine sanitaire en accompagnant à hauteur de 215 000 € les groupements de défense sanitaire du bétail et apicole dans la lutte contre les maladies animales.

Le Département a également adapté son soutien aux contraintes législatives qui lui étaient imposées en accompagnant les actions relatives à la prise en charge des situations de fragilité, gérées par la Chambre d'agriculture, et en conventionnant avec la Région pour financer les actions, en faveur de l'environnement, menées par la Chambre d'agriculture et l'association Agrobio sur les exploitations agricoles. Il y a consacré 375 000 €.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Président du Conseil départemental a signé avec le Préfet et le Président de la Chambre d'Agriculture le Projet Alimentaire Territorial des Ardennes.

Cette démarche volontaire vise à rapprocher production locale et consommation locale. Le PAT donne un cadre officiel aux initiatives multiples et permet d'orchestrer la structuration des filières de proximité pour créer une économie alimentaire locale. Le pôle Aménagement Rural et Développement Touristique et le service des collèges du Conseil départemental y sont associés.

Démarche volontaire co-construite, inscrite dans la loi d'Avenir agricole du 13 octobre 2014, le Projet Alimentaire Territorial entend orchestrer la structuration des filières de proximité pour créer une économie alimentaire locale. Il est porté par la Chambre d'Agriculture mais notre collectivité a choisi de s'y associer étroitement.

Le Conseil départemental s'est engagé dans l'accompagnement du PAT à hauteur de **60 000€,** soit 1/3 du montant du projet. Cette enveloppe s'inscrit dans le programme global de soutien à l'agriculture du Département qui s'élève à **363 000€** en 2016.

A partir d'un diagnostic territorial, le PAT permettra de concevoir un plan d'actions portant notamment sur les thématiques suivantes :

- **Explorer de nouveaux circuits de commercialisation :** opération « Les Ardennes dans votre assiette » pour favoriser la vente de produits locaux dans les grandes et moyennes surfaces ; intégration de produits fermiers ardennais dans les cantines des établissements scolaires.
- **Créer des dynamiques de groupe :** poursuivre le développement du Drive Fermier des Ardennes.
- **Préserver et créer des outils :** mettre en place une légumerie collective (lieu de transformation des légumes bruts).
- **Former les agriculteurs**
- **Professionnaliser les filières courtes :** faciliter la rencontre entre producteurs pour favoriser l'approvisionnement local dans la fabrication des produits IGP (Indication Géographique Protégée

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE

Le Pôle Aménagement Rural et Développement Touristique a mis en œuvre 5 opérations d'aménagement foncier agricole et forestier en lien avec la réalisation de l'autoroute A 304. L'objectif est de remédier aux impacts causés par cette infrastructure routière sur l'activité agricole.

Ces 5 opérations qui s'étendent sur quelque 4 440 hectares sont maintenant en phase d'achèvement et les prises de possession des nouvelles parcelles s'échelonneront entre 2017 et 2018. Ces opérations représentent pour le Département des Ardennes un investissement de plus de **800 000 €**.

Parallèlement et afin de répondre aux demandes des Communes, le Conseil départemental a décidé en 2016 de lancer deux nouvelles opérations à Ecordal et Sapogne-sur-Marche.

LE TOURISME

Le pôle Aménagement Rural et Développement Touristique de la Direction de l'Aménagement du Territoire met en œuvre la politique touristique du Département (itinérance, équipements, signalisation, etc.) et assure la liaison fonctionnelle avec les partenaires touristiques de la collectivité. Dans la continuité du schéma départemental de développement 2012-2015 prorogé en 2016, le Conseil départemental a consacré 1,8 M€ pour contribuer au développement touristique du territoire et à sa promotion.

LES PARTENAIRES TOURISTIQUES

Les partenaires touristiques de la Collectivité (Agence de Développement Touristique, La Meuse à Vélo, G.E.I.E Destination Ardenne, Départements et Régions Cyclables) ont été soutenus à hauteur de **1 287 247 €**.

La promotion touristique déléguée à l'Agence de Développement Touristique

- 336 789 visiteurs sur le site www.ardennes.com.
- 28 556 personnes accueillies à la vitrine départementale.
- 10 255 demandes d'information au comptoir.
- 11 000 abonnés sur les pages facebook et 2 800 followers sur twitter.
- 53 journalistes accueillis au sein de 28 accueils de presse.
- Editions de nouvelles brochures touristiques, boutique de souvenirs et de produits du terroir.

L'INFO EN +

Les chiffres clés du tourisme (chiffres 2016) :

La fréquentation :

- 697 846 nuitées réalisées (hôtels, campings, HLL, gîtes, etc.) : +1,9%
- 496 009 visiteurs animation (musées, monuments, activités) : -8,4%
- 105 572 visiteurs accueil (Offices de Tourisme et bureaux d'accueil) : + 1,9%

Le chiffre d'affaires : 36 877 465€ : +6,5%

- Hébergement : 33 083 834 € : +9,5%
- Sites de visites et de loisirs : 3 362 034 € : -7,9%
- Accueil : 431 597 € : -46,3%

L'emploi : 856 emplois directs (-55 emplois)

- Hébergement : 586 : +5 emplois
- Sites de visites et de loisirs : 213 : -2 emplois
- Accueil : 57 : -58 emplois

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME (SDDT)

Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme 2012-2015, prorogé en 2016 a permis la continuité et le lancement d'actions phares :

- la constitution d'un schéma directeur départemental de signalisation directionnelle touristique,
- les études de définition d'un sentier autour du lac des Vieilles-Forges,
- la définition d'orientation de développement touristique du site des Vieilles-Forges,
- la réalisation des travaux sur l'aire des Ardennes,
- le lancement du PDIRM (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée) et la préparation du plan projet révisé du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

A ces actions viennent s'ajouter plusieurs avancées notables en matière d'écotourisme, liaison tourisme et culture, démarchage auprès d'investisseurs et d'itinérance transfrontalière.
Ce schéma constitue la feuille de route départementale utile au développement du tourisme sur le territoire sur des questions d'équipement, d'animation, de formation, de qualité d'accueil, etc.

Le bilan du schéma met en avant plusieurs évolutions importantes au bénéfice de/du :

- la diversification des hébergements (développement des 3 étoiles et plus et des hébergements insolites),
- l'accompagnement des porteurs de projets,
- la formation des prestataires touristiques,
- le partage des bases de données touristiques,
- le développement des partenariats, notamment transfrontaliers,
- l'animation et le développement des filières.

VOIES VERTES & ITINÉRAIRES CYCLABLES

Le Conseil départemental et son pôle Aménagement Rural et Développement Touristique ont ainsi été et demeurent des acteurs majeurs dans l'aménagement et le développement des voies vertes sur le département. Un premier secteur de la Voie verte Trans-Ardennes a été ouvert en 2008 sur 83 km entre Givet et Montcy-Notre-Dame.

En 2014, le Conseil départemental a mis en œuvre l'aménagement d'un nouveau tronçon entre Montcy-Notre-Dame et Remilly-Aillicourt. Les travaux d'un montant de près de **8 M€** se sont achevés en juin 2016. Ce nouveau tronçon de 38 km a été inauguré et ouvert au public le 9 juillet.

L'achèvement de la Voie verte Trans-Ardennes est prévu en 2018 avec l'aménagement du dernier tronçon de 10 km qui permettra de relier Mouzon. Le démarrage des travaux, estimés à **2 M€**, est programmé à l'automne 2017.
A la demande des collectivités locales (Communauté d'Agglomération « Ardenne Métropole » et Communautés de Communes des Crêtes Préardennaises, des Portes du Luxembourg, de l'Argonne Ardennaise et du Pays Rethélois), le Conseil départemental a accepté de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement de la Voie verte le long des canaux des Ardennes et de l'Aisne, soit 110 km entre Dom-Le-Mesnil et Brienne-sur-Aisne.

Une première autorisation de programme d'un montant de **364 000 €** a été ouverte afin de mettre en œuvre l'ensemble des études préalables nécessaires à la conception du projet et à l'obtention des autorisations administratives obligatoires (inventaires faune-flore, étude d'impacts, dossier Loi sur l'Eau,…). Une convention de financement de ces études a été validée par les partenaires et l'Etat a apporté une aide de 85 000 € à leur réalisation.

En matière d'itinérance transfrontalière, l'attention se porte également sur la Meuse à Vélo, future EuroVelo (2020) reliant Langres à Rotterdam et englobant la Voie verte Trans-Ardennes développée depuis 2002 par le Conseil départemental.
Comptabilisant entre novembre 2015 et octobre 2016, **390 000 passages**, soit près de **245 000 usagers**, cet itinéraire majeur présente des retombées économiques directes de l'ordre de **7,7 à 8,5 M€** et indirectes de l'ordre de **2,9 à 3,3 M€**.
Outre la future EuroVelo, de nombreuses ramifications sont prévues le long de la Trans-Ardennes que ce soit :
• la V53 (voie verte sud Ardennes) pour laquelle les études préalables à l'aménagement sont menées actuellement,
• le projet INTERREG Va ArdenneCyclo qui prévoit la réalisation de boucles transfrontalières passant par la Trans-Ardennes pour lequel le Département est partenaire.

PLANS DÉPARTEMENTAUX DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est depuis 2015 en cours de mise à jour. L'année 2016 a permis de redéfinir le plan projet pour une validation de ce dernier d'ici l'été 2017. Parallèlement, le Conseil départemental a accompagné la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises dans le cadre de l'entretien de ses 650 km de sentiers.

La constitution d'un Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée a quant à elle été validée sous l'impulsion de l'ONF et de l'ONCFS. Ce plan a pour objet de définir les couloirs d'accès possibles pour la pratique de loisirs motorisés et à affecter les moyens d'entretien et de surveillance de façon efficiente.

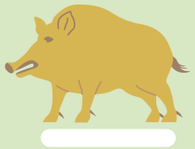

AIRE DES ARDENNES - WOINIC

Sur le site de l'aire autoroutière des Ardennes où est installée la sculpture, **19 000 visiteurs** ont été comptabilisés entre juillet et novembre 2016. 1 586 demandes d'informations ont été formulées au point d'accueil.

La marque Woinic compte 6 adhérents et a généré **766 551€** de chiffre d'affaires HT pour un montant de royalties perçues de **18 904,45€**, dont 50% sont reversés à l'auteur de l'œuvre sculpturale, Eric Sléziak.

GÉRER & ORGANISER

Commission 5

RESSOURCES

Commission 6

AFFAIRES FINANCIÈRES

5 directions ressources permettent d'assurer le bon fonctionnement des services opérationnels et la réalisation des missions du Département auprès des usagers.

La Direction des Finances a en charge l'élaboration, le suivi et la réalisation du budget de la collectivité qui s'est établi à 354,4 M€ de dépenses réalisées en 2016.

Le Secrétariat Général assure d'une part le travail préparatoire aux séances de l'assemblée départementale et, d'autre part, le fonctionnement logistique de la collectivité, à travers les achats, le courrier, l'impression et la mise à disposition des biens et services nécessaires.

La Direction des Ressources Humaines assure le recrutement, l'accompagnement, la formation et les conditions d'hygiène et de sécurité des 1 737 agents du Conseil départemental.

La Direction des Systèmes d'Information assure le développement, le déploiement et le fonctionnement du matériel informatique et des logiciels adaptés aux besoins de chaque secteur d'activité : archivage numérique, téléphonie, collèges …

La Direction de la Communication valorise les actions menées par le Département à destination de ses usagers et assure la promotion du territoire.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

LE SERVICE DES ASSEMBLÉES ET DU COURRIER

Le Pôle Assemblées

Le Pôle Assemblées est chargé d'assurer l'organisation des réunions de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente, le suivi des délégations dans les organismes extérieurs et les relations avec les élus.

• En chiffres

- **6** réunions d'Assemblée départementale, sur **9** journées, se traduisant par le traitement de **97** délibérations et de 6 Procès-verbaux sommaires.
- **9** réunions de Commission permanente, se traduisant par la rédaction de **318** décisions et la réalisation de **9** Procès-verbaux sommaires.
- L'ensemble des délibérations et décisions a été transmis au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

• Représentations

Le Pôle Assemblées a assuré le suivi des représentations de la Collectivité au sein de **245** organismes extérieurs :

- **61** en 1ère commission (Éducation, sport, culture)
- **91** en 2ème commission (Solidarités)
- **35** en 3ème commission (Aménagement et infrastructures)
- **36** en 4ème commission (Développement des territoires)
- **7** en 5ème commission (Ressources)
- **15** en 6ème commission (Affaires financières)

• Recueil des Actes Administratifs

En matière de publicité des actes administratifs du Département, le service a assuré, en 2016, l'enregistrement de **841** arrêtés, délibérations, avis du Président et conventions.

1 recueil par mois, **13** volumes à l'année dont 1 recueil de sommaires.

• Formation des élus

28 journées organisées au bénéfice de **26** élus.

Le Pôle Courrier

Le Pôle Courrier assure la gestion du courrier entrant (tri, ouverture, distribution) et sortant (collecte, affranchissement) des services centraux de la collectivité.

• En chiffres

Nombre de plis entrants et répartis dans les services : environ **600/jour** soit **156 000/an**
Nombre de plis affranchis : environ **400/jour** soit **104 000/an**
Traitement des e-mails : environ **95/jour** soit **24 700/an**

LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Le Pôle partenariats institutionnels est chargé de mettre en œuvre les différentes phases de prospection de nouveaux contacts et de nouveaux partenaires dans le but de développer ou de renforcer les actions du Département.
Les actions initiées au cours de l'exercice 2016 sont les suivantes :

• **Accueil d'une délégation d'Oman** le 18 octobre 2016 et signature d'un protocole de coopération économique entre la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Al Buraimi Oman et le Conseil départemental.

• **Accueil d'une délégation des Emirats Arabes Unis** le 24 novembre 2016 en vue de nouer des partenariats dans le domaine des transports, de l'immobilier, des énergies renouvelables, de l'agroalimentaire et des transformations agricoles, et d'initier le concept de co-développement.

• Projet d'Entente de Coopération avec **l'Ambassade du Canada** avec pour objectifs, d'une part, de construire un partenariat afin d'encourager la coopération et la compréhension entre les deux territoires et, d'autre part, de favoriser la mise en place d'actions communes dans le cadre de questions ou de thématiques ayant un intérêt partagé par les deux institutions : économie, actions en faveur de la jeunesse, valorisation de la mémoire à l'égard des victimes et anciens combattants d'origine canadienne lors des différents conflits, promotion des Ardennes et du Canada au niveau européen et international.

LA MÉDIATION DÉPARTEMENTALE

En 2016, le Conseil départemental a décidé de mettre en place une médiation institutionnelle territoriale par la création d'un poste de médiateur départemental, au vu de l'expérience réussie de la médiation dans les transports en commun menée dans le département depuis plusieurs années.

Les principaux objectifs sont de faciliter l'accès aux droits des personnes et le dialogue entre les services départementaux, les usagers et les différents partenaires de l'action publique menée par la collectivité, de prévenir et lutter contre le harcèlement des élèves et aussi de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs par la formulation de propositions d'amélioration des règlements et des pratiques.

• Participation au programme **Récipro'Cités** mis en place par l'**association La Passerelle – I.D.É.** (Intégration et Développement Economique) **TORONTO et PARIS** pour permettre à de jeunes Ardennais ayant un projet entrepreneurial de s'inscrire dans un projet d'échanges entre jeunes Français et Canadiens. Cette opération se concrétisera en mars 2017 avec la participation de 2 jeunes du Vouzinois âgés de 22 et 28 ans. Leur but étant de développer le territoire vouzinois au niveau culturel, artistique et artisanal en mettant en place une structure qui aidera les nouveaux artisans et artistes à lancer leur activité.

• Actions sociales, culturelles et éducatives au profit des enfants et des mineurs isolés étrangers accueillis à la MaDEF (Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille):

- **Projet de partenariat avec le Théâtre de Charleville-Mézières :** participation à des représentations, mise en place de spectacles « en appartement », visites du théâtre, ateliers théâtre, accueil de stagiaires au théâtre et mise à disposition du foyer du théâtre
- **Ateliers marionnette :** projet de mise en place, par la collectivité, d'ateliers de réation de spectacles et d'actions à destination du jeune public au sein de la MaDEF
- **Projet de participation bénévole au Cabaret Vert**
- **Formation aéronautique de type BIA** (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique), préparation au brevet, en partenariat et avec le soutien de la Fondation Riché
- **Don de jouets**, par l'association Enfance et Partage, au profit des enfants âgés de 3 à 10 ans
- **Séjours durant les vacances d'été et les petites vacances scolaires** à destin tion des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, et notamment ceux accueillis à la MaDEF : projets avec le Lions Club de Charleville Val de Meuse et le centre de vacances de La Trinité sur Mer.

L'intervention du médiateur consiste donc à engager les parties dans un processus visant à prévenir le conflit ou à trouver une solution en cas de désaccord ou de litige.

Dans les transports scolaires, au cours de l'année scolaire 2015-2016, ont été réalisés :

- **77** réunions de médiation
- **710** contrôles (titres de transport)
- **2 999** élèves de 6ème sensibilisés à la sécurité

S'agissant de la médiation institutionnelle (d'octobre à décembre 2016), le médiateur a été saisi de **44** situations ayant trait aux transports scolaires, à des faits de harcèlement et de maltraitance en lien avec les établissements scolaires et à diverses situations d'usagers en litige avec les services du Conseil départemental (défaut de communication, défaut de compréhension).

RESSOURCES HUMAINES

LA COLLECTIVITÉ EN CHIFFRES

- **1737** agents rémunérés et gérés au 31 décembre 2016 dont 1282 fonctionnaires ou stagiaires, 121 contractuels sur postes permanents, 334 assistants familiaux. A ce chiffre, s'ajoutent 143 vacataires et contractuels sur postes non permanent.
- Masse Salariale : **73 297 115€**
- Recrutement de **103** personnes dont 75 sur postes permanents (titulaires, lauréats et contractuels), 10 emplois aidés et 18 assistants familiaux
- **22** Contrats Uniques d'Insertion et **15** emplois d'avenir
- **127** agents ont bénéficié d'une mobilité interne
- **180** stagiaires accueillis (dont 34 collégiens).
- Handicap : taux d'emploi légal de 6,3 %
- **15 462€** versés au titre du maintien dans l'emploi et l'insertion de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (aménagement de postes de travail, transport adapté, bilans professionnels, primes d'insertion).
- **942** agents ont participé à au moins une formation
- **5414** jours de formation ont été dispensés
- Le budget de la formation s'élève à **597 545€** (y compris la cotisation CNFPT et les frais de déplacement)

UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ

« Le dialogue social est une des dimensions essentielles de la Direction des Ressources Humaines », posait en septembre 2016 le projet de réorganisation de la collectivité. Un Pôle dédié au Dialogue social a ainsi été mis en place au sein de la Direction des Ressources Humaines. Par le biais de groupes de travail thématiques autour des priorités identifiées (le droit syndical, les critères d'établissement des tableaux d'avancement de grade, la mobilité interne et le recrutement, les assistants familiaux, les Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement, la réforme du régime indemnitaire), la concertation et la co-construction avec les représentants du personnel est favorisée. Objectif : encourager la concertation en amont de la mise en place de réformes internes et mieux associer les agents aux projets à travers leurs représentants.

SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est composée d'un service Informatique et d'un service Accueil et Téléphonie.

La DSI accompagne les services dans la mise en place des projets de la collectivité et assure le développement du numérique et le maintien opérationnel des systèmes d'information.

Le parc informatique est composé de **1 250** ordinateurs, plus de **100** serveurs et environ **80** applications métiers.

Le service Accueil et Téléphonie enregistre **3 852** accueils physiques. Le parc de téléphonie comptabilise **653** téléphones mobiles. Chaque jour plus de **500** appels entrants sont orientés dans les services.

Au total ce n'est pas moins de 50 projets suivis, réalisés ou en cours de réalisation que la DSI aura traité en 2016. Quelques exemples parmi ceux-ci :

- Mise en place de la solution Xsacha pour l'archivage électronique (outil SPL-Xdemat)
- Mise en place d'une convention pour l'archivage électronique avec toutes les communes ardennaises actionnaires de la SPL-Xdemat (180 actionnaires)
- Participation au 2ème plan numérique des collèges
- Développement d'un programme en interne pour la gestion des biens immobiliers
- Achat et installation de la solution Talents pour dématérialiser l'entretien d'évaluation en plus de faire partie de l'expérimentation en 2016-2017
- Appels d'offres bureautiques pour l'année 2016 pour le CD08 (pc portables) et les collèges (3 lots)
- Remise aux normes de l'infrastructure wifi dans les sites de la collectivité
- Acquisition de nouveaux copieurs et rationalisation des imprimantes
- Raccordement du site à la fibre optique de Charleville-Mézières

LOGISTIQUE

Les missions principales du Service Logistique consistent à organiser, piloter et optimiser les moyens destinés au bon fonctionnement de l'Assemblée Départementale et de l'ensemble des services du Conseil départemental. Cela comprend :

- les marchés transversaux à destination des services de la collectivité ;
- la gestion administrative, le suivi technique et l'optimisation des approvisionnements de l'ensemble des services ;
- la reprographie des documents nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

EN CHIFFRES

55 marchés et consultations,

1 193 bons de commande et **6 089** engagements,

1 264 576 copies réalisées sur des machines de dernière génération,

309 supports d'information et de communication à destination de l'ensemble de la population ardennaise (affiches grand format),

219 mètres de lettrage vinyle (servant à la signalisation temporaire sur les routes départementales),

7 opérations de déménagement organisées représentant **16** journées et **810 m³** de matériels et mobilier déménagés.

COMMUNICATION

La Direction de la communication a pour missions de promouvoir le territoire, la collectivité, ses actions et ses infrastructures, et également d'informer les agents et de communiquer en interne sur les actions des services.

Le plan d'action 2016 de la Direction de la Communication s'est articulé autour de 4 axes de développement :

- La promotion du territoire (à l'extérieur du département)
- La valorisation de l'action du Conseil départemental (dans le département)
- La promotion des infrastructures créées et événements organisés par le Conseil départemental (à l'extérieur et dans le département)
- La communication interne (auprès des agents)

Les dépenses de la Direction de la Communication du Conseil départemental des Ardennes se sont élevées pour 2016 à **564 082 €** en fonctionnement et **29 205 €** en investissement.

LA COMMUNICATION EXTERNE

Les relations presse

La Direction de la Communication se fait le relais d'informations relatives à la collectivité et aux activités des différents services. **60 communiqués** envoyés en 2016.

Les appels des journalistes faisant l'objet d'une demande d'informations, de renseignements ou d'interviews sont traités individuellement à la Direction de la Communication. **120 demandes** de journalistes traitées en 2016.

Le magazine « Les Ardennes en marche »

4 éditions par an,
1 par saison :

- préparé et rédigé en interne
- tiré à **140 000 exemplaires**
- distribué en boîte aux lettres à l'ensemble des foyers ardennais
- téléchargeable en PDF et disponible également, depuis le mois d'octobre 2016, sous la forme d'une version enrichie de contenus numériques sur le site internet de la collectivité www.cd08.fr

Les actions de promotion

La Direction de la Communication réalise différents supports de communication pour promouvoir les actions de la collectivité et les événements organisés.
Des campagnes de promotion ont permis de faire connaître ou valoriser les sites touristiques du Conseil départemental, les événements, actions et missions du Conseil départemental : bases de loisirs départementales, Aire des Ardennes-Woinic, Voie verte Trans-Ardennes…

La communication événementielle

Le Circuit des Ardennes
Une campagne spécifique est menée pour soutenir l'organisation du circuit cycliste. Le Conseil départemental aide les organisateurs à communiquer et en profite pour annoncer clairement son partenariat « Le Conseil départemental, partenaire du maillot des grimpeurs ». Cette campagne s'est articulée autour d'annonces presse dans L'Ardennais et La Semaine des Ardennes, et de spots radio sur les radios locales RVM, Radio 8 et Champagne FM.

Communication sur le partenariat du Festival Cabaret Vert
Les organisateurs du Cabaret Vert ont proposé au Conseil départemental de communiquer ensemble sur le territoire belge, afin de valoriser à la fois les Ardennes et l'événement musical, de part et d'autre de la frontière. Deux actions ont été menées en ce sens :

- une **campagne presse**
dans les parutions des quotidiens belges du groupe belge SUD PRESSE (n°1 de la presse francophone), à raison de 3 parutions dans les 14 titres belges qui rassemblent 687 000 lecteurs par jour.

- une **campagne d'affichage** dans le réseau des gares belges, avec une présence sur 200 panneaux durant 28 jours.

Communication et soutien à l'organisation de la 3ème édition de la Voie verte en Fête
La Direction de la communication est intervenue à 2 niveaux : la mise en place de différentes actions de communication autour de l'événement, et le soutien à l'organisation de l'événement. Deux stands de présentation des actions de la collectivité et de l'offre touristique départementale ont été mis en place : un stand faisait office d'accueil à Revin, un second se trouvait à l'arrivée à Vireux-Wallerand avec notamment la remise de lots aux participants.

Foire de Sedan
Pour la 3ème fois, la Direction de la Communication en collaboration avec l'Agence de Développement Touristique et la Chambre économique des Ardennes a participé à la Foire Agricole de Sedan située plaine de Torcy les 9, 10 et 11 septembre 2016.

Un espace de 150 m² dédié aux Ardennes Innovantes a permis de présenter les actions du Conseil départemental en lien avec le thème.

L'organisation d'un jeu concours et les nombreuses animations proposées ont suscité un grand intérêt de la part des visiteurs.
Inauguration de la Maison des solidarités de Nouzonville
Portes ouvertes de l'Aérodrome des Ardennes (Belval)

COMMUNICATION

LA COMMUNICATION INTERNE

La campagne « Agents 008 »

L'année 2016 a été marquée par la campagne de communication interne et externe « Agents 008 ».

La thématique des 157 métiers de la collectivité a été retenue comme fil rouge et déclinée en s'appuyant sur **une dizaine d'agents ambassadeurs**, volontaires suite à un appel à l'ensemble des directions.
En s'appuyant sur la richesse de leurs témoignages et sur les ressources internes, 3 actions phares ont été élaborées :

- un temps de rencontre agents-élus comprenant une session plénière avec présentation de 11 agents ambassadeurs par des films et des saynètes humoristiques, puis un Forum des services basé sur des stands et des animations rassemblant l'ensemble des agents,
- une exposition « Agents 008, leurs missions n'auront plus de secrets pour vous » d'une durée d'un mois à la Vitrine culturelle du Département située en plein cœur de la ville centre, Charleville-Mézières,
- une campagne de communication multi-supports.

Plus de **350 agents** ont participé au temps de rencontre agents-élus, **650** ont visionné les vidéos des agents ambassadeurs diffusées sur Intranet, **400** personnes par semaine en moyenne ont visité l'exposition et **500** photos ont été réalisées sur la borne photo mise à disposition en un mois.

Ces événements ont été conçus avec et pour tous les agents du Département avec l'ambition commune de valoriser les réalisations et les projets des directions et des services à travers la présentation des 157 métiers.

L'opération « Vis mon job »

Cette démarche conjointe de la Direction de la Communication et de la Direction des Ressources Humaines s'est poursuivie en 2016.

Le principe : durant un jour de travail ordinaire, un agent accompagne un autre agent dans l'exercice de ses fonctions. Une véritable immersion qui est ensuite partagée, au terme de l'expérience, en une photo ou quelques lignes diffusées sur l'Intranet.

En 2016, **21 demandes** d'échanges ont été enregistrées et **10 échanges** se sont concrétisés. Une rubrique dédiée présentant l'opération et relayant les témoignages des participants a été créée sur le site Intranet de la collectivité.
L'opération se poursuit désormais en routine et constitue un véritable outil de mobilité interne pour la Direction des Ressources Humaines.

LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

La communication numérique accompagne la stratégie globale du Conseil départemental dans la mise en œuvre de ses actions de communication sur le web et les médias sociaux. Elle consiste principalement en l'animation et la mise à jour quotidiennes du site internet de la collectivité et des réseaux sociaux.

Le site Internet du Conseil départemental : www.cd08.fr

Le site Internet du Conseil départemental est un portail d'information à destination du grand public. Il permet à tous de s'informer sur l'actualité du Département et sur les politiques d'actions menées dans le cadre des compétences qui lui sont confiées.

Le site internet www.cd08.fr propose également un certain nombre de e-services tels que la liste des assistantes maternelles du territoire, l'inforoute, les travaux en cours, les demandes d'aides et de subventions, les offres d'emploi du cd08, etc.

Ces services en ligne, destinés à faciliter les démarches du quotidien, sont fortement consultés : les offres d'emploi et l'annuaire des assistants maternels reçoivent ainsi en moyenne la visite de **6 000 internautes** par mois.

Le site Internet vit également à travers la publication quotidienne d'articles, de chroniques et de chiffres consacrés à l'actualité du Département et de son territoire (informations économiques, culturelles, sportives, touristiques…).

Mise en place en octobre 2016, la newsletter mensuelle du Département propose également **de brèves actualités**, chaque information étant agrémentée **d'un lien vers l'information** complète (www.cd08.fr)

Toutes ces informations se déclinent par ailleurs sous la forme de reportages vidéo : **les Web TV des Ardennes**. En 2016, **23 vidéos** ont été réalisées, dont 8 pour la campagne de communication Agents 008 destinée à mieux faire connaître les actions et missions du Conseil départemental, à montrer la diversité des métiers exercés au sein de la collectivité et à humaniser l'action du Département auprès des usagers.

Le site cd08.fr a comptabilisé en 2016, **430 273 connexions** pour **288 778 visiteurs**, soit une moyenne d'environ **36 000 connexions par mois**.

La page Facebook « les Ardennes : le Département »

Axée sur la promotion de l'identité ardennaise et des événements soutenus par le Conseil départemental, la page Facebook « les Ardennes : le Département » a enregistré en 2016 **3 214 fans supplémentaires**, pour atteindre les **26 556 fans** début 2016.

Grâce à ses fans, le page se classait en janvier 2016, à la **10ème place du classement des pages Facebook des Conseils départementaux de France**.

Le compte Twitter @ArdennesCD08

Créé en février, le compte Twitter du Département a enregistré **800 abonnés** en 2016. Pensé comme un nouvel espace de rencontre basé sur l'information, le twitter du cd08 permet de maintenir un **contact permanent** et **instantané** avec les administrés, la presse et toutes les « parties prenantes » du département.

FINANCES

EXPERTISE BUDGÉTAIRE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Les missions d'analyse financière et de prospective budgétaire se matérialisent par la réalisation d'études et ont vocation à donner à l'exécutif départemental des outils d'aide à la décision afin de déterminer les choix stratégiques de la collectivité, rendus plus complexes encore dans un contexte de crise économique et financière, de croissance des dépenses sociales et de contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

En 2016, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **323 M€,** en augmentation de 4 M€ par rapport à 2015. Les produits d'impôts (Taxe Foncière des Propriétés Bâties, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) augmentent de plus de 2 M€ alors que le Département a maintenu son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (21,25%).

En 2016, le Département a réalisé près de **354 M€** de dépenses dont 15% en investissement.

Sur les 54 M€ de dépenses d'investissement réalisées, 36% sont destinés au remboursement du capital de la dette, 36% aux dépenses d'équipement départemental, 24% aux versements de subventions d'équipement.

Sur les 300 M€ de dépenses de fonctionnement réalisées, 58 % sont attribués à l'aide sociale. Ces dépenses augmentent de 2,6% par rapport à 2015.

La charge nette des trois allocations de solidarité (APA, PCH et RSA) pour 2016 s'élève à 35,5 M€, soit un taux de couverture de 64,11%.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'exécution du budget départemental s'est traduite en 2016 par la production de **26 939 mandats**. Parallèlement, **11 187 titres** de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents débiteurs du Département.

En 2016, le délai moyen de paiement de 17 jours démontre la volonté du Département d'être un partenaire privilégié des entreprises.

L'Indice de Qualité des Comptes Locaux (IQCL) de 20,07 (2015 - dernier indice connu) témoigne d'une bonne qualité comptable et d'un bon partenariat entre les services du Département et de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Cet indice est également obtenu par le travail effectué par le pôle qualité comptable, notamment sur l'exécution financière des marchés publics.

En 2016, le processus de dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable a été initié.

DETTE

Début 2016, le besoin de financement de l'exercice était estimé à **54,985 M€**.
Deux consultations bancaires ont été organisées au cours de l'année 2016 et ont permis la conclusion de 5 contrats de prêts pour un montant total de 27,138 M€, encaissés en 2016 afin d'assurer l'équilibre du budget.

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 atteint **213,1 M€, soit 740 € / hab**.

Le remboursement du capital s'élève à **19,6 M€** et le remboursement des intérêts à **5,6 M€**

GESTION DES SUBVENTIONS

Le Pôle Aides Départementales, créé en 2012, concentre dans un unique service toute l'information relative aux demandes de subvention et permet ainsi un traitement homogène des dossiers au sein de la collectivité.

En 2016, 1 917 demandes d'aides ont été réceptionnées et instruites par le service des aides départementales, dont 1 446 aides au titre du fonctionnement et 471 en investissement.

La Commission Permanente a accordé **1 303 aides** en 2016 pour un montant total de crédits engagés de **26 529 851€**.

Répartition des aides 2016 par domaines

Domaines	Nombre de dossiers affectés	Montant décidé
ANRU	10	2 179 412 €
BIBLIOTHEQUE	6	462 570 €
CULTURE	233	873 854 €
ACTION SOCIALE	210	3 236 708 €
RESSOURCES HUMAINES	2	45 240 €
VOIRIE COMMUNALE	13	9 144 888 €
ECONOMIE	9	552 560 €
EDUCATION	305	447 898 €
AMENAGEMENT DURABLE	40	1 005 051 €
SPORTS	463	1 552 035 €
TOURISME	3	1 274 750 €
TRANSPORTS	3	5 750 000 €
AUTRES SUBVENTIONS	6	885 €
TOTAL	**1 303**	**26 529 851 €**

Répartition des subventions et avances versés par types de bénéficiaires en 2016

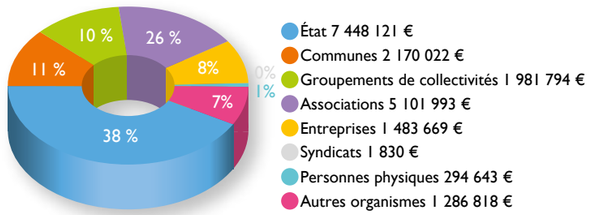

NOS GRANDS PROJETS

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

L'A304

L'Aérodrome des Ardennes

Ardennes Complexe Interservices Entraînement à la Réalité (ACIER)

Le site Deville

Le déploiement du Très Haut Débit

SOLIDARITÉS HUMAINES & TERRITORIALES

La nouvelle Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MaDEF)

Les contrats de territoire

CULTURE & TOURISME

Le Musée Guerre et Paix en Ardennes

La Voie verte Trans-Ardennes

Partenariats

Le futur campus universitaire en marche

Le Programme de Rénovation Urbaine

Les Ardennes et la Grande Région Transfrontalière Européenne

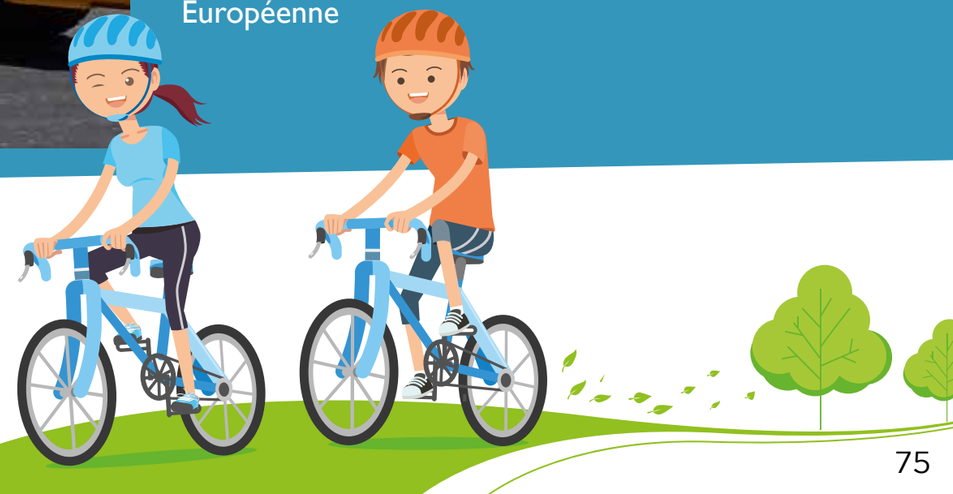

L'A304

Le Département considère comme une priorité la réalisation de ce tronçon autoroutier, « *vital pour les Ardennes* » selon Benoît Huré, le président du Conseil départemental des Ardennes. « *C'est une étape clé supplémentaire dans le désenclavement des Ardennes et leur ouverture vers l'Europe du Nord.* »

Entièrement gratuit pour les usagers (car non concédé), ce segment baptisé « *branche ouest du Y ardennais* » prolongera l'A34 vers la Belgique et placera La Francheville à 14 mn de Rocroy. C'est tout simplement la moitié du temps nécessaire pour effectuer la liaison aujourd'hui !

Les enjeux, avantages, objectifs :

> **Pouvoir relier Marseille à Rotterdam** de manière ininterrompue. Une fois que l'A304 sera terminée, et que le chantier de la N5 et de l'E420 sera bouclé côté Belgique, il n'y aura plus de chaînon manquant entre Charleville-Mézières et Charleroi et il sera possible de relier Marseille à Rotterdam de manière continue.

> **Désaturer l'autoroute A31** (Nancy-Metz-Luxembourg), qui supporte la majorité du trafic routier allant du sud de l'Europe aux grands ports du Nord.

> **Constituer un accès aux réseaux routiers nord-européens et aux ports de la Mer du Nord.** L'A304 sera un plus pour l'industrie ardennaise, très exportatrice.

> **Placer les Ardennes à moins de 2 heures** de grands bassins de population. L'A304 sera donc un moyen de faire du 08 une destination idéale pour le court séjour touristique.

ARDENNES
Conseil Départemental

Les chiffres à savoir :

> 31 kms en 2x2 voies

> 20 communes traversées

> 415 ha : l'emprise totale de l'opération

> 1 échangeur entre l'A34 et l'A304 : échangeur de la Chattoire

> 3 diffuseurs : diffuseur du Charnois (Belval), diffuseur du Piquet (Tremblois-les-Rocroi) et diffuseur de Rocroy

> 56 ouvrages d'art édifiés, le plus impressionnant étant le viaduc de la Sormonne (193 m de long, 1 charpente métallique de 1.700 t, 3.770 m³ de béton, 1 budget de 12 millions €)

> 8 millions de m³ de terre déplacés

> 5,6 millions de m³ de déblais

> 3,6 millions de m³ de remblais

> 1,5 million de m³ de remblais extérieurs

> Conçue pour répondre à un trafic de 16.000 à 20.000 véhicules par jour, dont ¼ de poids lourds, à l'horizon 2025

Le barreau de raccordement entre l'A304 et la RN43 :

L'objectif de cette route, entièrement financée par le Conseil départemental, est le contournement ouest de Charleville-Mézières.

La DUP (déclaration d'utilité publique) a été obtenue le 8 février 2016. L'enquête Loi sur l'eau s'est conclue le 17 novembre 2016 et l'arrêté préfectoral a été délivré le 17 mars 2017. Les travaux sont prévus en 2017 et 2018, le but étant que le barreau soit ouvert de façon quasi simultanée avec l'ouverture de l'autoroute.

En quelques chiffres :
> 3,3 kms entre La Mal Campée (Warcq) et l'échangeur de Charnois (Belval)
> 1 viaduc pour franchir la Sormonne, à la Grange-aux-Bois
> 1 pont-route au-dessus de la voie ferrée et la RD309
> 2 giratoires

Le point de départ :

> **Juillet 1996 :** la liaison Charleroi-Charleville-Mézières est inscrite au Réseau Routier Transeuropéen, sous la dénomination E420.

> **Juillet 2001 :** le comité interministériel d'aménagement du territoire donne raison au principe du prolongement de l'A34 vers la Belgique. L'enjeu est de réduire le trafic de la RN43 et celui de la rocade de Charleville-Mézières, dont on sait qu'ils vont exploser et devenir problématiques, en créant un axe de désengorgement.

Le coût :

> Coût total de l'A304 : 463 millions €, financés par l'Etat, la Région et le Département.

> 101 millions € investis par le Conseil départemental (77 millions € pour la construction de l'autoroute + 24 millions € pour la construction du barreau de raccordement). *Voir l'encadré.*

Le planning :

> Les premiers travaux de terrassement ont débuté en juillet 2011. Avant cela, des travaux de déboisement ont eu lieu, dès 2008.

> La mise en service prévisionnelle est programmée pour fin 2017-début 2018 (sauf retard pris à cause d'une météo défavorable).

Les fouilles archéologiques :

> Elles représentent un budget de 5 millions €.

> 10.000 sondages ont été effectués sur 500 ha pour repérer des vestiges.

> 2 découvertes exceptionnelles : une tombe à char et des thermes de l'époque gallo-romaine, déterrés par la Cellule archéologique du Conseil départemental, à Warcq.

La prise en compte de l'environnement le développement durable :

> 24 millions € investis dans des dispositifs architecturaux et mesures compensatoires destinés à atténuer les effets de l'autoroute.

> 9 passages grande faune aménagés, dont celui de la forêt des Pothées : 40 m de large, 3 millions €.

> 72 buses pour faciliter le passage des batraciens et des petits mammifères, installées le long de l'itinéraire.

> 19 bassins de traitement des eaux construits.

Mesures compensatoires en faveur de la faune et de la flore impactées :
- création de 43 sites de mares
- création de 30 gîtes pour reptiles
- installation de 4 plateformes de nidification pour cigognes
- etc.

Aménagements fonciers : pilotés par le Conseil départemental

Ils sont destinés notamment à redécouper les parcelles des agriculteurs impactés afin de faciliter leur passage et leur travail.

5 opérations sont en cours, ce qui représente 5.000 ha.

Emploi

3.000 employés/mois en 2015 (dont un peu plus de 8% étaient en réinsertion).

Contact Direction des Infrastructures et Équipements du Conseil départemental • Quentin Noaillon • **quentin.noaillon@cd08.fr**

Crédit photo : Carl Hocquart

L'AÉRODROME DES ARDENNES

Situé aux portes de Charleville-Mézières et à proximité de la future autoroute A304, l'aérodrome des Ardennes est un atout économique et touristique important pour le territoire. Le Conseil départemental, propriétaire et gestionnaire du site, a la volonté ferme de valoriser et pérenniser cet équipement.
Le 22 septembre 2017, l'aérodrome sera officiellement rebaptisé « Aérodrome des Ardennes - Étienne Riché ». Cet homme politique ardennais, conseiller général et député, ancien Secrétaire d'État de l'Air, fut le créateur de l'École de formation des sous-officiers de l'Armée de l'Air.

Activités de loisirs et tourisme d'affaires

Propriétaire du l'aérodrome depuis 2007, le Conseil départemental des Ardennes exploite le site en régie directe. Objectif : **redynamiser cet équipement qui propose de réelles perspectives.**

Sur place, les activités loisirs sont multiples : vols découverte ou initiation, école de pilotage, baptêmes de l'air, aéromodélisme, club ULM, sauts en parachute en tandem, voltige, vol relatif, voile contact...

Parallèlement, le tourisme d'affaires est en pleine expansion, notamment en ce qui concerne la clientèle de l'Europe du Nord (Belgique, Pays-Bas...). A titre d'exemple, il faut **moins de 20 minutes pour rejoindre l'aéroport du Bourget**, situé en région parisienne, en jet.

De l'ULM au jet, l'aérodrome peut accueillir des avions jusqu'à 42 places à plein.

ARDENNES
Conseil Départemental

Les chiffres à retenir :

> Environ 7.000 avions par an : vols étrangers, tourisme d'affaires et de loisirs, missions de sécurité nationale, surveillance des réseaux de gaz et d'électricité de tout le département, entraînements militaires, évacuations sanitaires

> 1 piste de 1.500 mètres utiles entièrement rénovée

> 2 agents du Conseil départemental chargés notamment d'assurer la surveillance de l'espace aérien, de transmettre aux pilotes les données météorologiques, de gérer l'entretien, la maintenance et la promotion du site

1 zone technique comprenant :

> 3 aires de stationnement pour avions

> 1 espace d'avitaillement en carburant (station essence et kérosène)

> 3 hangars occupés par des associations (l'aéroclub Les Ailes Ardennaises, le club ULM Ardennes, le Centre de Parachutisme Ardennais)

> 1 piste d'aéromodélisme

> 1 entreprise, FLY AERO, qui commercialise des autogyres

1 zone de vie comprenant :

> l'espace de surveillance et de contrôle aérien

> l'accueil des voyageurs

> la zone de douane

> un espace de détente pour les équipages et de briefing aérien pour les pilotes (avec Wifi)

Développement du site : le Département aux manettes

Le Conseil départemental des Ardennes a récemment procédé à des aménagements du site : la piste de 1500 m a été remise aux normes européennes, le marquage au sol et le parking ont été rénovés, et la station de carburant Jet A1 vient d'être remise en route. Les outils de guidage en vol comme le balisage lumineux de la piste seront prochainement remis en état, tandis qu'une nouvelle vigie (tour de contrôle accueillant l'opérateur AFIS) est prévue pour le premier semestre 2018.

Vers des partenariats Sécurité-Défense

Ex-terrain d'aviation militaire, le site offre tout le potentiel au déroulement d'exercices militaires, de sécurité ou de défense. A ce titre, des contacts ont été noués avec le ministère de la Défense (Armée), le ministère de l'Intérieur (Gendarmerie, Police Nationale, Direction générale de la sécurité intérieure), la Direction Régionale des Douanes, les Services départementaux d'incendie et de secours..., qui pourront utiliser le site comme plateforme support pour des missions ou des exercices.

Contact Direction des Infrastructures et Équipements du Conseil départemental • Aérodrome des Ardennes
aerodrome.ardennes@cd08.fr

Mise à jour: juin 2017 • CD08

Avec ACIER (Ardennes Complexe Interservices Entraînement à la Réalité), le Conseil départemental des Ardennes va mettre à disposition des forces de sécurité et de défense une plateforme dédiée à la mise en pratique de savoir-faire collectifs et individuels.

ARDENNES COMPLEXE INTERSERVICES ENTRAÎNEMENT À LA RÉALITÉ

ARDENNES
Conseil Départemental

Pérenniser la présence du « 3 »

Dans le contexte général de restructuration des armées et de redéploiement des sites de défense, le Conseil départemental des Ardennes s'est engagé depuis longtemps à soutenir le 3e régiment du génie pour conforter son maintien en garnison dans les Ardennes. Les missions opérationnelles du régiment ardennais nécessitent l'amélioration constante de ses savoir-faire dans le domaine du combat en zone urbaine, tant à l'étranger que sur le territoire national. Ces savoir-faire, comme ceux des forces de sécurité et désormais des services de secours, peuvent s'articuler autour de synergies opérationnelles et pédagogiques.

C'est à partir de ces réalités que le Conseil départemental a décidé d'aménager sur le territoire ardennais **une plateforme de formation dédiée à l'instruction de combat en zone urbaine et pourvue des équipements appropriés**.

La conception et la réalisation de celle-ci sont assurées par les services du Conseil départemental des Ardennes, qui finance 80% de l'investissement (environ 1,5 million €), tandis que la Défense et le SDIS 08 y contribuent à hauteur de 10% chacun.

L'outil devrait être opérationnel à l'automne 2017.

Des équipements adaptés aux besoins des forces de sécurité et de défense

- Une tour de manœuvre pour les pompiers sur 4 niveaux
- Un appartement modulable avec caves et garage
- Des travaux de cordage, des trappes, une trémie d'ascenseur et différents types d'escaliers
- Des points d'ancrage illimités pour évoluer en 3D sur façade
- Une chambre de coupure Gaz-EDF
- Un réseau suburbain de plus de 60 m linéaires connectable vers l'extérieur
- Une passerelle supérieure pour permettre aux instructeurs de superviser les séances d'entraînements
- Une salle de cours de 40 places

> « Mieux préparer nos unités aux réalités d'aujourd'hui. »
>
> **Lieutenant-colonel Laurent,** chef de corps par suppléance du 3e RG

S'entraîner en conditions réelles

Les équipements qui seront mis en place répondront parfaitement aux différents besoins exprimés par les futurs utilisateurs.

L'Armée de terre va créer à proximité du site un PERFOR, un parcours élémentaire réduit pour le franchissement et l'organisation des reconnaissances en zones urbaines. Il sera composé de 13 modules dédiés à l'entraînement individuel des militaires du « 3 » pour perfectionner leurs techniques.

Les sapeurs-pompiers ardennais, via le SDIS 08 (Service départemental d'incendie et de secours), vont faire l'acquisition d'**un caisson feu qui reproduira l'ensemble des phénomènes auxquels peuvent être confrontés les soldats du feu**, ainsi que d'un simulateur d'énergies alternatives (feux de moteur électrique, à hydrogène, GPL…). L'objectif étant de **mieux former les pompiers à la lecture du feu et aux modes d'intervention**. Les aménagements en voirie réalisés par les services du Conseil départemental des Ardennes permettront également aux pompiers de **simuler des carambolages** et d'apprendre à désincarcérer une personne coincée dans un véhicule.

Bien entendu, des unités militaires et forces de sécurité et de secours venues d'autres départements pourront être accueillies et s'entraîner sur le site.

> « Un formidable outil pédagogique pour les sapeurs-pompiers. »
>
> **Colonel Sorieul,** directeur départemental du SDIS 08

Contact Mickaël GRASMUCK
Direction des infrastructures et des Équipements
03 24 59 60 33 • mickael.grasmuck@cd08.fr

Situé au cœur de Charleville-Mézières et à proximité de la gare TGV, le site Deville est un espace économique et patrimonial de près de 3.5 ha, stratégique pour le territoire.

Le Conseil départemental, propriétaire de l'emprise, a la volonté ferme de valoriser et pérenniser cette surface à deux pas de la Place Ducale.

De façon collective, avec les acteurs publics et privés du territoire, le Département entend écrire l'avenir de ce site aménagé depuis 1846 le long des quais de la Meuse.

LE SITE DEVILLE

ARDENNES
Conseil Départemental

Les frères Corneau, maîtres de forges, créent en 1846 une entreprise de fontes de bâtiment et de chauffage. Ils associent ensuite leurs gendres puis en 1886, les fondateurs confient la direction de l´usine à l'un d'entre eux, M. Albert Deville.

Avec lui l´entreprise Corneau-Paillette désormais renommée Deville, s´oriente vers l´émaillage des fontes et la mise au point des premières machines à mouler pneumatiques.

Dans les années 1920 et 30, Deville connaît une expansion nationale avec une production en fonte brute ou émaillée allant du poêle bois aux vases funéraires et au mobilier de jardin. Une première extension est réalisée en 1924 puis l'usine est à nouveau agrandie en 1935 avec la construction du siège social (bureaux). La fonderie coule alors 80 tonnes par jour.

Au début des années 1950, l´usine de Charleville est entièrement remaniée, reconvertie et équipée : installations de tôleries, chaînes de peinture, émaillerie, chaîne de montage et convoyeurs de manutention.

Le site a été repris partiellement lors du rachat de la marque Deville par la société Invicta en 2016 et définitivement libéré de toute occupation industrielle depuis avril 2017.

Le Département souhaite réunir aujourd'hui les acteurs institutionnels, les acteurs associatifs et les partenaires économiques locaux afin d'envisager l'avenir du site avec pour objectif central la valorisation du patrimoine industriel et des savoir-faires ardennais dans un contexte d'action durable et collective.

Les premières réflexions permettent d'envisager les projets suivants sur les 40 000m2 de surface de planchers :

- Nouveaux locaux des Archives Départementales des Ardennes ;
- Mise en valeur de l'écologie et de la transition durable (recyclerie urbaine, démarche o énergie et valorisation des surfaces de toitures conservées par pose de panneaux solaires) ;
- Espace de coworking, tiers lieux, pépinière d'entreprises dédiées aux secteurs du numérique, de la culture ;
- Lieux de vie ouverts sur la ville, cellules commerciales éphémères ou permanentes (sport indoor, commerces et activités de type bar, salle de concert, restaurant, logements étudiants, auberge de jeunesse...) ;
- Espaces de stationnement publics couverts et non couverts ;
- Locaux de stockage moyenne et longue durée (containers, box de stockage, garde meuble) ;
- Espace d'entraînement en milieu urbain pour forces de sécurité publiques et privées en complément du complexe ACIER.

Ce site révèle des potentialités majeures que le Département souhaite valoriser :

- Un emplacement en plein cœur de ville et en bord de Meuse (à proximité de la Voie verte Trans-Ardennes);
- Des surfaces de bureau et des espaces à vocation économique multiples ;
- Des atouts techniques utiles (portance des dalles, hauteur sous plafond, ponts roulants, accès dissociables) ;
- Une connexion aux voies douces, aux transports en commun, au TGV et à la fibre optique.

Contact Direction des Infrastructures et Équipements du Conseil départemental
Quentin Noaillon • quentin.noaillon@cd08.fr • 03 24 52 47 96

Juin 2017 • CD08 • Photos : Carl Hocquart

Le Conseil départemental s'engage en faveur du Très Haut Débit, un enjeu majeur pour l'attractivité et la compétitivité du territoire. En effet, l'évolution des technologies et des usages rend aujourd'hui le numérique incontournable et de plus en plus présent dans les entreprises et les établissements publics, mais également dans le quotidien de la population.

« Fiabilité, fluidité, réactivité : la fibre est un sacré avantage pour une PME comme la nôtre. »

***Marie-Claude Paganelli**, dirigeante de l'entreprise CTF (Chooz Techni Finition)*

Le déploiement du Très Haut Débit

ARDENNES
Conseil Départemental

Les chiffres à connaître :

- Les premières estimations financières : 158 millions €
- Participation du délégataire : 65 millions €
- Reste à charge des collectivités : 93 millions €
  - Etat (FSN) : 55 millions €
  - ComCom ardennaises : 25 millions €
  - Région Grand Est : 4,5 millions €
  - Département des Ardennes : 4,5 millions €
- 144.670 prises à raccorder (100.531 par le Département des Ardennes et 44.139 par Orange)
- 5.765 km de fibres à déployer (dont 4.800 destinés à raccorder chaque habitation au réseau)

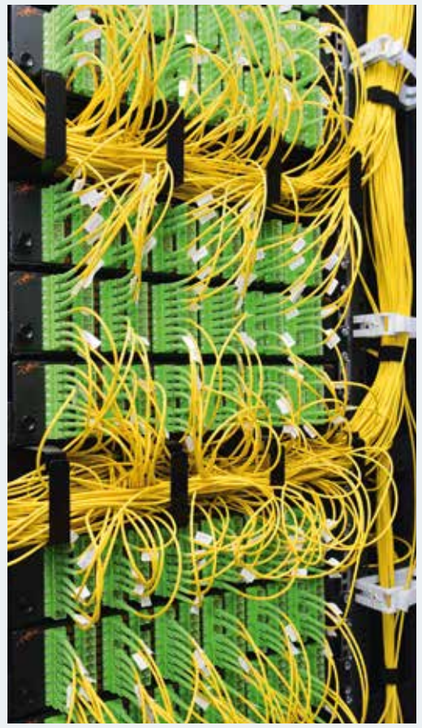

Calendrier prévisionnel

- 2017 : appel d'offres de la Région et choix du délégataire qui sera en charge des travaux
- 2018 : études d'ingénierie, de la maintenance et de la commercialisation
- 2019 à 2022 : travaux de déploiement de la fibre

Un nouveau challenge

Acteur de l'aménagement numérique du territoire, le Conseil départemental a investi depuis une dizaine d'années environ 6 millions € dans ce domaine. Objectif: **réduire les inégalités et apporter de nouveaux services aux Ardennais.**

Le déploiement du Très Haut Débit va à nouveau demander l'implication du Conseil départemental. En effet, les opérateurs privés ont acceptés de prendre en charge les villes de Charleville-Mézières avec son agglomération et Sedan dans leur plan de déploiement de la fibre optique, ce qui représente 30% de la population ardennaise. Cependant, cette organisation laisse les 445 autres communes de moindre densité en marge. Pour couvrir ces dernières et afin que tous les Ardennais puisse bénéficier du même service, le Conseil départemental, associé à toutes les communautés de communes ardennaises, a décidé de se rapprocher de la Région et de participer à son appel d'offres sur le déploiement du Très Haut Débit dans 7 départements du Grand Est.

Afin de raccorder chaque établissement public ou privé et habitation du département, **plus de 100.000 prises Très Haut Débit et plus de 5.000 km de fibre optique** vont être déployés entre 2019 et 2022.

Le choix de la performance au service des usagers

En 2012, un cabinet spécialisé a été mandaté pour étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre du Très Haut Débit à l'échelle départementale. Plusieurs hypothèses avaient été envisagées pour déployer le réseau avec notamment un mix de technologies. En 2015, le Conseil départemental a décidé de retenir la solution d'un réseau composé intégralement en fibre optique. Cette solution offre la meilleure performance, la qualité de service la plus stable et assurera la pérennité du futur réseau. L'étude a également permis d'identifier les sites à prioriser dans le déploiement, à savoir les entreprises et les établissements scolaires ainsi que les zones actuellement moins bien desservies en terme d'accès internet.

L'accès à un réseau de qualité est devenu une nécessité pour les entreprises. D'une part, c'est un impératif pour communiquer et au vu du nombre grandissant de démarches qui se font en ligne, les services numériques sont également synonymes de facilité et de gains pour elles. D'autre part, le numérique est un vecteur de croissance soutenu par les entreprises qui œuvrent dans le domaine digital.

Qu'est-ce qui va changer pour les Ardennais ?

Consultation de mails, photos, vidéos, téléchargement de films, télévision en haute définition, replay... les besoins dans les foyers augmentent car ceux-ci sont de plus en plus connectés. La fibre permet de tout faire sur tous les écrans (smartphone, tablette, ordinateur...), simultanément et avec une très grande fluidité.

Il en va de même pour les professionnels (grandes entreprises, PME, artisans, mais aussi travailleurs dans le domaine de la santé) et les services publics (hôpitaux, établissements scolaires...) qui ont quotidiennement besoin de réactivité et de vitesse de débit. A terme, les démarches dématérialisées et les activités de télétravail, de domotique ou d'e-commerce seront beaucoup plus répandues.

Comparaison de débit entre les technologies

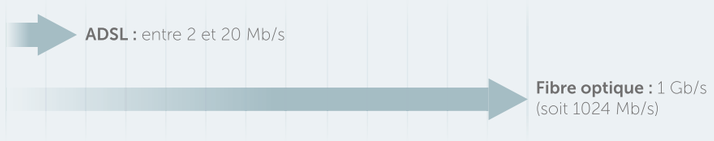

Mai 2017 • CD08 • Photos : Bruno Gouhoury

LA NOUVELLE MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (MaDEF)

La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MaDEF) est chargée d'assurer l'hébergement, notamment en urgence, l'observation, et l'orientation d'enfants confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Depuis 2010, la MaDEF est en forte expansion. Au regard des demandes d'accueil qui n'ont pas cessé de croître, l'établissement a dû étendre son offre d'accueil d'urgence mais également diversifier son activité et augmenter de manière très conséquente le nombre de professionnels y exerçant.

L'ouverture d'une nouvelle MaDEF, en remplacement du site principal actuel situé à Warcq, est prévue pour la rentrée 2019, afin d'offrir un environnement de qualité aux enfants accueillis.

ARDENNES
Conseil Départemental

Calendrier prévisionnel

- > **Octobre 2016 :** lancement du concours d'architectes
- > **Février 2017 :** projet sur esquisse suivi de la conception
- > **Octobre 2017 :** projet architectural définitif
- > **Novembre 2017-Mars 2018 :** consultation des entreprises
- > **Avril 2018 :** démarrage des travaux
- > **Septembre 2019 :** ouverture de la nouvelle MaDEF

Consulter la plaquette de présentation de la MaDEF qui détaille les missions de la structure et le rôle du Conseil départemental des Ardennes en matière de protection de l'enfance

La nouvelle structure :

Le Conseil départemental a choisi de construire un nouvel établissement sur un nouveau site, situé rue de Monthermé à Charleville-Mézières.

Implanté sur 4 hectares de terrain au lieu-dit La Havetière, ce nouvel ensemble comprendra :

- > **Un pôle d'accueil et d'administration,** où des équipes disciplinaires (éducateurs, infirmières, médecins, psychologues, etc.) accompagneront au quotidien les enfants et les adolescents ;
- > **Un pôle espaces communs** où seront mis à disposition des locaux dédiés au sport et aux activités ;
- > **Un pôle logistique** avec un lieu de restauration et des locaux nécessaires au fonctionnement de la MaDEF ;
- > **Des unités de vie** où seront accueillis les enfants par tranche d'âge, pour proposer un lieu de vie proche d'un cadre familial : 3 pour les enfants ; 4 pour les adolescents, ainsi que **2 studios et 2 appartements** pour les jeunes en semi-autonomie;
- > **Un logement** de fonction pour la Direction.

Objectifs :

- > Recréer des espaces de vie à taille humaine pour sécuriser les enfants et adolescents accueillis.
- > Améliorer les conditions d'accueil des enfants.
- > Améliorer les conditions d'exercice des professionnels.

Budget :

Le coût total de ce projet s'élève à **8 millions € HT.**

Les contrats de territoire

En tant que chef de file de la solidarité territoriale, le Conseil départemental a décidé de s'engager dans la mise en œuvre de contrats de territoire avec les 7 communautés de communes ardennaises et la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.
Cette politique vient se substituer aux dispositifs d'aides aux collectivités territoriales qui existaient avant le 1er janvier 2017.

Les 3 objectifs des contrats de territoire :

- répondre de manière plus pertinente aux besoins des territoires en développant un partenariat actif avec les communautés de communes et la communauté d'agglomération tout en demeurant l'interlocuteur privilégié des communes et des syndicats intercommunaux (scolaires, d'assainissement, d'eau potable, de voirie…)
- renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au service d'un développement équilibré du territoire ardennais
- permettre aux bénéficiaires du soutien du Département d'avoir une meilleure lisibilité budgétaire grâce à un engagement pluriannuel

Qui peut en bénéficier ?

Les communautés de communes, la communauté d'agglomération, leurs communes membres, les syndicats intercommunaux, pour les projets qu'ils envisagent dans le cadre de leurs compétences respectives.

Quelle durée ?

Le contrat de territoire est établi pour une période de 3 années : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les projets de contrats et leurs avenants formalisant le partenariat entre le Conseil départemental et chaque EPCI à fiscalité propre sont soumis à l'approbation des 38 élus de la Commission Permanente, qui décident aussi de l'attribution des subventions aux communes et groupements de communes.

+ de services pour les collectivités : l'accompagnement à la conduite de projet

Aujourd'hui, le Département accompagne les communes et les communautés de communes dans la réalisation de leurs projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle politique de solidarité territoriale, le Conseil départemental des Ardennes propose d'accompagner les maîtres d'ouvrage à la conduite de projets programmés dans les Contrats de territoire, financés ou susceptibles de l'être, et qu'il aura identifiés.

Cet accompagnement a pour objectif d'aider les maîtres d'ouvrage à disposer de tous les éléments nécessaires pour prendre les décisions relatives à la réalisation d'un projet : définition des besoins, prise en compte des procédures et préalables réglementaires, mise au point du calendrier de mise en œuvre, optimisation des coûts, recherche de financements, définition du mode de gestion…

Il est mis en œuvre par les services du Département.

Contact

Direction de l'Aménagement du Territoire
Direction adjointe à l'Aménagement, l'Appui aux Territoires et au Développement Durable
Pôle Développement Local
03 24 59 60 60

D'un point de vue budgétaire, 3 nouveaux fonds sont créés :

Le fonds de soutien au développement des territoires ardennais

Cette enveloppe, d'un montant de 19,5 millions €, pourra être engagée sur la période 2017-2019. Elle est répartie entre les 8 EPCI de la manière suivante :

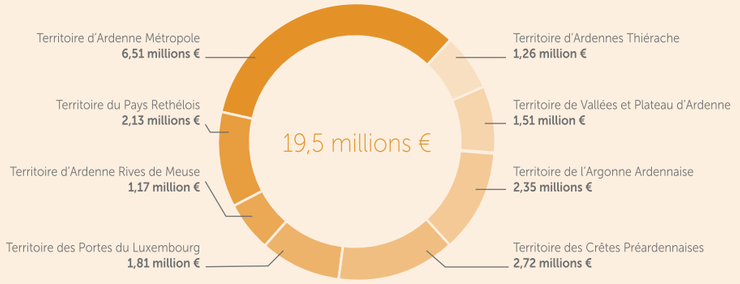

Les communautés de communes et la communauté d'agglomération élaborent, en concertation avec les communes et les syndicats intercommunaux, un projet de programme d'actions dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.

Cette programmation doit tenir compte des priorités départementales suivantes :

- soutien à l'économie et à l'emploi (projets d'investissement), 40% de l'enveloppe,
- équipements et infrastructures (projets d'investissement), 55% de l'enveloppe,
- animation et valorisation du territoire (actions de fonctionnement), 5% de l'enveloppe.

Le fonds départemental de solidarité locale

Cette enveloppe financière non territorialisée est destinée à soutenir les projets de portée communale dans des domaines spécifiques : patrimoine, équipements publics communaux, logements communaux, aménagements de villages.

D'un montant de 4,5 millions €, à engager sur la période 2017-2019, ce fonds de solidarité locale ne concerne que les communes de moins de 2 500 habitants.

Le fonds de réserve pour les projets stratégiques

Le Conseil départemental a décidé d'y affecter 6 millions € sur la période 2017-2019, qui serviront à soutenir les projets jugés stratégiques par le Département des Ardennes, en complément de tout autre financement public.

Juin 2017 • CD08 • Photos : Bruno Gouhoury - Carl Hocquart

“Donner du sens au présent au regard du passé.”

Issu en 2003 d’une collection privée que le Conseil Général de l’époque n’a pas laissé disperser et qui a été considérablement enrichie depuis, le Musée Guerre et Paix en Ardennes a pour vocation de présenter l’histoire des Ardennes durant les trois guerres de 1870, 1914-1918 et 1939-1945.

Cet équipement culturel unique rouvrira fin 2017 dans un bâtiment réaménagé et fort d’une nouvelle muséographie.

LE MUSÉE GUERRE ET PAIX EN ARDENNES

ARDENNES
Conseil Départemental

Calendrier prévisionnel

> Mars 2017 : début des travaux.

> 11 novembre 2017 : réouverture du Musée.

Une nouvelle étape du tourisme de mémoire

De la défaite de la France à Sedan en 1870 à la célèbre percée allemande de 1940, les Ardennes furent marquées par les trois grands conflits (1870, 1914-1918, 1939-1945). Terre de passage chargée d’Histoire, les Ardennes furent envahies, bombardées et dévastées. C’est aussi le seul département français à avoir été entièrement occupé durant les deux grands conflits mondiaux.

Outre le Musée Guerre et Paix en Ardennes, plusieurs sites gardent vivante la mémoire de ces épisodes du passé : le Domaine des Ayvelles à La Francheville, le Musée des Spahis à La Horgne, la Maison de la dernière cartouche, la Nécropole et l’Ossuaire de Bazeilles, le Musée des Deux guerres mondiales de Chagny, le cimetière militaire allemand d’Apremont, la Nécropole nationale de Chestres et la tombe de Roland Garros à Vouziers ou encore le Musée de la bataille de mai-juin 1940 de Semuy. Pour découvrir tous les circuits de tourisme de mémoire dans les Ardennes, rendez-vous sur le site www.ardennes.com

Contact

Marie-France DEVOUGE
Responsable du Musée Guerre et Paix en Ardennes
03 24 72 69 50 • mgpa@cd08.fr
www.guerreetpaix.fr

Une ambition culturelle

Pour le Conseil départemental des Ardennes, le Musée doit devenir une **porte d’entrée à la découverte des sites de mémoire du département.**

Son propos est en effet d’une grande originalité puisqu’il est consacré à trois conflits majeurs alors que les musées liés à l’histoire des guerres contemporaines ne concernent en général qu’un seul conflit.

Le Musée proposera ainsi un récit des événements historiques qui se sont déroulés dans les Ardennes, qui trouvera son prolongement naturel par la découverte des « traces » que les conflits ont laissées sur le territoire.

Il s’agira ainsi de faire partager par un large public contemporain, français et étranger **l’histoire et son étude scientifique, la transmission pédagogique de la connaissance des faits militaires et sociaux, le souvenir des combattants et l’honneur des morts pour leur pays.**

Un bâtiment réadapté et une muséographie revisitée

Le Musée a fait l’objet en 2003 d’une construction neuve à Novion-Porcien. Il est ainsi situé à 7 kilomètres de l’axe autoroutier A34, à mi-chemin des agglomérations de Charleville-Mézières et de Reims.

Des travaux sont en cours pour améliorer l’accessibilité du site et pour proposer une nouvelle muséographie mettant encore davantage en valeur la richesse des collections. Ces dernières comptent aujourd’hui plus de 14 000 objets (matériel lourd, uniformes, coiffes, armement individuel et collectif, objets de la vie quotidienne, fonds iconographique et documentaire…).

Le Musée Guerre et Paix nouvelle génération entend ainsi **situer l’histoire des Ardennes dans son contexte général, national, international, pour en saisir toutes les interactions et en faciliter la compréhension.**

L’Histoire y sera présentée en continu, de 1852 à 1945 afin de saisir les enchaînements sur le temps long, les continuités et les ruptures.

Le discours sera enrichi par une **présentation plurielle de l’histoire des guerres, incluant les dimensions militaire, politique et diplomatique, économique et technique, sociale et culturelle.**

Le coût total de ce projet s’élève à **2 627 000€ HT.**

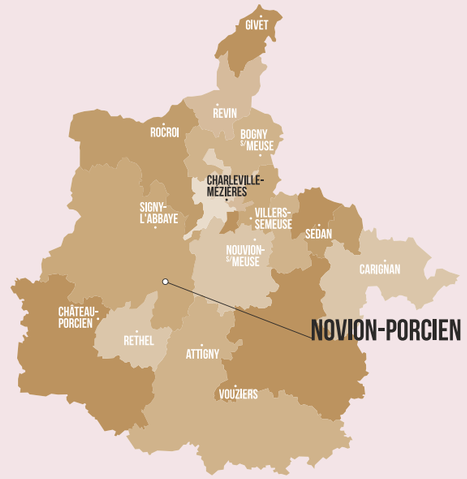

Août 2017 • CD08 • Photographies : Bruno Gouhoury

LA VOIE VERTE TRANS-ARDENNES

ARDENNES
Conseil Départemental

La Voie verte Trans-Ardennes, c'est actuellement 120 km d'itinéraire de randonnée, balisés en bord de Meuse de Givet jusqu'à Remilly-Aillicourt pour profiter du cadre verdoyant et exceptionnel des Ardennes. A pied, à vélo, à cheval, en rollers, la Voie verte permet de découvrir les charmes des Ardennes sans quitter le fil de l'eau.

Historique de la voie Verte Trans-Ardennes

> **Le programme a débuté en 2002** avec une première section de 7 km entre Montcy-Notre-Dame et Nouzonville. La deuxième section de l'opération a été réalisée entre 2005 et 2008. Il s'agit du tronçon Nouzonville / Givet qui s'étend sur 76 km. Le phasage de ces travaux s'est réparti sur trois années. L'ouverture officielle au public et l'inauguration de ce deuxième tronçon ont eu lieu le 7 juin 2008.

> Le coût total entre Montcy-Notre-Dame et Givet s'est élevé à près de **15 M€,** dont près de **9 M €** à la charge du Conseil départemental.

> **L'Assemblée Départementale a souhaité prolonger cette Voie verte vers l'est** du département et a décidé de démarrer les travaux du nouveau tronçon en 2014.

28 communes traversées et des activités pour tous

Givet, Chooz, Ham-sur-Meuse, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand, Haybes, Fumay, Revin, Anchamps, Laifour, Monthermé, Bogny-sur-Meuse, Joigny-sur-Meuse, Nouzonville, Montcy-Notre-Dame, Charleville-Mézières, Saint-Laurent , Lumes, Flize, Dom-le-Mesnil, Nouvion-sur-Meuse, Donchery, Glaire, Sedan, Wadelincourt, Noyers-Pont-Maugis, Remilly-Aillicourt et bientôt Mouzon.

Autant d'invitations à découvrir les nombreuses richesses et activités du bord de Meuse : location de vélos, canoës, canobus, bateaux électriques, croisières fluviales, accrobranche, escalade, tyrolienne géante, randonnées, panoramas, points de vue, musées, ...

Le nouveau tronçon de Charleville-Mézières à Remilly-Aillicourt

Ce nouveau tronçon de 38 km a été ouvert au public en juillet 2016. Outre l'aménagement de la piste, il a nécessité la réhabilitation de 3 ouvrages d'art, dont un ancien pont ferroviaire pour franchir la Meuse à Flize. Les travaux se sont élevés à 8 M€ dont 5,3 M€ apportés par le Département des Ardennes.

Aménagements à venir

> Le Conseil départemental va mettre en œuvre cette année les travaux d'aménagement de la Voie verte entre Remilly-Aillicourt et Mouzon (10 km) pour une ouverture au public prévue à l'été 2018.

> Parallèlement, il mettra également en œuvre l'aménagement de la boucle de Chooz afin de sécuriser la circulation des usagers de la Voie verte entre Ham-sur-Meuse et Givet. Ces travaux devraient être achevés à l'horizon 2018-2019.

La Meuse à Vélo

La Voie verte Trans-Ardennes s'inscrit dans un parcours beaucoup plus important : La Meuse à Vélo, itinéraire cyclable permettant de rallier sur près de 1.100 km la source du fleuve, en Haute-Marne, à son embouchure à Rotterdam aux Pays-Bas.

Les Ardennes à vélo

Le label « Les Ardennes à vélo », créé en 2009, réunit différents prestataires (hébergeurs ou loueurs) s'étant engagés à mieux accueillir les touristes à vélo via un service personnalisé et adapté à leurs besoins. Le département en compte aujourd'hui près d'une vingtaine !

Une vraie réussite

La Voie verte Trans-Ardennes est de l'avis de tous une réussite. Même si cet équipement peut encore être amélioré, avec l'aide des collectivités locales, notamment en matière de signalisation touristique et de services, il est devenu depuis une petite dizaine d'années un outil majeur du développement touristique de notre département. Preuve en est avec la fréquentation : près de 200.000 personnes circulent sur la Voie verte chaque année !

Une réussite également synonyme d'activité pour les professionnels locaux du tourisme car les études menées estiment à plus de 8 M€ les retombées économiques annuelles.

+ d'infos : Site internet du Conseil départemental **www.cd08.fr**, rubrique Sport & Loisirs et sur le site internet de l'Agence de Développement Touristique : **www.ardennes.com**

Avril 2017 • CD08 • Photographies : Bruno Gouhoury

LE FUTUR CAMPUS UNIVERSITAIRE EN MARCHE

Pour doter le département d'un équipement attractif pour les étudiants et complémentaire avec les autres sites de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), le Syndicat Mixte du Moulin Le Blanc, composé de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, du Département et de la Région, compte développer l'actuel campus de Charleville-Mézières.
Mise en service du nouveau campus : rentrée 2019.

Aujourd'hui, sur le site du Moulin Le Blanc, **le campus universitaire existant rassemble trois départements : l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), et l'Institut de Formation de Techniques Supérieures (IFTS)** qui dépendent de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne (URCA).

En plus des filières technologiques et tertiaires s'ajoutent les salariés du centre de recherche industrielle et de transfert de technologie (CRITT) sur les matériaux, les dépôts et traitements de surfaces.

Calendrier prévisionnel

- Etudes de maîtrise d'œuvre: jusqu'à mai 2017
- Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux : mai à juillet 2017
- Travaux de construction des 3 équipements (y compris préparation de chantier et équipements): septembre 2017 à mars 2019
- Mise en place des équipements : avril-mai 2019
- Mise en service : rentrée scolaire 2019

Aménagement du campus

Le Syndicat Mixte du Moulin Le Blanc, maître d'ouvrage de l'opération regroupe : **la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, le Conseil départemental des Ardennes et la Région Grand Est.** La réussite du projet passe par un certain nombre d'équipements structurants qui feront du Moulin Le Blanc un véritable campus universitaire proposant aux étudiants et aux enseignants les outils et services qu'ils sont en droit de trouver au sein d'une telle structure.

Pour cela, le futur campus doit répondre à différentes attentes : **adapter les locaux d'enseignement aux besoins actuels et futurs, adopter une démarche d'optimisation et de mutualisation des espaces, identifier les services aux étudiants utiles à leur épanouissement et à leur intégration dans la ville et optimiser les liens entre formation-entreprise-recherche et innovation.** C'est l'agence locale Zoom Architecture qui a remporté le concours d'architecte, grâce à son projet qualifié de contemporain et chaleureux.

Les travaux, qui débuteront en septembre 2017, vont consister à créer un véritable campus universitaire en favorisant la mise en relation des étudiants, actuellement isolés à l'intérieur de chaque pôle et en connectant entre eux les bâtiments présents sur le site. 3 pôles seront ainsi réalisés : extension de l'IUT, construction du pôle formations de la CCI et construction de la Maison des étudiants (lieu de travail, de rencontre, d'échanges ...).
Le coût total de ce projet s'élève à **16 millions €, dont 3 millions € financés par le Conseil départemental des Ardennes.**

Crédit photo : Agence Zoom Architecture

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

À Charleville-Mézières, Fumay, Revin et Sedan, le programme de Rénovation Urbaine avance. Le Conseil départemental participe de manière considérable à ce vaste chantier : il finance les travaux de constructions et de démolitions, ainsi que les aménagements d'espaces publics et les équipements. Objectif : rénover en profondeur et durablement les quartiers en les dotant de logements plus modernes, à taille humaine, agrémentés d'espaces de vie agréables et équipés en commerces et services.

Quartier du Charnois à Fumay

ARDENNES
Conseil Départemental

> Le 1er octobre 2007, le Conseil départemental a signé avec l'Etat et l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), une convention départementale de partenariat en faveur de la rénovation urbaine.

> La participation financière du Conseil départemental s'élève à 28 M€ et garantit celle de l'ANRU à hauteur de 115 M€. Elle permet la réalisation des projets de rénovation urbaine sur 7 quartiers prioritaires des villes de Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Revin.

Quartier de La Houillère à Charleville-Mézières

Opération ANRU à Sedan

Rue de la Marne à Sedan

Transformer les quartiers en profondeur

La priorité du Département porte d'abord sur le logement social : 14,7 M€ sont affectés aux opérations de démolitions et de constructions de logements. La collectivité soutient également les projets de viabilisation nécessaires aux constructions ainsi que la réalisation d'aménagements et d'équipements structurants à hauteur de 13,2 M€.

21,5 M€ étaient engagés au 31 décembre 2016 et 13,4 M€ consommés.

Pour 2017, la collectivité poursuit son action dans le cadre de son partenariat avec l'Etat et l'ANRU, à hauteur de 1,8 million €.

Objectifs

> Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers.

- Construire des logements moins énergivores.

Place Lucien Bauchart, quartier de la Ronde Couture à Charleville-Mézières

Juin 2017 • CD08 • Photos : Bruno Gouhoury

Le Département des Ardennes devrait prochainement faire partie de la Grande Région. Ce groupement européen de coopération territoriale va lui donner l'occasion de renforcer ses liens avec la Belgique et d'en tisser de nouveaux avec des régions allemandes et le Grand-Duché de Luxembourg, à la tête d'ailleurs de la Grande Région depuis quelques mois...

LES ARDENNES ET LA GRANDE RÉGION TRANSFRONTALIÈRE EUROPÉENNE

La Grande Région correspond à un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui réunit des divisions territoriales allemandes (Lands de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat), belges (la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone), françaises (l'ex-Région Lorraine, intégrée à la Région Grand-Est), et le Grand-Duché de Luxembourg. Son but est d'améliorer la coopération politique, économique et les partenariats entre les différents acteurs.

Fin décembre, à Arlon en Belgique, Benoît Huré, Président du Conseil départemental des Ardennes, et Claude Wallendorff, vice-président en charge de la coopération transfrontalière et conseiller départemental du canton de Givet, ont participé au XV[e] Sommet de la Grande Région. C'est lors de ce rassemblement, qui marquait la fin de la Présidence de la Wallonie et le début de la Présidence luxembourgeoise, qu'il a été proposé que le Département des Ardennes intègre le périmètre de la Grande Région et puisse ainsi collaborer sur les 6 thématiques identifiées :

- Mobilité et développement territorial,
- Education et apprentissage tout au long de la vie,
- Economie et compétitivité,
- Société, citoyenneté et sécurité,
- Tourisme et culture,
- Environnement et durabilité.

Quant aux axes de travail qui seront développés durant la présidence du Luxembourg, ils ont été présentés tout récemment : il s'agit à la fois de faire de la Grande Région, un espace de vie au service du citoyen, et un espace tourné vers l'avenir. Le souhait de ce pays est en effet de rapprocher la Grande Région et le citoyen afin d'approfondir le sentiment d'appartenance à ce territoire.

+ d'infos : www.granderegion.net

Contact

Jean-Baptiste VAN DE WIELE
Chargé de mission Coopérations Internationales et Fonds Européens
Direction de la Communication et des Coopérations Internationales
03 24 36 62 22
jeanbaptiste.vandewiele@cd08.fr

CONTACTS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES

Hôtel du Département - CS 20 001
08011 Charleville Mézières Cédex

Tél : 03 24 59 60 60
Fax : 03 24 37 76 76

conseil-departemental-ardennes@cd08.fr

SUR LE SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES

SUR FACEBOOK : Les Ardennes : le Département

SUR TWITTER: @ardennescd08

SUR INSTAGRAM: 08ardennes

Directeur de la publication : Benoît Huré, Président du Conseil départemental
Directeur délégué de la publication : Brigitte Raynaud, Directrice Générale des Services Départementaux
Rédaction : Services du Conseil départemental
Secrétariat de rédaction : Aurélie Juillard - Romain Niclot
Conception graphique : Agence Un Zéro Un
Photographies : Bruno Gouhoury, Carl Hocquart, Direction de la Communication
Impression : Imprimerie interne du Conseil départemental